

RÉSUMÉ

RAPPORT MONDIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN 2003

Les Objectifs du Millénaire
pour le développement :
Un pacte entre les pays
pour vaincre la pauvreté
humaine



Publié pour le Programme
des Nations Unies pour le
développement (PNUD)
par ECONOMICA

©2003 Programme des Nations Unies pour le développement
1 UN Plaza, New York, New York, 10017, États-Unis

Publié par ÉCONOMICA
56 place Saint Charles, 75015 Paris, France

Imprimé en France
(par la Société Jouve, 11 boulevard de Sébastopol, 75001 Paris)

Tous droits réservés. Toute reproduction, toute transmission ou tout stockage dans un système de recherche de données de la totalité ou d'une quelconque partie du présent document, par quelque procédé que ce soit (électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre) requiert l'autorisation préalable des ayants droit.

Maquette et couverture : Gerald Quinn, Quinn Information Design, Cabin John, Maryland (États-Unis)

Édition et production : Communications Development Incorporated, Washington, DC

MEMBRES DE L'ÉQUIPE CHARGÉE DE LA RÉDACTION DU *Rapport mondial sur le développement humain 2003*

Directrice et rédactrice en chef
Sakiko Fukuda-Parr

Conseillère spéciale
Nancy Birdsall

Avec la contribution exceptionnelle de
Jeffrey Sachs

Équipe du PNUD

Silva Bonacito, Emmanuel Boudard, Carla De Gregorio, Haishan Fu (directrice des statistiques), Claes Johansson, Christopher Kuonqui, Santosh Mehrotra, Tanni Mukhopadhyay, Omar Noman (directeur adjoint), Stefano Pettinato, David Stewart, Aisha Talib, Nena Terrell et Emily White

Principaux consultants

Nancy Birdsall, Fernando Calderón, Isidoro P. David, Angus Deaton, Diane Elson, Richard Jolly, James Manor, Ann Pettifor, Sanjay Reddy et Frances Stewart

Conseiller statistique : Tom Griffin

Assistance éditoriale : Charis Gresser et Bruce Ross-Larson

Maquette : Gerald Quinn

Traduction : "Architexte" (Nicolas Froeliger, Marielle Santoni, Martine Delibie, Patricia Lotzer) à Paris

L'équipe a travaillé en étroite collaboration avec

L'équipe du Projet de recherche du Millénaire

John McArthur (directeur), Chandrika Bahadur, Michael Faye, Margaret Kruk, Guido Schmidt-Traub et Thomas Snow

Les principaux contributeurs et coordinateurs des groupes d'action du Projet de recherche du Millénaire

Jhoney Barcarolo, Nancy Birdsall, Kwesi Botchwey, Mushtaque Chowdhury, Prarthna Dayal, Lynn Freedman, Pietro Garau, Caren Grown, Amina Ibrahim, Calestous Juma, Yolanda Kakabadse Navarro, Alec Irwin, Zahia Khan, Jim Kim, Yee-Cheong Lee, Roberto Lenton, Ruth Levine, Don Melnick, Patrick Messerlin, Eva Ombaka, Joan Paluzzi, Mari Pangestu, Geeta Rao Gupta, Allan Rosenfield, Josh Ruxin, Pedro Sanchez, Sara Scherr, Elliott Sclar, Burton Singer, Smita Srinivas, M.S. Swaminathan, Paulo Teixeira, Awash Teklahaimanot, Ron Waldman, Paul Wilson, Meg Wirth, Albert Wright et Ernesto Zedillo

Préface

Ce rapport traite d'une idée simple, qu'il faut à présent concrétiser : les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Ces huit Objectifs sont nés d'un événement historique : la Déclaration du Millénaire, adoptée par 189 pays réunis sous les auspices des Nations Unies pour le Sommet du Millénaire, en septembre 2000. Ils vont de la réduction de moitié de l'extrême pauvreté à la scolarisation, dans le primaire, de tous les garçons et de toutes les filles d'ici 2015, en passant par l'arrêt de la propagation du VIH/sida. Aujourd'hui, ils transforment la manière d'envisager le développement : partout dans le monde, gouvernements nationaux, organismes d'aide et mouvements de la société civile ont entrepris de réorienter leurs activités en fonction de ces Objectifs.

Ces engagements de principe à réduire la pauvreté et à faire avancer les autres aspects du développement humain sont les bienvenus. Néanmoins, en pratique, les retards s'accumulent déjà. C'est l'un des constats incontestables de ce rapport. Une grande partie des pays du globe sont sur la bonne voie pour atteindre certains des Objectifs. Cependant, un examen plus détaillé – par grandes régions, par pays et à l'intérieur des pays – montre clairement que la tâche est très loin d'être achevée. Au cours de la dernière décennie, plus de 50 pays ont enregistré une aggravation de leur pauvreté. Dans nombre d'autres, l'espérance de vie s'amenuise sous l'effet du VIH/sida. Certains de ceux dont les résultats sont les plus alarmants – et qui sont souvent déchirés par les conflits –, voient leurs taux de scolarisation se réduire et l'accès aux soins de santé de base chuter. Presque partout, enfin, l'environnement se dégrade.

La partie centrale de ce rapport entend déterminer quels sont les problèmes les plus graves, analyser ce qu'il faut faire pour contrer ces régressions et formuler des propositions pragmatiques sur la manière d'accélérer les progrès dans tous les pays, en vue de concrétiser la totalité des Objectifs. Ce faisant, il montre, avec une grande force de conviction,

pourquoi, même dans les pays les plus pauvres, on peut toujours espérer atteindre les Objectifs. Cependant, même si ces Objectifs placent le développement dans un cadre nouveau, qui exige des résultats et qui demande que les responsables rendent compte de leur action, ils ne constituent pas un instrument de programmation. Indispensables à toute tentative de les réaliser, la volonté politique et l'inventivité ne seront opérantes qu'à condition d'aboutir à des stratégies nationales de développement dont les populations se sentiront maîtresses. Et ces stratégies doivent être guidées par un savoir scientifique solide, des moyens économiques appropriés et une gouvernance alliant transparence et sens des responsabilités.

C'est la raison pour laquelle ce rapport présente un *Pacte du Millénaire pour le développement*. Ce texte s'appuie sur l'engagement pris par les dirigeants du monde entier en 2002, lors de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement : constituer « un nouveau partenariat entre pays développés et en développement ». Un partenariat dont l'objectif est simple : mettre en œuvre la Déclaration du Millénaire. Ce pacte trace un cadre général énonçant comment les stratégies nationales de développement, ainsi que le soutien provenant des donateurs, des organisations internationales et d'autres acteurs, peuvent à la fois se déployer plus efficacement et être proportionnés aux défis que représentent les Objectifs. Il définit en outre les responsabilités de chacune des parties : d'une part, il demande des réformes audacieuses aux pays pauvres, d'autre part, il engage les pays donateurs à aller de l'avant pour soutenir ces efforts.

Il ne s'agit pas de proposer une énième *nouvelle vision*, pas plus qu'une solution universelle aux problèmes du monde en développement : trop de projets de ce type ont fini aux oubliettes au cours des cinquante dernières années. Le Pacte du Millénaire pour le développement cherche plutôt à mettre en lumière les domaines clef d'intervention

qui devraient guider les efforts nationaux et le concours de la communauté internationale en direction de ces Objectifs. Ces domaines d'intervention vont de la gouvernance démocratique à la stabilité économique, en passant par les actions en faveur de la santé et de l'éducation. Dans les pays à revenu intermédiaire, ces mesures devraient être intégrées aux processus budgétaires habituels et aux stratégies de développement à long terme. Dans les pays les plus pauvres, les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) sont probablement l'instrument le plus approprié à cette fin. Il n'y a pas lieu de chercher la nouveauté à tout prix ou de faire peser un fardeau supplémentaire sur des autorités nationales qui ploient déjà sous la charge, mais de lancer des idées concrètes pour que les nobles paroles de la Déclaration du Millénaire – placer la pauvreté en tête des préoccupations mondiales – trouvent un écho dans des plans d'action véritables, dont les pays concernés puissent se sentir pleinement propriétaires, afin que ces paroles deviennent réalité.

Il existe de bonnes raisons – d'ordre technique – pour adopter une telle approche. Comme ce rapport le montre sans ambiguïté, les Objectifs ne concourent pas seulement au développement humain : ils peuvent aussi être atteints, à condition que l'on y consacre des politiques avisées et des ressources suffisantes. Cependant, leur véritable force est de nature politique : il s'agit de la première vision globale du développement qui bénéficie de l'aval politique de la planète entière, tout en se concentrant clairement sur les êtres humains les plus pauvres et en se donnant les moyens d'agir directement en faveur de ces populations.

Les pauvres sont préoccupés par ce qu'il advient de leur niveau de revenu. Les pauvres sont préoccupés par la question de savoir si leurs enfants iront à l'école. Ils sont préoccupés par les discriminations dont leurs filles pourraient être victimes dans leur accès à l'instruction. Ils se préoccupent énormément des pandémies et des maladies infectieuses telles que le VIH/sida, qui ravagent des communautés entières, en Afrique notamment. Et ils se préoccupent beaucoup de leur environnement et de la possibilité de disposer d'eau potable et d'installations sanitaires appropriées. À l'heure où la démocratie gagne l'ensemble du monde en développement, les pauvres peuvent enfin faire davantage que se préoccuper de ces questions.

Dans un sens très concret, les Objectifs constituent un manifeste en faveur du développement destiné aux gens ordinaires, partout dans le monde. Ils formulent des enjeux synthétiques, mesurables et délimités dans le temps, que chacun peut aisément comprendre. Plus encore, tout individu, sous réserve de disposer des données appropriées, peut désormais demander des comptes à ses gouvernants et à la communauté internationale au regard de ces Objectifs.

Pourquoi est-ce important ? Parce que, si le Pacte du Millénaire pour le développement traite principalement des sept premiers Objectifs et de la manière dont ils s'appliquent aux pays en développement, on peut affirmer sans craindre d'exagérer que le succès ou l'échec global du nouveau partenariat que le monde s'efforce de bâtir dépendra de la capacité à réaliser – ou non – le huitième objectif : celui qui énonce les engagements des pays riches à aider les pays pauvres qui se lancent de bonne foi dans des réformes économiques, politiques et sociales.

Réorienter les ressources nationales pour atteindre les cibles déclinées en fonction des Objectifs du Millénaire pour le développement, accroître ces ressources, renforcer la gouvernance et les institutions, adopter des politiques économiques et sociales raisonnées : tous ces efforts sont nécessaires pour concrétiser les Objectifs, mais loin d'être suffisants. C'est l'une des conclusions essentielles de cet ouvrage. Le *Rapport mondial sur le développement humain* regorge d'exemples de pays modèles sur le plan des réformes, mais qui ne parviennent pas à dégager de croissance forte du fait de leur isolement géographique, d'environnements hostiles ou d'autres handicaps. Cela signifie qu'un soutien extérieur conséquent, bien au-delà du niveau actuel, est indispensable pour leur permettre d'avancer sur la voie du développement.

Les initiatives de longue haleine pour réduire de moitié l'incidence de la faim et de la pauvreté sont vouées à l'échec s'il n'y a pas de restructuration fondamentale de l'architecture mondiale des échanges – en particulier dans l'agriculture. Il importe notamment que les pays riches renoncent à leurs subventions, abaissent les droits de douane et instaurent des règles du jeu plus équitables. Le combat contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies se soldera par une défaite si l'on ne parvient pas à fournir aux pays pauvres des médicaments et vaccins essentiels en quantité suffisante et à des prix abor-

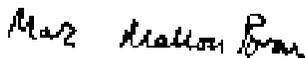
dables. Certains des pays les plus pauvres ne pourront jamais assainir durablement leurs finances publiques sans un allègement plus important et plus systématique de leur dette. Enfin, et surtout, il faut garder à l'esprit que les estimations chiffrant à 50 milliards de dollars le surcroît d'aide au développement nécessaire pour atteindre les Objectifs constituent un minimum. Et que ces estimations supposent un redéploiement de grande ampleur des ressources nationales et des autres moyens de financement, ainsi qu'un meilleur accès à ces ressources et moyens.

Les Objectifs procèdent d'un concept primordial : mieux maîtriser la mondialisation pour la mettre au service des pauvres. Pour que ce concept devienne réalité, ces Objectifs doivent être considérés comme un tout indivisible. C'est un ensemble porteur d'une promesse sans précédent : améliorer le développement humain sur toute la planète. Et une promesse que tous les pays du globe se sont engagés à tenir. Le défi consiste à rappeler leur promesse à ces pays et à les aider à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Chaque édition du *Rapport mondial sur le développement humain* est le fruit d'un travail collectif,

qui bénéficie de l'aide et des compétences, non seulement d'une équipe soudée et dévouée, mais aussi d'un cercle beaucoup plus large d'amis et de conseillers. Cette année, ce cercle a été beaucoup plus étendu que d'habitude. Le PNUD a en effet pu s'inspirer des premiers travaux entrepris par le Projet de recherche du Millénaire, qui réunit plus de 300 décideurs politiques, praticiens et experts du monde entier. Les membres de ce réseau consacrent leur temps, leur savoir et leur dynamisme à un effort sur trois ans visant à cartographier les nouvelles stratégies destinées à aider les pays du monde à atteindre les Objectifs.

Comme ceux qui l'ont précédé, le présent rapport constitue une analyse menée en toute indépendance, afin de faire progresser le débat sur le développement humain. Il ne s'agit pas d'une déclaration formelle énonçant la politique des Nations Unies ou du PNUD. Néanmoins, parce qu'il brosse le tableau des principaux obstacles et des principales opportunités liés au développement sur les dix prochaines années, nous pensons qu'il contribue à définir un programme ambitieux pour le PNUD et pour nos partenaires de développement au cours des mois et des années à venir.



Mark Malloch Brown
Administrateur du PNUD

Les analyses et les recommandations exprimées dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement les opinions du Programme des Nations Unies pour le développement, de son conseil d'administration ou de ses États membres. Le *Rapport mondial sur le développement humain* est une publication indépendante réalisée pour le compte du PNUD. Il est le fruit de la collaboration entre des consultants, des conseillers éminents et l'équipe du *Rapport mondial sur le développement humain*. Ces travaux ont été dirigés par Sakiko Fukuda-Parr, directrice du Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain*.

Table des matières du *Rapport mondial sur le développement humain 2003*

VUE D'ENSEMBLE

Les Objectifs du millénaire pour le développement : un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine 1

Le Pacte du Millénaire pour le développement 15

- Donner la priorité aux pays marginalisés 15
 - Des seuils critiques pour échapper aux pièges de la pauvreté 17
 - Différentes catégories d'action pour échapper aux pièges de la pauvreté 18
 - Mettre en œuvre le Pacte du Millénaire pour le développement 20
 - Conclusion 24
-

CHAPITRE 1 Les Objectifs du Millénaire pour le développement 27

- Un programme pour accélérer le développement humain 27
 - Origine, évolution et prolongement 29
 - Les Objectifs mondiaux ont-ils une utilité ? 29
 - Répondre aux critiques 30
 - C'est aux pays eux-mêmes de s'approprier les Objectifs mondiaux 30
-

CHAPITRE 2 Défis à relever en priorité pour atteindre les Objectifs 33

- Des contrastes saisissants entre les régions, mais aussi à l'intérieur 34
 - Les reculs du développement humain au cours des années quatre-vingt-dix 40
 - Les combats à engager pour atteindre les Objectifs 43
 - Des performances flatteuses chez certains des pays les plus pauvres 45
 - Creusement des écarts à l'intérieur des pays : qui sont les laissés-pour-compte ? 46
-

CHAPITRE 3 Surmonter les obstacles structurels à la croissance pour atteindre les Objectifs 67

- Le développement humain favorise la croissance économique – et inversement 68
 - Problématiques récentes de la croissance économique mondiale 70
 - Situation géographique, exigüité des marchés et coût des échanges : trois défis structurels à relever 71
 - Politiques appropriées : croissance économique et développement humain 74
 - Faiblesse de l'action publique : déclin économique et pauvreté humaine 75
 - S'extraire des pièges de la pauvreté 76
 - Des politiques de croissance qui profitent aux pauvres 78
-

CHAPITRE 4 Une action publique raisonnée pour améliorer la santé et l'éducation 85

- Atteindre l'Objectif relatif à la faim 87
- Atteindre les Objectifs relatifs à l'éducation et à l'instruction 92

Atteindre les Objectifs relatifs à la santé	97
Atteindre les Objectifs relatifs à l'eau et aux installations sanitaires	103
Des priorités transversales	107

CHAPITRE 5 Le financement privé dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'eau 111

Pourquoi les prestataires privés gagnent-ils en importance dans les pays pauvres ?	111
Santé	112
Éducation et instruction	114
Eau et assainissement	116
Des approches prometteuses	117

CHAPITRE 6 Quand l'action publique préserve l'environnement 123

Ressources environnementales	125
Mesures à envisager	126

CHAPITRE 7 Mobiliser les populations pour la réalisation des Objectifs 133

Montée en puissance, rôle et exigences de la décentralisation	134
Mouvements de la société civile et nouveaux modes de participation populaire	140

CHAPITRE 8

L'action publique, et non la charité : comment les pays riches peuvent contribuer à la réalisation des Objectifs 145

Une aide plus abondante et plus efficace	146
Allègements de la dette : aller plus vite et plus loin	152
Échanges : ouvrir les marchés et réduire les subventions	154
La technologie mondiale : partager les fruits du savoir international	157
Respecter les engagements énoncés dans la Déclaration du Millénaire en misant sur l'action publique et non sur la charité	160

Notes 163

Note bibliographique 167

Bibliographie 169

CONTRIBUTION SPÉCIALE

Pauvreté, mondialisation et croissance : quelques aperçus sur certains des liens statistiques	<i>Joseph E. Stiglitz</i>	80
---	---------------------------	----

ENCADRÉS

1.1	Objectifs du Millénaire pour le développement, développement humain et droits de l'homme : une motivation commune	28
1.2	Les objectifs mondiaux ont-ils une utilité ?	31
2.1	Renforcer les moyens statistiques : une demande sans précédent, des besoins urgents	35
2.2	Quid des inégalités de revenu à l'échelle mondiale ? Écarts honteux et tendances ambiguës	39
2.3	Mesure de la pauvreté monétaire : où fixer les seuils ?	42
2.4	Quand les Objectifs sont une perspective lointaine : définition des pays prioritaires et absolument prioritaires	44
2.5	Les Objectifs au regard des conflits armés	45
2.6	Des avancées majeures sont possibles en l'espace de quelques années, et non de décennies	46
2.7	Détailler les données à l'intérieur des pays : les rapports nationaux sur le développement humain	47

2.8	Guerres à l'intérieur des frontières nationales	48
3.1	Rythme de croissance nécessaire pour réduire de moitié la pauvreté monétaire	67
3.2	Le Bangladesh : un pays étendu et principalement enclavé, avec une façade maritime	71
3.3	Les défis à relever dans la région andine	72
3.4	Chine et Inde : une croissance impressionnante, mais aussi d'importantes différences	73
3.5	Les Objectifs du Millénaire pour le développement au regard des pays en guerre	77
3.6	Quelles conditions pour que le Pacte du Millénaire pour le développement soit une réussite en Ouganda	79
4.1	Capacités de la population féminine et action sociale : des conditions essentielles pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement	86
4.2	Les enseignements des réussites nationales dans la santé et l'éducation	87
4.3	Améliorer la fertilité des sols en Afrique subsaharienne	91
4.4	Politiques agricoles et sécurité alimentaire	92
4.5	Dépenses militaires ou éducation ? Les incohérences de l'action gouvernementale	93
4.6	Les réussites de la Thaïlande dans la prévention du VIH/sida	98
4.7	Priorités de l'action publique et interventions techniques	99
4.8	Intégrer les programmes verticaux au fonctionnement des systèmes de santé	102
4.9	Donner à tous l'accès aux médicaments et vaccins essentiels : les succès du Bhoutan	103
4.10	Des installations sanitaires bon marché en Inde	105
4.11	L'Afrique du Sud et le « droit à l'eau »	106
5.1	Les services collectifs et l'Accord général sur le commerce des services	112
5.2	Les redevances d'utilisation en Afrique du Sud et en Bolivie	117
5.3	Des services de l'eau publics et performants	118
5.4	Privatisation de la distribution d'eau à Manille et à Buenos Aires : un bilan mitigé	119
5.5	L'Initiative de Bamako : mise en commun de moyens communautaires dans le secteur de la santé	120
6.1	Les pays en développement menacés par les changements climatiques	124
6.2	Améliorer les conditions de vie dans les taudis	127
6.3	La participation de la population à la préservation de l'environnement à Guanacaste, au Costa Rica	128
6.4	Promouvoir l'équité et la protection de l'environnement : un exemple d'impôt original au Brésil	128
6.5	Les pêcheries internationales, coulées par les subventions	129
6.6	L'abattage des forêts, subventions à la clef	129
6.7	Agir face aux changements climatiques	130
7.1	Madhya Pradesh et Rajasthan : des politiques de l'éducation performantes	135
7.2	Pressions des collectivités locales et de la société civile en faveur d'une gouvernance plus responsable dans l'État brésilien du Ceara	137
7.3	Dans l'État indien du Kerala, la décentralisation contribue à une plus grande équité	138
7.4	La décentralisation contribue-t-elle à faire reculer la pauvreté ?	141
8.1	Les Objectifs du Millénaire pour le développement	145
8.2	Aide publique au développement : l'objectif de 0,7 %	146
8.3	De nouveaux financements pour les Objectifs	147
8.4	Assurer la réussite des partenariats lancés par les pouvoirs publics en Tanzanie	149
8.5	Recentrer la coopération technique sur le renforcement des capacités	151
8.6	Qu'est-ce que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés ?	152

8.7	Une proposition pour restructurer la dette afin d'atteindre les Objectifs	154
8.8	La portée internationale des subventions nationales	156
8.9	Le pari de Doha pour les exportateurs de coton d'Afrique	157
8.10	L'indicateur d'engagement en faveur du développement	161

TABLEAUX ET DIAGRAMMES

FICHES TECHNIQUES

2.1	Où en est-on par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le développement ?	51
2.2	Mesurer le développement humain : les différents indicateurs du développement humain	60
2.3	Des écarts grandissants à l'intérieur des pays, entre régions et catégories sociales	62
3.1	Les défis du développement par le prisme de la géographie	83

Note sur les statistiques du *Rapport mondial sur le développement humain*

INDICATEURS DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

OMD 1	Objectif 1 – Faire disparaître l'extrême pauvreté et la faim	
	Objectif 2 – Garantir à tous une éducation primaire	198
OMD 2	Objectif 3 – Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	203
OMD 3	Objectif 4 – Réduire la mortalité des enfants	
	Objectif 5 – Améliorer la santé maternelle	208
OMD 4	Objectif 6 – Combattre le VIH/sida, la paludisme et d'autres maladies	213
OMD 5	Objectif 7 – Assurer la durabilité des ressources environnementales – terre et atmosphère	218
OMD 6	Objectif 7 – Assurer la durabilité des ressources environnementales – eau et infrastructures sanitaires	223
OMD 7	Objectif 8 – Mettre en place un partenariat mondial pour le développement – aide au développement et accès aux marchés	228
OMD 8	Objectif 8 – Mettre en place un partenariat mondial pour le développement – pays enclavés et petits États insulaires en développement	229
OMD 9	Objectif 8 – Mettre en place un partenariat mondial pour le développement – viabilité de la dette	230
OMD 10	Objectif 8 – Mettre en place un partenariat mondial pour le développement – accès au travail, aux médicaments et aux nouvelles technologies	232

INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

MESURER LE DEVELOPPEMENT HUMAIN : ACCROITRE LES CHOIX...

1	Indicateur du développement humain	237
2	L'indicateur du développement humain en tendances	241
3	Pauvreté humaine et pauvreté monétaire : pays en développement	245
4	Pauvreté humaine et pauvreté monétaire : pays de l'OCDE, d'Europe centrale et orientale et de la CEI	248

... VIVRE LONGTEMPS ET EN BONNE SANTE...

5	Tendances démographiques	250
6	Assurer la santé : accès, services et ressources	254
7	Crises et défis majeurs pour la santé à l'échelle mondiale	258
8	Survie : progrès et reculs	262

... **ACQUERIR UN SAVOIR ET DES CONNAISSANCES...**

- 9 Engagements en faveur de l'instruction : dépenses publiques 266
10 Alphabétisation et scolarisation 270
11 Technologie : diffusion et création 274
-

... **ACCEDER AUX RESSOURCES PERMETTANT DES CONDITIONS DE VIE DECENTES...**

- 12 Paramètres économiques 278
13 Inégalités en termes de revenu ou de consommation 282
14 Structure des échanges 286
15 Flux d'aide en provenance des pays membres du CAD 290
16 Flux d'aide, de capitaux privés et de dette 291
17 Priorités dans les dépenses publiques 295
18 Chômage dans les pays de l'OCDE 299
-

... **TOUT EN LES PRESERVANT POUR LES GENERATIONS A VENIR...**

- 19 Énergie et environnement 300
-

... **VIVRE A L'ABRI DE L'INSECURITE...**

- 20 Réfugiés et armements 304
21 Victimes de crimes et délits 308
-

... **ET PARVENIR A L'EGALITE ENTRE FEMMES ET HOMMES**

- 22 Indicateur sexospécifique du développement humain 310
23 Indicateur de la participation des femmes 314
24 Inégalités entre femmes et hommes en termes d'éducation et d'instruction 318
25 Inégalités entre femmes et hommes dans l'activité économique 322
26 Charge de travail et emploi du temps des hommes et des femmes 326
27 Participation des femmes à la vie politique 327
-

TEXTES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME ET DES TRAVAILLEURS

- 28 Signature et ratification des principaux instruments internationaux de protection des droits de l'homme 331
29 Signature et ratification des conventions sur les droits fondamentaux des travailleurs 335
-
- 30 Indicateurs essentiels relatifs aux autres états membres des Nations Unies 339
-

Notes techniques

- 1 Calcul des indicateurs composites du développement humain 340
2 Identifier les pays pour lesquels les Objectifs du Millénaire pour le développement représentent une priorité, absolue ou non 347
-

Définitions des termes statistiques 350

Références statistiques 359

Classification des pays et territoires 361

Index des indicateurs 365

Objectifs du Millénaire pour le développement, développement humain et droits de l'homme : une motivation commune

Les valeurs qui inspirent la Déclaration du Millénaire de l'ONU et les Objectifs du Millénaire pour le développement

Comme l'énonce la Déclaration du Millénaire, les Objectifs du Millénaire pour le développement constituent des repères pour faire progresser le monde vers une vision du développement, de la paix et des droits de l'homme guidée par « certaines valeurs fondamentales [qui] doivent sous-tendre les relations internationales au XXI^e siècle, à savoir :

- *La liberté.* Les hommes et les femmes ont le droit de vivre et d'élever leurs enfants dans la dignité, à l'abri de la faim et sans craindre la violence, l'oppression ou l'injustice. C'est un mode de gouvernance démocratique et fondé sur la volonté et la participation des populations qui permet le mieux de garantir ces droits.
- *L'égalité.* Aucune personne, aucune nation ne doit être privée des bienfaits du développement. L'égalité des droits et des chances des femmes et des hommes doit être assurée.
- *La solidarité.* Les problèmes mondiaux doivent être gérés multilatéralement et de façon que les coûts et les charges soient justement répartis, conformément aux principes fondamentaux de l'équité et de la justice sociale. Ceux qui souffrent ou qui sont particulièrement défavorisés méritent une aide de la part des privilégiés.
- *La tolérance.* Les êtres humains doivent se respecter mutuellement dans toute la diversité de leurs croyances, de leurs cultures et de leurs langues. Les différences qui existent au sein des sociétés et entre les sociétés ne devraient pas être redoutées ni réprimées, mais vénérées en tant que bien précieuses de l'humanité. Il faudrait promouvoir activement une culture de paix et le dialogue entre toutes les civilisations.
- *Le partage des responsabilités.* La responsabilité de la gestion, à l'échelle mondiale, du développement économique et social, ainsi que des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, doit être partagée entre toutes les nations du monde et devrait être exercée dans un cadre multilatéral. Étant l'institution la plus universelle et la plus représentative qui existe dans le monde, l'Organisation des Nations Unies a un rôle central à jouer à cet égard. » (ONU, 2000)
- *Le respect de la nature.* La prudence doit prévaloir dans la gestion de toutes les espèces vivantes et de toutes les ressources naturelles, conformément aux principes du développement durable. C'est à cette condition que les richesses incommensurables que la nature nous offre pourront être préservées et léguées à nos descendants. Les modes de production et de consommation actuels, contraires à toute dura-

bilité, doivent être modifiés, dans l'intérêt de notre bien-être futur et de celui des générations à venir.

Les Objectifs : des briques pour l'édification du développement humain...

Le concept de développement humain place au centre la personne humaine, et traite de l'élargissement des choix accessibles aux individus dans l'optique d'une vie créative et épanouissante, menée sous le signe de la liberté et de la dignité. Croissance économique, augmentation de l'investissement et des échanges, progrès technologique : tous ces aspects sont très importants. Mais il s'agit de moyens, et non de fins. L'accroissement des choix passe impérativement par le renforcement des capacités humaines, c'est-à-dire de l'ensemble des possibilités d'existence. Les capacités les plus essentielles au développement humain sont les suivantes : vivre

longtemps et en bonne santé, accéder à l'éducation, disposer de ressources nécessaires pour un niveau de vie décent et jouir des libertés civiles et politiques qui permettent de prendre part à la vie de la communauté.

Les trois premières de ces capacités sont prises en compte dans l'indicateur du développement humain (IDH) publié dans ce rapport. Les Objectifs du Millénaire pour le développement, quant à eux, contribuent certes à la concrétisation de ces capacités, mais ne reflètent pas l'ensemble des dimensions essentielles du développement humain, qui constitue un concept bien plus large.

... et droits de l'homme

La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement contribuera à faire progresser les droits de l'homme. Chacun d'entre eux

(Suite page suivante)

Quelle est la relation entre les visées du développement humain et les Objectifs du Millénaire pour le développement ?

Capacités essentielles au développement humain	Objectifs du Millénaire pour le développement
Vivre longtemps et en bonne santé	Objectifs 4, 5 et 6 : réduire la mortalité des enfants, améliorer la santé maternelle et combattre les principales maladies
Accéder à l'éducation et à l'instruction	Objectifs 2 et 3 : assurer une éducation primaire pour tous et l'autonomisation des femmes en oeuvrant à l'égalité des sexes dans l'éducation
Disposer d'un niveau de vie décent	Objectif 1 : réduire la pauvreté et la faim
Bénéficier de libertés civiles et politiques pour être en mesure de prendre part à la vie de la communauté	Il ne s'agit pas d'un Objectif du Millénaire pour le développement, mais d'un important objectif international mentionné à la section V de la Déclaration du Millénaire sur les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance.
Conditions essentielles au développement humain	Objectifs du Millénaire pour le développement
Durabilité des ressources écologiques	Objectif 7 : assurer la durabilité des ressources écologiques
Égalité, en particulier égalité des sexes	Objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
Environnement économique mondial favorable	Objectif 8 : renforcer le partenariat entre pays riches et pauvres

(suite)

Objectifs du Millénaire pour le développement, développement humain et droits de l'homme : une motivation commune

peut en effet être directement mis en relation avec les droits économiques, sociaux et culturels énumérés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (articles 22, 24, 25 et 26) et d'autres grands textes protégeant les droits fondamentaux.

Reconnaître que les cibles exprimées par les Objectifs ne sont pas assimilables à de simples aspirations de développement, mais qu'elles visent aussi l'obtention pour tous des droits fondamentaux, comporte d'importantes implications.

- Si l'on prend les Objectifs en ce sens, agir pour les atteindre est une obligation, et non une forme de charité. Cette approche dessine un cadre à l'intérieur duquel il est possible de mettre en avant la responsabilité des différents acteurs, en particulier les gouvernements nationaux, les citoyens, les entreprises et les organisations internationales.

- Les droits de l'homme s'accompagnent d'obligations de la part d'autrui : il faut non seulement s'abstenir de les enfreindre, mais aussi les

protéger et promouvoir leur réalisation. Les conventions relatives aux droits de l'homme reconnaissent le besoin d'un ordre international qui garantisse le respect de ces droits (article 28 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, article 2 du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels) et qui définisse les obligations incombant aux gouvernements et aux autres acteurs afin de contribuer à leur réalisation.

- Considérer les Objectifs à travers le prisme des droits de l'homme permet une meilleure compréhension des politiques et des réformes institutionnelles à mettre en œuvre pour les atteindre. La réalisation pleine et entière du droit à l'éducation, par exemple, demande plus que la généralisation à tous de l'alphabétisation et de l'enseignement primaire. Elle nécessite aussi la participation significative des individus aux décisions publiques sur l'éducation. Enfin, elle suppose que les mesures visant à l'accomplissement des objectifs liés à l'éducation soient équitables, c'est-à-dire qu'elles ne désavantagent pas

les groupes vulnérables et qu'elles ne contribuent pas à enraciner davantage la discrimination à l'égard de la population féminine.

La complète réalisation des droits économiques, sociaux et culturels exige bien plus que celle des Objectifs du Millénaire pour le développement. L'accomplissement des Objectifs constituera néanmoins une avancée majeure vers cette fin. Parce que les droits à l'éducation, à la santé et à un niveau de vie approprié dépendent d'une croissance économique et d'une réforme institutionnelle à long terme, ils peuvent être réalisés progressivement. Cependant, le rythme acceptable pour cette « réalisation progressive » ou les impératifs pour y parvenir ne sont que rarement explicités : on préfère laisser à chaque pays la tâche de les définir et d'en débattre. Les Objectifs du Millénaire pour le développement définissent de manière plus explicite ce que tous les pays s'accordent à considérer comme exigible. Ce sont des repères à l'aune desquels mesurer les engagements dans ce domaine.

Sources: ONU 1966, 2000a; Marks 2003; PNUD 2000.



Les Objectifs du Millénaire pour le développement : Un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine

Ce nouveau siècle s'est ouvert sur une déclaration de solidarité sans précédent, affirmant la volonté de débarrasser la planète de la pauvreté. En 2000, par la Déclaration du Millénaire adoptée aux Nations Unies lors de la plus grande réunion de chefs d'État et de gouvernement jamais convoquée, les pays, riches et pauvres, se sont engagés à faire de leur mieux pour éradiquer la pauvreté, défendre la dignité humaine et l'égalité et parvenir à la paix, à la démocratie et à assurer la durabilité des ressources environnementales. Les dirigeants mondiaux ont promis de s'allier pour remplir des objectifs concrets de nature à faire avancer le développement et à réduire la pauvreté au plus tard en 2015.

Émanation de la Déclaration du Millénaire, les Objectifs du Millénaire pour le développement engagent les pays à redoubler d'efforts pour s'attaquer à l'insuffisance des revenus, à l'omniprésence de la faim, aux inégalités entre hommes et femmes, à la dégradation de l'environnement et au manque d'instruction, de services de santé et d'eau potable (encadré 1). Ils prévoient également des actions visant à alléger la dette et augmenter l'aide, les échanges et les transferts de technologies au bénéfice des pays pauvres. Le Consensus de Monterrey de mars 2002, – réaffirmé dans la déclaration du Sommet mondial sur le développement durable et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, en Afrique du Sud, en septembre 2002 – constitue un cadre pour ce partenariat entre pays riches et pauvres.

On ne saurait imaginer période plus propice pour mobiliser les soutiens à un tel partenariat mondial. En 2003, notre planète a connu une recrudescence des conflits violents, qui s'est accompagnée d'une montée des tensions internationales et d'une crainte exacerbée du terrorisme. Certains sont peut-être tentés de préconiser une suspension de la guerre contre la pauvreté en attendant que celle contre le terrorisme soit gagnée. Ils auraient tort. Le besoin

d'éradiquer la pauvreté ne fait pas concurrence à celui de rendre le monde plus sûr. Bien au contraire. L'éradication de la pauvreté doit contribuer à un monde plus sûr, et c'est d'ailleurs la visée de la Déclaration du Millénaire.

Pour s'attaquer à la pauvreté, encore faut-il en comprendre les causes. Ce rapport nous permet de progresser sur cette voie en analysant les causes premières de l'échec du développement. Pendant les années quatre-vingt-dix, les débats sur le développement se sont concentrés sur trois grands aspects. Le premier était la nécessité de réformer l'économie afin d'instaurer la stabilité macro-économique. Le deuxième était le besoin d'institutions fortes et de gouvernance, – afin d'asseoir la primauté du droit et de lutter contre la corruption. Le troisième était l'impératif de justice sociale et la nécessité d'associer les individus, ainsi que leur communauté et leur pays, aux décisions qui les touchent – impératif sur lequel ce rapport continue d'insister.

Cruciaux pour un développement humain durable, tous ces aspects méritent toujours l'attention prioritaire des décideurs. Mais ils en éclipsent un quatrième, que nous étudions ici : les freins structurels à la croissance et au développement humain. Le Pacte du Millénaire pour le développement présenté dans ce rapport propose une approche permettant de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement en commençant par s'attaquer à ces limites.

L'appropriation à l'échelle nationale – par les pouvoirs publics et les populations – est essentielle pour la concrétisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. En effet, ces Objectifs peuvent favoriser le débat démocratique, et les dirigeants sont davantage susceptibles d'engager les actions nécessaires à cette fin si les populations concernées exercent une pression

ENCADRÉ 1

Les Objectifs du Millénaire pour le développement et leurs cibles

Objectif 1 : Faire disparaître l'extrême pauvreté et la faim

Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population souffrant de la faim

Objectif 2 : Garantir à tous une éducation primaire

Cible 3 : D'ici 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 4 : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

suite page suivante

Les Objectifs du Millénaire pour le développement et leurs cibles

Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants

Cible 5 : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins cinq ans

Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle

Cible 6 : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Cible 7 : D'ici 2015, enrayer la propagation du VIH/sida et commencer d'inverser la tendance actuelle

Cible 8 : D'ici 2015, enrayer la propagation du paludisme et d'autres grandes maladies, et commencer d'inverser la tendance actuelle

Objectif 7 : Assurer la durabilité des ressources environnementales

Cible 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales

Cible 10 : D'ici 2015, réduire de moitié le pourcentage de la population privée d'un accès régulier à l'eau potable

suite page suivante

Les Objectifs seront un succès à condition de signifier quelque chose pour les milliards d'individus auxquels ils sont destinés. Ils doivent devenir une réalité nationale, à laquelle doivent œuvrer leurs principales parties prenantes, les individus et les pouvoirs publics. Ils forment un ensemble de jalons pour la mesure des avancées, à partir desquels les pauvres pourront demander des comptes aux décideurs politiques. Ils aident les populations à lutter pour que soient engagées des mesures et des actions propices à la création d'emplois corrects, à l'amélioration de l'accès à l'école et à l'élimination de la corruption. Ils représentent également des engagements de la part des dirigeants nationaux, à qui leur électorat doit demander des comptes.

Une fois adoptés par les populations, les Objectifs peuvent susciter des débats démocratiques sur les résultats du gouvernement, surtout lorsque des données impartiales sont communiquées, par exemple par voie d'affichage à l'entrée de chaque mairie. Ils peuvent également servir de programme électoral aux hommes politiques, comme dans le cas du président brésilien Luis Inacio "Lula" da Silva, qui a lancé une campagne « *Fome Zero* » (faisons disparaître la faim) dans le cadre de sa conquête de la présidence.

La société civile, les associations communautaires et professionnelles, jusqu'aux groupes de femmes et aux réseaux d'organisations non gouvernementales (ONG), jouent un rôle important dans la mise en œuvre et le suivi des avancées en direction de ces Objectifs. Mais ces Objectifs nécessitent également des États opérationnels et efficaces, capables de tenir leurs engagements sur le développement. Ils demandent aussi que la population se mobilise pour alimenter la volonté politique d'y parvenir. Et cette mobilisation populaire passe par une culture politique participative et ouverte.

Les réformes politiques, telles que la décentralisation des budgets et des services de base, rapprochent les décideurs de la population et renforcent la pression exercée par cette dernière pour la réalisation des Objectifs. Là où la décentralisation fonctionne – comme dans certaines parties du Brésil, de la Jordanie, du Mozambique ainsi que dans les États indiens du Kerala, du Madhya Pradesh et du Bengale-Occidental –, elle s'accompagne d'améliorations significatives. Elle peut se traduire par des services publics répondant plus rapidement aux besoins de la population, par la communication au grand jour des cas de corruption et par un recul de l'absentéisme.

Mais décentraliser n'est pas une tâche facile. Pour réussir, il faut un pouvoir central efficace, des autorités locales décidées et disposant des moyens financiers nécessaires ainsi que des citoyens engagés dans une société civile bien organisée. Au Mozambique, des autorités locales déterminées et dotées d'un budget adéquat ont augmenté la couverture vaccinale et les consultations prénatales de 80 %, et surmonté le manque de capacités en sollicitant les ONG et les prestataires privés au niveau municipal.

Des expériences récentes montrent également comment les mouvements de la société peuvent favoriser la prise de décision participative, notamment dans le cas du contrôle des budgets locaux par le public. À Porto Alegre, au Brésil, la pratique du budget participatif a considérablement amélioré les services. En 1989, un peu moins de la moitié des administrés de la ville avaient accès à l'eau potable. Sept ans plus tard, presque tous bénéficiaient de ce service. Pendant cette période, les inscriptions dans les écoles primaires ont également été multipliées par deux et les transports en commun se sont étendus à la périphérie.

Ce genre d'action collective améliore les services de base et contribue à susciter et à entretenir la volonté politique. Les citoyens ordinaires exercent des pressions sur leurs dirigeants pour que ces derniers tiennent leurs engagements politiques. Les Objectifs leur fournissent un instrument permettant de demander des comptes aux gouvernants.

Sachant que les Objectifs du Millénaire pour le développement ne se concrétiseront pas si l'on maintient l'approche actuelle, il faut donner un coup d'accélérateur spectaculaire au processus

Ces 30 dernières années, nous avons assisté à des améliorations spectaculaires dans le monde en développement. L'espérance de vie a gagné

huit ans. L'analphabétisme a été quasiment réduit de moitié, pour retomber à 25 %. Et en Asie de l'Est, le nombre des personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour a été presque divisé par deux dans les années quatre-vingt-dix.

Pourtant, le développement humain avance encore trop lentement. Pour de nombreux pays, la dernière décennie du XX^e siècle a été désespérante. Quelque 54 pays sont aujourd'hui plus pauvres qu'en 1990. Dans 21 pays, une proportion plus importante de la population souffre de la faim. Dans 14, les enfants sont plus nombreux aujourd'hui à mourir avant l'âge de cinq ans. Dans 12, les inscriptions dans l'enseignement primaire reculent. Dans 34, l'espérance de vie décline. De telles inversions de tendance étaient rares jusque-là.

Autre signe de la crise du développement humain : le repli de l'indicateur du développement humain (IDH, mesure synthétique de trois aspects du développement humain : vivre longtemps et en bonne santé, avoir accès à l'éducation et bénéficier d'un niveau de vie correct) dans 21 pays. Une telle détérioration aussi était rare jusqu'à la fin des années quatre-vingt, car les acquis mesurés par l'IDH ne s'annulent pas facilement.

Si la planète continue de progresser à la même allure que dans les années quatre-vingt-dix, les seuls Objectif du Millénaire pour le développement qui ont des chances d'être atteints sont celui qui consiste à réduire la pauvreté monétaire de moitié et celui qui vise à réduire de moitié la proportion de la population privée d'un accès régulier à l'eau potable, essentiellement grâce aux progrès en Chine et en Inde. À l'échelle régionale, au rythme actuel, l'Afrique subsaharienne ne remplirait pas les Objectifs concernant la pauvreté avant 2147 et ceux relatifs à la mortalité des enfants avant 2165. De plus, concernant le VIH/sida et la faim, la tendance s'accroît dans la région, au lieu de s'estomper.

Face au risque qu'un si grand nombre de pays dans le monde ne soient pas au rendez-vous des Objectifs du Millénaire pour le développement dans 12 ans, d'ici 2015, il est urgent de changer de cap. En effet, les succès antérieurs enregistrés par le développement montrent que c'est possible, même dans les pays très pauvres. Le Sri Lanka est ainsi parvenu à relever son espérance de vie de 12 ans entre 1945 et 1953. Le Botswana

constitue un autre exemple à méditer : le taux brut d'inscription dans le primaire y était passé de 40 % en 1960 à près de 91 % en 1980.

Aujourd'hui, le monde compte davantage de ressources et de savoir-faire et est mieux armé que jamais pour s'attaquer aux problèmes posés par les maladies infectieuses, le faible niveau de productivité, le manque de sources d'énergie et de moyens de transport non polluants ainsi que l'absence de services élémentaires tels que l'eau potable, les équipements d'assainissement, les écoles et l'infrastructure de santé. Il s'agit désormais de savoir comment utiliser ces ressources et ces compétences au mieux pour les mettre au service des plus démunis.

Deux catégories de pays ont besoin d'un changement urgent. Les premiers sont ceux qui conjuguent un développement humain faible et une progression insuffisante vers la réalisation des Objectifs. Ce sont les pays absolument prioritaires et prioritaires. Les seconds sont ceux qui avancent bien sur la voie des Objectifs, mais dans lesquels persistent d'importantes poches de pauvreté et où vivent encore de nombreux laissés-pour-compte

On dénombre 59 pays absolument prioritaires et prioritaires, où la réalisation de nombre des Objectifs est compromise, faute d'avancées et en raison de niveaux de départ terriblement bas. C'est sur ces pays que l'attention et les ressources de la planète doivent se concentrer.

Dans les années quatre-vingt-dix, ces pays ont connu plusieurs types de crises :

- *Pauvreté monétaire* : les taux de pauvreté, déjà élevés, se sont accrus dans 37 pays sur les 67 pour lesquels des données sont disponibles.
- *Faim* : dans 19 pays, plus d'une personne sur quatre souffre de la faim, et la situation ne s'améliore pas, voire se détériore. Dans 21 pays, le pourcentage des personnes qui ont faim est en progression.
- *Survie* : dans 14 pays, la mortalité des enfants de moins de cinq ans s'est aggravée dans les années quatre-vingt-dix, et dans 7 pays, près d'un enfant sur quatre n'atteindra pas son cinquième anniversaire.

ENCADRÉ 1 (suite)

Les Objectifs du Millénaire pour le développement et leurs cibles

Cible 11 : Parvenir, d'ici 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Cible 12 : Instaurer un système commercial et financier plus ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire, ce qui implique un engagement en faveur de la bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aussi bien à un niveau national qu'international

Cible 13 : Subvenir aux besoins spécifiques des pays les moins avancés, ce qui suppose l'admission en franchise et hors contingents de leurs exportations, un programme renforcé d'allègement de la dette et l'annulation de la dette publique bilatérale, ainsi qu'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté

Cible 14 : Subvenir aux besoins spécifiques des pays enclavés et des petits États insulaires en développement en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires

suite page suivante

Les Objectifs du Millénaire pour le développement et leurs cibles

en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Cible 15 : Engager une démarche globale pour régler le problème de la dette des pays en développement par des mesures nationales et internationales propres à rendre cet endettement supportable à long terme

Cible 16 : En coopération avec les pays en développement, imaginer et appliquer des stratégies de nature à créer des emplois productifs décents pour les jeunes

Cible 17 : En coopération avec les laboratoires pharmaceutiques, proposer des médicaments essentiels accessibles à tous dans les pays en développement

Cible 18 : En coopération avec le secteur privé, mettre à la disposition de tous les bienfaits des nouvelles technologies, notamment celles de l'information et des communications

- *Eau* : dans 9 pays, plus d'une personne sur quatre n'a pas accès à l'eau potable, et la situation stagne, voire se dégrade.
- *Assainissement* : dans 15 pays, plus d'une personne sur quatre n'a pas accès à une infrastructure sanitaire correcte, et la situation stagne, voire empire.

Derrière toutes ces crises se cache une crise économique. Non seulement ces pays sont déjà extrêmement pauvres, mais ils enregistrent en outre un taux de croissance atrocement lent.

Dans les années quatre-vingt-dix, la croissance du revenu moyen par habitant a été inférieure à 3 % dans 125 pays en développement et en transition, et dans 54 % d'entre eux, le revenu moyen par habitant a reculé. Sur ces 54 pays, 20 se trouvent en Afrique subsaharienne, 17 en Europe de l'Est et dans la Communauté des États indépendants (CEI), 6 en Amérique latine et aux Caraïbes, 6 en Asie de l'Est et dans le Pacifique et 5 sont des pays arabes. Il s'agit pour beaucoup de pays absolument prioritaires et prioritaires, mais certains affichent également un niveau de développement humain moyen.

Les pays qui avancent bien, mais en laissant de côté certaines régions ou catégories de population, attirent moins l'attention. Tous doivent s'attaquer aux disparités significatives entre les catégories – entre hommes et femmes, entre groupes ethniques, entre races et entre zones urbaines et rurales. Il faut pour cela regarder ce que cachent les moyennes nationales.

De nombreux pays qui enregistrent des moyennes nationales traduisant des progrès corrects en direction des Objectifs conservent des poches de pauvreté bien enracinées. C'est notamment le cas de la Chine : ce pays a pu sortir 150 millions d'habitants de la pauvreté monétaire, durant les années 90, mais cet effort est resté concentré aux zones côtières. Ailleurs, des poches de pauvreté persistent. L'économie de certaines régions continentales avance beaucoup plus lentement que celle du reste du pays.

Nombre de pays pourraient réaliser les Objectifs plus facilement s'ils se contentaient d'améliorer les conditions de vie de ceux pour lesquels la situation est déjà plus confortable. Des données suggèrent que c'est ce qui se passe avec la santé. Cependant, cette approche correspondrait certes à la lettre des Objectifs, mais certainement

pas à leur esprit. Les femmes, les habitants des campagnes, les minorités ethniques et d'autres catégories de pauvres progressent habituellement plus lentement que les moyennes nationales – voire ne progressent pas du tout – alors même que le pays dans son ensemble s'achemine vers la réalisation des Objectifs.

Sur les 24 pays en développement pour lesquels on dispose de données infra-nationales concernant la mortalité des enfants entre le milieu des années quatre-vingt et le milieu des années quatre-vingt-dix, seuls 3 ont réduit l'écart qui séparait le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans des plus riches de celui des plus pauvres. On peut trouver des schémas analogues concernant la couverture vaccinale ainsi que les taux de scolarisation et d'achèvement de la scolarité, pour lesquels les écarts entre villes et campagnes ainsi qu'entre ethnies semblent persister, voire s'aggraver. Les femmes des zones pauvres ont également tendance à être exclues des progrès généraux vers la réalisation des Objectifs.

Le Pacte du Millénaire pour le développement est un plan d'action visant essentiellement les pays absolument prioritaires et prioritaires, qui ont le plus besoin d'aide

La communauté internationale doit se concentrer sur les pays qui ont les pires difficultés à se développer. Sans changement de cap immédiat, ces derniers ne réaliseront certainement pas les Objectifs. C'est en gardant cette priorité à l'esprit que ce rapport énonce un nouveau plan d'action, ciblant essentiellement ces pays : le Pacte du Millénaire pour le développement.

Pour dégager une croissance durable, ces pays doivent franchir des seuils élémentaires dans plusieurs domaines clés : la gouvernance, la santé, l'éducation, l'infrastructure et l'accès aux marchés. Si un pays reste en deçà de ces seuils dans l'un de ces domaines, il risque de tomber dans le « piège de la pauvreté ».

La plupart des pays absolument prioritaires et prioritaires s'efforcent de se hisser jusqu'à ces seuils. Ils rencontrent pourtant des obstacles structurels profondément ancrés qu'ils auront du mal à surmonter tout seuls. Ces obstacles sont

les barrières aux marchés internationaux ainsi qu'un endettement élevé, bien supérieur au service que les pays en question peuvent assurer étant donné leur capacité d'exportation limitée. Autre obstacle important : la taille et la situation géographique. Parmi les autres limitations structurelles liées à la géographie, on peut citer des sols peu fertiles, la vulnérabilité face aux chocs climatiques ou aux catastrophes naturelles et les maladies endémiques telles que le paludisme. Mais la géographie n'est pas une fatalité. Ces défis peuvent être relevés si les politiques publiques sont adéquates. La modernisation du réseau routier et des communications, ainsi qu'une intégration plus poussée avec les pays voisins, peuvent améliorer l'accès aux marchés. Par ailleurs, des campagnes de prévention et de traitement peuvent largement atténuer l'impact des pandémies.

Les conditions structurelles qui contribuent à plonger tout un pays dans le piège de la pauvreté peuvent également pénaliser de larges pans de la population dans des pays par ailleurs relativement prospères. Ainsi, les régions continentales reculées de la Chine doivent s'accommoder d'un plus grand éloignement des ports, d'une infrastructure nettement plus sommaire et d'un environnement bien plus rude que les régions côtières du pays, qui battent depuis peu des records de croissance. Réduire la pauvreté dans les régions pauvres nécessite d'adopter une politique publique réorientant les moyens sur ces régions. La priorité des priorités consiste ici à accroître l'équité, et pas seulement à favoriser la croissance économique.

Pour surmonter ces limitations d'ordre structurel, les pouvoirs publics doivent intervenir sur plusieurs fronts à la fois, tout en bénéficiant d'un accroissement de l'aide extérieure. Six axes d'action devraient permettre aux pays les plus pauvres de se sortir du piège de la pauvreté :

- Investir rapidement et de manière ambitieuse dans les services d'éducation et de santé de base, tout en s'attachant à l'égalité entre les sexes. C'est là une condition préalable à une croissance économique durable. À son tour, la croissance créera des emplois et relèvera le revenu, avec à la clé de nouvelles avancées dans l'éducation et la santé.

- Augmenter la productivité des petits exploitants agricoles travaillant dans un environnement défavorable, qui représentent la majorité de l'humanité affamée. On peut aujourd'hui estimer avec fiabilité que 70 % des individus les plus pauvres de la planète vivent en zone rurale et sont tributaires de l'agriculture.
- Améliorer l'infrastructure de base – ports, routes, énergie et communications – pour réduire les coûts de transaction et s'affranchir des barrières géographiques.
- Élaborer une politique de développement industriel propice à l'activité des entreprises et à une diversification de l'économie, qui doit cesser de dépendre des exportations de produits de base, en associant activement les petites et moyennes entreprises à ces efforts.
- Promouvoir la gouvernance démocratique et les droits de l'homme afin de lutter contre les discriminations, assurer la justice sociale et favoriser le bien-être de tous.
- Veiller au respect de l'environnement et à une saine gestion de l'urbanisme, afin que les progrès du développement puissent être pérennisés.

Ces mesures partent du principe que, pour que les économies fonctionnent mieux, il faut tout d'abord qu'un certain nombre de conditions soient réunies. Il est impossible de réduire la dépendance vis-à-vis des exportations de produits primaires, par exemple, si la population active ne peut pas être employée dans le secteur de la transformation faute de compétences.

La tâche qui attend les pays absolument prioritaires est trop immense pour qu'ils s'y attaquent seuls. C'est d'autant plus vrai pour les pays pauvres, qui doivent surmonter des obstacles singulièrement élevés, avec très peu de moyens. Sur ce point, le Pacte du Millénaire pour le développement formule les choses sans ambiguïté. Les pays les plus pauvres ont besoin d'injections significatives de capitaux extérieurs pour parvenir aux niveaux essentiels de développement humain. Mais il ne s'agit pas pour autant de demander un financement illimité aux pays riches. Car ce Pacte ne cache pas non plus que les pays pauvres devront mobiliser leurs ressources intérieures et renforcer leur politique et leurs institutions, combattre la corruption et améliorer

La communauté internationale doit se concentrer sur les pays qui ont les pires difficultés à se développer

À moins d'adopter des plans de développement beaucoup plus ambitieux, ces pays ne rempliront pas les Objectifs

la gouvernance, autant d'étapes essentielles sur la voie du développement durable.

À moins d'adopter des plans de développement beaucoup plus ambitieux, ces pays ne rempliront pas les Objectifs. Sur ce point, le Pacte préconise d'appliquer un nouveau principe. Les gouvernements des pays pauvres et riches, ainsi que les institutions internationales, devraient commencer par se demander quels sont les moyens nécessaires pour réaliser les Objectifs, plutôt que d'accepter que ce soit les ressources limitées qui y sont actuellement affectées qui déterminent le rythme du développement.

Chaque pays, et particulièrement les pays absolument prioritaires et prioritaires, doivent systématiquement dresser un diagnostic des moyens nécessaires pour parvenir aux Objectifs. Ce diagnostic doit couvrir les initiatives que peuvent prendre les pouvoirs publics des pays pauvres, comme la mobilisation des ressources budgétaires nationales, la réorientation des dépenses sur les services de base, le recours au financement et à des experts privés et l'adoption de réformes de la gouvernance économique. Après tout cela, il restera encore un énorme besoin de financement, que les pouvoirs publics doivent définir. Pour combler ce besoin, il devront faire appel à la coopération technique et financière des pays riches, notamment via le financement des coûts récurrents, un allègement de la dette plus étendu et une intensification des transferts de technologie.

Il existe un large consensus sur la nécessité d'un cadre unique pour la coordination des efforts de développement, reposant sur les stratégies de développement et les programmes d'investissement publics élaborés par chaque pays. Pour les pays à bas revenu, ce cadre est fourni par les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), en place dans une vingtaine de pays et en cours de rédaction dans une vingtaine d'autres. En reprenant de manière plus systématique le défi des Objectifs du Millénaire pour le développement, les documents de stratégie de réduction de la pauvreté doivent commencer à s'interroger sur les conditions nécessaires à leur réalisation, et évaluer les moyens qu'il reste à trouver et les réformes encore à mettre en œuvre.

Réduire de moitié la proportion des individus qui vivent dans l'extrême pauvreté (Objectif 1) nécessitera une croissance économique nettement plus soutenue dans les pays absolument prioritaires et prioritaires qui en sont pour le moment privés. Mais la croissance ne fait pas tout. Il faut également prendre des mesures pour renforcer les liens entre accélération de la croissance et relèvement du revenu des ménages les plus démunis

Plus de 1,2 milliard de personnes, soit un habitant de la planète sur cinq, survivent avec moins de 1 dollar par jour. Pendant les années quatre-vingt-dix, la proportion des personnes souffrant d'extrême pauvreté monétaire est tombée de 30 à 23 %. Mais avec la croissance démographique mondiale, cela représente à peine 123 millions d'êtres humains en moins, soit une infime proportion seulement des progrès nécessaires pour éliminer la pauvreté. Et si l'on exclut la Chine, le nombre des individus extrêmement pauvres a en fait augmenté de 28 millions.

C'est en Asie du Sud et de l'Est que la pauvreté monétaire est la plus répandue, même si ces deux régions ont récemment réalisé des avancées impressionnantes. Comme nous l'avons vu, dans les années quatre-vingt-dix, la Chine a pu extirper 150 millions de personnes, soit 12 % de sa population, de la pauvreté, et réduire ainsi de moitié l'incidence de ce fléau. En revanche, en Amérique latine et aux Caraïbes, dans les pays arabes, en Europe centrale et orientale et en Afrique subsaharienne, le nombre de personnes survivant avec moins d'un dollar par jour s'est accru.

L'absence de croissance durable de nature à réduire la pauvreté constitue le principal obstacle au recul de ce fléau. Dans les années quatre-vingt-dix, seulement 30 des 155 pays en développement et en transition pour lesquels des données étaient disponibles, soit un sur cinq environ, ont enregistré une croissance de leur revenu par habitant de plus de 3 % par an. Comme nous l'avons indiqué, dans 54 de ces pays, le revenu moyen a en réalité chuté.

Cependant, la croissance économique ne fait pas tout. La croissance peut être sans égards ou au contraire faire refluer la pauvreté, suivant

son mode opératoire, les caractéristiques structurelles de l'économie et les politiques publiques. La pauvreté s'est aggravée même dans les pays qui affichent une croissance économique positive, et pendant ces deux dernières décennies, les inégalités de revenus se sont creusées dans 33 des 66 pays en développement pour lesquels des données étaient disponibles. Tous les pays, et particulièrement ceux qui enregistrent une moyenne satisfaisante, mais dans lesquels persistent des poches de pauvreté, doivent prendre des mesures pour lier croissance économique et réduction de la pauvreté.

La croissance sera d'autant plus bénéfique pour les pauvres qu'elle reposera sur une large base, au lieu de se concentrer dans quelques secteurs et régions, qu'elle se caractérisera par une forte intensité de main-d'œuvre (comme dans l'agriculture ou la confection) plutôt que par une forte intensité de capital (comme dans le pétrole) et que les recettes publiques seront investies dans le développement humain (services élémentaires de santé, d'éducation, d'alimentation, d'adduction d'eau et infrastructure sanitaire). La croissance sera au contraire moins bénéfique pour les pauvres si elle s'appuie sur une base étroite, néglige le développement humain ou induit des discriminations à l'encontre des zones rurales, de certaines régions, de groupes ethniques ou des femmes dans la délivrance des services publics.

Les actions publiques susceptibles d'associer plus étroitement croissance et lutte contre la pauvreté sont les suivantes :

- Relever le niveau, l'efficacité et l'équité de l'investissement dans les services élémentaires de santé, d'éducation, d'adduction d'eau et d'assainissement.
- Élargir l'accès des pauvres aux terres, au crédit, aux compétences et autres actifs économiques.
- Accroître la productivité et la diversification des petits exploitants agricoles.
- Promouvoir une croissance industrielle à forte intensité de main-d'œuvre en favorisant la participation des petites et moyennes entreprises.

Réduire de moitié la proportion des personnes souffrant de la faim (Objectif 1) pose deux défis : donner à tous accès à la

nourriture, aujourd'hui disponible en abondance, et relever la productivité des exploitants agricoles qui n'ont pas assez à manger, particulièrement en Afrique.

Le nombre des personnes souffrant de la faim a certes été réduit de près de 20 millions pendant les années quatre-vingt-dix. Mais si l'on exclut la Chine, le nombre des personnes connaissant la faim s'est accru. L'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne abritent les plus grandes concentrations de populations affamées. En Asie du Sud, il faut améliorer la distribution de nourriture, disponible en abondance. En Afrique subsaharienne, la difficulté consiste à relever la productivité agricole.

Il est possible de recourir à de nombreuses actions publiques efficaces pour faire reculer la faim. On peut par exemple puiser dans des stocks tampon, particulièrement au niveau local, pour injecter des produits alimentaires sur les marchés en période de crise, et atténuer ainsi la volatilité des cours. Plusieurs pays, notamment la Chine et l'Inde, disposent de tels mécanismes. Les stocks alimentaires peuvent aussi jouer un rôle particulièrement important pour les pays enclavés menacés par la sécheresse.

En outre, beaucoup d'individus affamés sont privés de terres ou de droits d'occupation sûrs. Une réforme agraire est nécessaire si l'on veut donner aux pauvres des campagnes un droit d'accès garanti à la terre. En Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, les femmes produisent une grande partie de la nourriture, mais ne disposent toujours pas d'un accès garanti à la terre.

Il convient de s'attaquer au faible niveau de la productivité agricole, particulièrement dans les régions écologiquement fragiles, dont les sols sont pauvres et qui sont soumises à des conditions météorologiques extrêmement variables. Les gains spectaculaires de la révolution verte ont laissé ces domaines de côté. Une révolution doublement verte s'impose, afin d'augmenter la productivité et d'améliorer la durabilité des ressources environnementales. Il faut augmenter l'investissement consacré à la recherche et au développement de technologies meilleures et les diffuser via des services de vulgarisation.

Les droits de douane à l'importation protègent les marchés des pays riches et réduisent les incitations à investir dans l'agriculture pour les exploitants des pays pauvres, alors que cet investissement contribuerait à une sécurité alimentaire plus durable

Il faut également étoffer les investissements dans l'infrastructure, telle que les routes et les systèmes de stockage. Et pourtant, l'investissement public et l'aide des donateurs à l'agriculture ne cessent de reculer depuis plusieurs décennies.

Les droits de douane à l'importation protègent les marchés des pays riches et réduisent les incitations à investir dans l'agriculture pour les exploitants des pays pauvres, alors que cet investissement contribuerait à une sécurité alimentaire plus durable. Les subventions massives versées dans les pays riches n'incitent pas à investir dans la sécurité alimentaire à long terme et dépriment également les cours mondiaux, alors que les importateurs nets de produits alimentaires pourraient en tirer parti.

Garantir à tous une éducation primaire et supprimer les disparités entre garçons et filles dans l'enseignement primaire et secondaire (Objectifs 2-3) nécessite de s'attaquer aux problèmes connexes d'efficacité, d'équité et des niveaux de ressources

Dans les régions en développement, plus de 80 % des enfants sont inscrits dans l'enseignement primaire. Pourtant, 115 millions d'enfants ne fréquentent pas l'école primaire, et les niveaux de scolarisation sont cruellement faibles en Afrique subsaharienne (59 %). Une fois inscrit, un enfant sur trois seulement achèvera sa scolarité dans le primaire. En outre, un adulte sur six est analphabète. Et des disparités criantes persistent entre les sexes : trois cinquièmes des 115 millions d'enfants qui ne vont pas à l'école sont des filles, et les deux tiers des 876 millions d'adultes analphabètes sont des femmes.

L'absence d'éducation prive l'individu de ses possibilités d'existence. Elle prive également la société d'une base de développement durable, car l'éducation constitue un facteur vital pour l'amélioration de la santé, de la nutrition et de la productivité. L'Objectif consacré à l'éducation occupe donc une place centrale dans la réalisation des autres Objectifs.

Dans la plupart des pays pauvres, l'organisation de l'éducation de base est extrêmement inéquitable : les 20 % les plus pauvres reçoivent largement moins de 20 % des dépenses publiques, tandis que les 20 % les plus riches reçoivent beaucoup plus. En outre, l'enseignement primaire bénéficie d'un financement par élève bien inférieur à celui consacré à l'enseignement secondaire et supérieur. Ce schéma est également discriminant à l'encontre des pauvres, qui suivent surtout une scolarité élémentaire.

Les coûts supportés par les ménages pour l'éducation, tels que les droits d'inscription et l'achat des uniformes, découragent également les inscriptions, particulièrement dans les familles les plus pauvres. Au Kenya, au Malawi et en Ouganda, on a observé un net rebond des inscriptions après la suppression des uniformes et des droits de scolarité. Lorsqu'un système est équitable, il donne aussi de meilleurs résultats : les pays enregistrant de bonnes performances dans l'éducation ont également tendance à dépenser davantage pour les ménages pauvres et l'enseignement primaire.

Les pays qui ont aplani les disparités entre garçons et filles dans l'éducation montrent comment il est possible d'encourager les parents à envoyer leurs filles à l'école : en construisant les écoles près des habitations, en réduisant autant que possible les coûts supportés par les parents, en planifiant les horaires de manière à ce que les filles puissent continuer d'assurer certaines corvées domestiques et en recrutant des enseignantes (afin de rassurer les parents). Dans les pays qui sont les mieux parvenus à éliminer les disparités entre garçons et filles, on observe une proportion d'enseignants de sexe féminin supérieure à la moyenne régionale.

Beaucoup d'établissements souffrent de lacunes opérationnelles. Les enfants sont encore trop nombreux à redoubler ou à abandonner leur scolarité en cours de route. Dans les pays où l'on parle plusieurs langues, enseigner dans la langue maternelle durant les premières années de scolarité accroît considérablement les chances de succès. Par ailleurs, les systèmes de cantine scolaire peuvent également inciter les parents à mettre leurs enfants à l'école et à les y laisser. Un enfant qui a faim ne peut pas apprendre. En outre, les programmes de scolarisation précoce

préparent les enfants à la scolarité, surtout ceux qui représentent dans leur famille la première génération qui apprend à lire.

Les pays à faibles taux de scolarisation ont énormément de mal à gérer les coûts récurrents afin de mieux équilibrer le budget prévu pour la rémunération des enseignants, qui engloutit souvent jusqu'à 90 %, voire plus, des dépenses récurrentes, et les autres coûts, comme l'achat de manuels, par exemple. La modestie des dépenses porte surtout préjudice aux pauvres, car les élites et les catégories de population qui disposent d'un pouvoir ont tendance à accaparer une part disproportionnée des petits budgets. L'indigence des budgets empêche également de mettre en œuvre les réformes. Il est plus facile d'accroître l'équité et l'efficacité lorsque les budgets d'éducation sont à la hausse.

Le problème est exacerbé par le recul de l'aide débloquée par les donateurs pour l'éducation. Dans les années quatre-vingt-dix, cette aide a accusé un repli de 30 % en termes réels, pour retomber à 4,7 milliards de dollars, avec tout juste 1,5 milliard dévolus à l'enseignement de base. En outre, les donateurs préfèrent habituellement financer le matériel et les autres coûts d'équipement plutôt que les manuels, les salaires des enseignants et autres dépenses d'exploitation. Or, c'est là où se trouvent les véritables goulets d'étranglement.

Que ce soit pour la mise à disposition des services ou leur financement, le secteur privé doit s'impliquer davantage dans l'enseignement secondaire et tertiaire. Les pouvoirs publics doivent encourager les ONG et le secteur privé à étoffer l'offre tout en continuant de contrôler le respect des normes et de centraliser les données sur le nombre et la qualité des établissements privés. Si l'on veut assurer l'équité et l'efficacité lorsque les moyens sont limités, il faut veiller à ce que les subventions publiques à l'enseignement primaire privé ne pénalisent pas l'éducation de base pour les pauvres.

Les pays peuvent habituellement consacrer davantage de moyens à l'éducation à mesure que leur économie s'accroît. Mais les pays les plus pauvres ont besoin de dépenser davantage pour l'éducation afin de se sortir du piège de la pauvreté, et n'ont pas les moyens de procéder aux investissements de base.

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (Objectif 3) forme une ambition louable en soi, mais qui est aussi essentielle à la réalisation des autres Objectifs

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au sens large constitue un objectif clé de la Déclaration du Millénaire, bien que la seule cible quantitative formulée ait trait à l'élimination des disparités dans l'enseignement primaire et secondaire. L'éducation contribue à améliorer la santé, et une population plus instruite et en meilleure santé augmente la productivité, qui est le moteur de la croissance économique. À son tour, la croissance génère les moyens de financer les améliorations de la santé et de l'éducation, ce qui relève encore la productivité. L'égalité entre les sexes occupe une place centrale dans ces synergies, car les femmes sont des agents du développement.

Dans la quasi-totalité des sociétés, les femmes sont les premières à s'occuper des autres. Leur éducation contribue donc davantage à la santé et à l'éducation de la génération suivante que l'éducation des hommes, surtout lorsque les femmes exercent aussi un poids considérable dans les décisions de la famille. Lorsqu'elles grandissent, les filles qui sont allées à l'école donnent naissance à des enfants moins nombreux et en meilleure santé, ce qui accélère la décrue des taux de fécondité. Par ailleurs, lorsque les femmes sont plus instruites et en meilleure santé, elles favorisent aussi la productivité, par exemple en adoptant des innovations agricoles, et contribuent donc à augmenter le revenu du ménage. De plus, ces femmes travaillent souvent à l'extérieur et perçoivent leur propre salaire, ce qui accentue leur autonomie. Ces processus bénéfiques ont plus d'impact lorsque les femmes ont leur mot à dire dans les décisions du ménage. Et quand les femmes peuvent se regrouper pour revendiquer davantage de droits, à l'éducation, à la santé et à l'égalité dans l'emploi, ces synergies positives n'en sont que plus probables.

Réduire la mortalité des enfants, améliorer la santé maternelle et combattre le VIH/sida,

Les pays peuvent habituellement consacrer davantage de moyens à l'éducation à mesure que leur économie progresse. Mais les pays les plus pauvres ont besoin de dépenser davantage pour l'éducation afin de se sortir du piège de la pauvreté

le paludisme et d'autres maladies (Objectifs 4-6) suppose une hausse spectaculaire de l'accès aux soins de santé

Chaque année, plus de 10 millions d'enfants, soit 30 000 par jour, meurent de maladies qui auraient pu être évitées. Plus de 500 000 femmes décèdent durant leur grossesse ou en couches, et sont 100 fois plus nombreuses dans ce cas en Afrique subsaharienne que dans les pays de l'OCDE à revenu élevé. Dans le monde, 42 millions de personnes vivent avec le VIH/sida, dont 39 millions dans les pays en développement. La tuberculose reste, avec le sida, la principale maladie infectieuse qui tue les adultes, et cause jusqu'à deux millions de décès chaque année. Et le paludisme, qui emporte chaque année 1 million de personnes, pourrait doubler son tribut d'ici vingt ans.

Si les progrès ne s'accroissent pas considérablement, les Objectifs du Millénaire pour le développement dans ces domaines (Objectifs 4-6) ne seront pas atteints. Même en ce qui concerne la mortalité des enfants, pour laquelle on enregistre des avancées régulières, au rythme actuel, l'Afrique subsaharienne ne parviendra à une réduction des deux tiers que 150 ans après la date fixée par l'Objectif.

C'est une honte, étant donné que beaucoup de ces décès pourraient être évités si l'on recourait davantage aux moustiquaires, aux sages-femmes, aux antibiotiques d'un prix abordable, à une hygiène élémentaire et au mode de traitement de la tuberculose appelé « traitement de courte durée sous observation directe » (*Directly Observed Therapy, Short course*, - DOTS). Aucune de ces solutions ne fait appel à la haute technologie, et pourtant, appliquées ensemble, elles pourraient sauver des millions de vies. Mais dans beaucoup trop de pays, elles restent hors d'atteinte. Pourquoi ? Pour des raisons ayant trait aux systèmes en place. Comme dans l'éducation, les systèmes de santé (et surtout les soins élémentaires) souffrent d'un manque de moyens, d'équité dans l'organisation des services et d'efficacité dans les modes de diffusion.

Dans les pays pauvres, les systèmes de santé se caractérisent par un grave déficit de financement qui empêchera ces pays d'atteindre les Objectifs. Aucun pays de l'OCDE à revenu

élevé ne consacre moins de 5 % de son PIB aux services de santé publique. Les pays en développement dépassent rarement cette proportion, et la plupart se cantonnent à 2-3 %. En 1997, en moyenne, les dépenses publiques de santé se montaient à peine à 6 dollars par habitant dans les pays les moins avancés et à 13 dollars dans d'autres pays à bas revenu, contre 125 dollars dans les pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure, et 1 356 dollars dans les pays à revenu élevé. Or, l'Organisation mondiale de la santé a estimé à 35-40 dollars par habitant le strict minimum pour des services de santé élémentaires. Dans les pays pauvres, il est la plupart du temps tout simplement impossible d'acheter aux prix en vigueur sur les marchés internationaux les médicaments qui pourraient sauver des vies, et presque criminel d'attendre que les individus démunis le fassent.

Lorsque les budgets sont restreints et mal employés, ce sont les pauvres qui y perdent. Dans la plupart des pays, les 20 % des ménages les plus déshérités profitent de beaucoup moins de 20 % des dépenses de santé. Et pourtant, lorsque les dépenses sont plus équitables, les résultats sont nettement meilleurs : ce sont les pays qui dépensent le plus pour les ménages pauvres qui enregistrent également les taux de mortalité des enfants les plus bas. Les disparités entre les villes et les campagnes constituent un autre exemple d'injustice dans les dépenses. Les zones rurales sont généralement beaucoup moins bien loties. Au Cambodge, 85 % de la population vivent dans les campagnes, où ne sont pourtant installés que 13 % des professionnels de santé du secteur public. En Angola, 65 % de la population vivent en zone rurale, où ne travaillent que 15 % du corps médical.

Le manque de moyens érode les systèmes de santé, car les insuffisances dans un domaine se répercutent sur l'ensemble du système. Lorsque les établissements de soins n'ont pas de médicaments, les patients n'iront pas s'y faire soigner. Cette non-fréquentation se traduit par un fort taux d'absentéisme du personnel, qui sape l'efficacité de l'établissement. La communauté ne trouvant aucune utilité à ces services de santé, elle se désintéresse du système, et les services répondent de moins à moins (et non de plus en plus) à ses besoins.

Dans les pays pauvres, les pouvoirs publics doivent privilégier les dépenses de santé au détriment d'autres postes, parmi lesquels la défense

La politique publique doit remédier au volume, à l'équité et à l'efficacité insuffisants du financement :

- *Par une mobilisation des moyens.* Dans les pays pauvres, les pouvoirs publics doivent privilégier les dépenses de santé au détriment d'autres postes, comme la défense. De plus, le budget de la santé doit donner la priorité aux soins de santé élémentaire. Mais dans les pays à bas revenu, cela risque de ne pas suffire.

- *Par un accroissement de l'aide extérieure.* Cette aide englobe non seulement de l'argent, mais aussi l'allègement de la dette, les dons de médicaments et les rabais consentis par les laboratoires pharmaceutiques.

- *Par une amélioration de l'équité.* Les pouvoirs publics doivent lutter contre les déséquilibres en se concentrant sur les zones rurales, les communautés pauvres, les femmes et les enfants. Mais il ne suffit pas de tout miser sur les soins primaires. Les hôpitaux publics submergés de patients atteints du sida ou de la tuberculose ne peuvent pas s'occuper des autres malades.

- *Par des systèmes de santé plus performants.* Les pays à court d'argent se retrouvent face à un dilemme dans la définition de leurs priorités. La grande priorité consiste à maintenir un système intégré. Les programmes verticaux axés sur des maladies précises sont de plus en plus populaires, mais risquent de n'être ni efficaces ni durables en l'absence d'une infrastructure de base. Ces programmes doivent être intégrés à la structure générale. Les soins gynécologiques et obstétricaux doivent, eux aussi, être intégrés de toute urgence. De nombreux pays concentrent toute leur attention sur le planning familial, sans s'occuper de la santé des enfants et des mères. Il ne suffit pas de se focaliser sur les interventions essentielles. Il faut aussi veiller avec tout autant d'attention à ce que chaque centre de soins dispose des médicaments essentiels.

Les prestataires de santé privés étant souvent les premiers consultés par les populations pauvres, les pouvoirs publics doivent revoir la réglementation les concernant. De nombreuses mesures pourraient être utiles à cet égard : adoption d'une législation protégeant le consommateur, agréments permettant à l'utilisateur de connaître la liste des praticiens enregistrés, et

engagement de la part des praticiens à se limiter aux médicaments essentiels. Cependant, lorsque les services plus sophistiqués ont été privatisés via la pratique de la gestion des soins (*managed care services*), comme dans nombre de pays d'Amérique latine, l'expérience se révèle plus négative que positive pour les populations les plus démunies.

Réduire de moitié la proportion des individus privés d'accès à l'eau potable et d'une installation sanitaire améliorée (Objectif 7) nécessite une approche intégrée. En l'absence d'installations sanitaires et d'hygiène, l'eau potable est beaucoup moins utile pour la santé

Dans les pays en développement, plus d'un milliard de personnes – c'est-à-dire un individu sur cinq – n'ont pas accès à l'eau potable. Et 2,4 milliards sont privées d'installations sanitaires améliorées. Ces deux aspects peuvent décider de la vie ou de la mort. La diarrhée est un fléau terrible pour les jeunes enfants : dans les années quatre-vingt-dix, elle a tué un nombre d'enfants supérieur à celui des décès dus aux conflits armés depuis la deuxième guerre mondiale. Les communautés les plus touchées sont celles qui vivent dans les zones rurales ou dans les bidonvilles.

De plus, comme dans le cas des autres Objectifs relatifs à la santé, les techniques peu onéreuses permettant l'accès de tous sont bien connues : puits protégés, réseaux d'adduction d'eau, sources protégées, latrines à chasse d'eau, latrines à fosse simple, latrines à fosse ventilée et raccordement à une fosse septique ou à un réseau d'égouts. Pourtant, plusieurs facteurs compromettent l'efficacité de ces solutions, qui ne sont en outre pas totalement adaptées :

L'eau sans installations sanitaires. L'accès à l'eau potable est beaucoup moins utile en l'absence d'installations sanitaires améliorées et d'une meilleure hygiène. S'évertuer à traiter des maladies hydriques qui auraient pu être évitées par un accès à l'eau potable, à des installations sanitaires améliorées et par une meilleure hygiène constitue une forme de gaspillage des services de santé. Mais si la demande d'eau potable est évidente, celle de sanitaires

Les prestataires de santé privés étant souvent les premiers consultés par les populations pauvres, les pouvoirs publics doivent revoir la réglementation les concernant

Les mesures de promotion de la durabilité environnementale doivent mettre l'accent sur la participation de la population locale à l'élaboration des solutions et sur l'importance d'infléchir la politique des pays riches

propres dépend beaucoup plus de la sensibilité individuelle à l'hygiène. Dans bien des cas, les ménages pauvres doivent prendre l'initiative d'équiper leur habitation d'installations sanitaires, et en supporter les coûts eux-mêmes. S'ils ne sont pas convaincus de la nécessité d'un tel investissement, il est peu probable qu'ils s'en donneront la peine.

Le manque de moyens pour financer une infrastructure coûteuse. Dans les zones urbaines et péri-urbaines, l'adduction d'eau suppose d'aménager une source, d'acheminer l'eau jusqu'à la localité et de desservir la population locale par un réseau de distribution. L'assainissement nécessite un réseau d'égouts et un système de traitement des eaux usées. Ces investissements représentent un coût largement inabordable pour les autorités locales. Même dans les pays à revenu moyen, la mise en place de ces services relève de l'échelon national. La composante la plus onéreuse de l'infrastructure sanitaire et d'adduction d'eau réside dans le traitement des eaux usées, destiné à éviter que les effluents bruts se déversent dans les cours d'eau et contaminent la nappe phréatique. Cet aspect requiert aussi des technologies sophistiquées. Or, les autorités municipales n'ont souvent même pas les moyens d'investir dans l'infrastructure sanitaire de base.

Coûts élevés et maintenance insuffisante. Les pouvoirs publics doivent veiller à ce que l'accès de la population pauvre aux services d'adduction d'eau et d'assainissement ne soit pas compromis par des charges d'exploitation inéquitables constituant de fait une subvention pour ceux qui sont mieux lotis. Les individus aisés doivent supporter une part plus importante des coûts de maintenance de ces services. Les dépenses consacrées aux systèmes onéreux installés dans les quartiers riches ne laissent que quelques maigres ressources pour les dispositifs peu coûteux, ce qui prive souvent les bidonvilles et les zones péri-urbaine de tout service. En outre, dans les zones péri-urbaines et dans les campagnes, les réseaux d'adduction d'eau sont souvent mal entretenus. Sur ce plan, la participation de la communauté peut jouer un rôle moteur dans l'amélioration du service.

Les expériences de participation des multinationales privées dans le secteur de l'eau et

de l'assainissement ont donné des résultats mitigés. Le secteur privé est à l'origine de quelques réussites dans l'amélioration des services d'adduction d'eau destinés aux populations pauvres des grandes villes (comme Buenos Aires, en Argentine, et la métropole de Manille, aux Philippines). Cependant, ces succès sont parfois annulés par la corruption à grande échelle et les efforts déployés par certains pour revenir sur leurs accords avec les pouvoirs publics. Il faut promouvoir les entreprises locales dans ce secteur et veiller à ce que ce soient les banques nationales de développement qui apportent le financement.

Assurer la durabilité des ressources environnementales (Objectif 7) imposera de gérer les écosystèmes de manière à ce qu'ils procurent des moyens de subsistance à l'humanité. C'est aussi une condition à la réalisation des autres Objectifs

La dégradation des sols touche plus de 2 milliards d'hectares et nuit ainsi à la subsistance du milliard d'individus qui vivent sur les terres arides. Environ 70 % des pêcheries commerciales sont exploitées à 100 % ou surexploitées, et 1,7 milliard d'êtres humains, soit un tiers de la population du monde en développement, vivent dans des pays connaissant le stress hydrique.

La géographie de la consommation, de la dégradation de l'environnement et de l'impact des activités humaines est inégale. Ce sont les pays riches qui polluent le plus l'environnement de la planète et épuisent nombre de ses ressources naturelles. On peut par exemple citer l'épuisement des réserves halieutiques et les émissions de gaz à effet de serre à l'origine du changement climatique, qui sont deux phénomènes liés à des modes de consommation non viables de la part des individus et des pays riches. Les pays riches émettent 12,4 tonnes de dioxyde de carbone par habitant et par an, contre 3,2 tonnes dans les pays à revenu moyen et 1,0 tonne dans les pays à bas revenu. Ce sont les pauvres qui sont les plus fragiles face aux stress et aux chocs environnementaux tels que l'impact anticipé du changement du climat mondial.

L'inversion de ces tendances négatives constitue une fin en soi. Mais elle contribuerait également à la réalisation des autres Objectifs, car l'épuisement des ressources naturelles conditionne dans une large mesure la santé, le revenu et les opportunités des pauvres. Quelque 900 millions de pauvres vivant dans des zones rurales tirent la majeure partie de leur subsistance des ressources naturelles. Dans les pays pauvres, jusqu'à un cinquième des maladies peuvent être imputées à des facteurs de risque environnementaux. Le changement climatique pourrait porter atteinte à la productivité agricole et exacerber les risques, exposant ainsi les pays pauvres à des chocs tels que des inondations. Ce ne sont là que quelques exemples des interactions entre l'Objectif lié à l'environnement et les autres Objectifs.

Les mesures de promotion de la durabilité environnementale doivent mettre l'accent sur la participation de la population locale à l'élaboration des solutions. Elles doivent également insister sur l'importance d'une réforme des pratiques en vigueur dans les pays riches. Voici quelques-unes des priorités :

- *Améliorer les institutions et la gouvernance.* Définir sans ambiguïté les droits de propriété et d'utilisation, améliorer le contrôle et le respect des normes environnementales et associer la population à la gestion des ressources environnementales.
- *Inclure la protection et la gestion de l'environnement* dans la politique et les stratégies de développement de chaque secteur.
- *Améliorer le fonctionnement des marchés.* Supprimer les subventions, particulièrement dans les pays riches, qui nuisent à l'environnement (telles que celles portant sur les combustibles fossiles ou les grandes flottes de pêche commerciale), et faire payer aux pollueurs les dommages infligés à l'environnement.
- *Renforcer les mécanismes internationaux.* Améliorer la gestion internationale des aspects mondiaux tels que la protection des eaux internationales et l'inversion du changement climatique, ainsi que les mécanismes de répartition équitable de ces fardeaux.
- *Investir dans la science et la technologie.* Accroître l'investissement dans les technologies relatives aux énergies renouvelables et créer un

observatoire chargé de superviser le fonctionnement et l'état des principaux écosystèmes.

- *Préserver les écosystèmes menacés.* Créer des zones protégées avec la participation de la population locale.

Si l'on veut que ces politiques s'enracinent et portent leurs fruits, un nouveau partenariat entre pays riches et pauvres s'impose. Pour un partage équitable des responsabilités, les grands pays doivent davantage œuvrer à enrayer la dégradation de l'environnement et consacrer davantage de moyens à l'inversion de cette tendance. Sur ce plan, comme pour les autres Objectifs, il est urgent de remédier à des déséquilibres criants.

Pour la réalisation des Objectifs, il est impératif que les pays riches revoient leur politique d'aide, d'échanges, de la dette et des transferts de technologie (Objectif 8)

Comment imaginer que les pays les plus pauvres réaliseront les Objectifs 1 à 7 si les pays riches ne mettent pas en œuvre les changements nécessaires pour la réalisation de l'Objectif 8 ? Les pays pauvres ne peuvent pas s'attaquer tout seuls aux obstacles structurels qui les maintiennent dans le piège de la pauvreté, dont les droits de douane pratiqués dans les pays riches et les subventions restreignant l'accès aux marchés pour leurs exportations, les brevets qui les empêchent d'acquérir des technologies qui pourraient sauver des vies et la dette gigantesque due aux pays riches et aux institutions multilatérales.

Les pays les plus pauvres n'ont pas les moyens de financer l'investissement nécessaire pour atteindre le seuil critique dans l'infrastructure, l'éducation et la santé. Pas plus qu'ils n'ont les moyens d'investir dans l'agriculture et des petites entités manufacturières afin de relever la productivité de leur main-d'œuvre. Or, ces investissements leur sont indispensables pour sortir du piège de la pauvreté, et ces pays ne peuvent pas se permettre d'attendre que la croissance économique génère les ressources suffisantes. Les enfants ne peuvent pas non plus attendre que la croissance produise les moyens lorsque leur vie est menacée par des causes qui auraient pu être évitées.

Comment imaginer que les pays les plus pauvres atteindront les Objectifs 1 à 7 si les pays riches ne mettent pas en œuvre les changements nécessaires à la réalisation de l'Objectif 8 ?

Le partenariat prévu dans la Déclaration du Millénaire et le Consensus de Monterrey énonce explicitement que ce sont les pays en développement qui portent la responsabilité première de la réalisation des Objectifs 1 à 7. Ce partenariat engage les pays à mobiliser leurs ressources intérieures pour financer des programmes ambitieux, mettre en œuvre des réformes visant à renforcer la gouvernance économique, à donner aux pauvres voix au chapitre dans la prise de décision, et à promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et la justice sociale. Ce consensus forme aussi un pacte qui enjoint les pays riches à en faire plus, et à veiller à tenir leurs engagements sur la base de leurs progrès plutôt que sur leurs allocations. Le Pacte du Millénaire pour le développement expose clairement le rôle clé des pays riches, tel que décrit dans l'Objectif 8.

Les pays riches se sont engagés à passer à l'action sur un certain nombre de fronts, non seulement lors du Sommet du Millénaire, mais aussi à l'occasion de la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement, en mars 2002, et lors du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, en septembre 2002. En outre, à Doha, au Qatar, en novembre 2001, les ministres du commerce ont promis de placer les intérêts des pays pauvres au centre de leurs travaux à venir sur le système commercial multilatéral. Il est aujourd'hui temps que les pays riches tiennent ces promesses.

Ce sont les pays absolument prioritaires qui ont le plus besoin du concours du monde riche. Ces pays, qui sont ceux qui ont le plus long chemin à parcourir pour atteindre les Objectifs, ont vu leur croissance stagner pendant une décennie, voire davantage, et ont accumulé un niveau d'endettement insupportable. Ils dépendent d'exportations de produits primaires dont le cours ne cesse de chuter. De plus, l'aide aussi a reculé pendant les années quatre-vingt-dix – d'un tiers sur une base par habitant en Afrique subsaharienne – et reste bien en deçà du volume nécessaire pour la réalisation des Objectifs.

Une aide plus abondante, et plus efficace. La tendance au tassement de l'aide s'est inversée avec les engagements formulés lors de la conférence de Monterrey, pendant laquelle les

pays ont promis quelque 16 milliards de dollars supplémentaires chaque année à l'horizon 2006. Pourtant, cette majoration ne porterait le total de l'aide publique au développement qu'à 0,26 % à peine du revenu national brut des 22 membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE. C'est encore loin des 0,7 % vers lesquels les pays riches ont promis de tendre à Monterrey et Johannesburg. Et c'est aussi nettement inférieur au besoin estimé, qui a été chiffré sur une base prudente à environ 100 milliards de dollars par an, ce qui suppose de multiplier l'aide par deux, pour la porter à environ 0,5 % du revenu national brut des pays du Comité d'aide au développement.

Il ne suffit pas que l'aide soit plus abondante, elle doit aussi être plus efficace. Le Consensus de Monterrey engage les donateurs à aider les pays en développement uniquement si ces derniers déploient des efforts concertés pour améliorer leur gouvernance économique et démocratique et mettre en œuvre une politique efficace de lutte contre la pauvreté. Le Consensus invite également les donateurs à revoir leurs pratiques, particulièrement concernant les priorités du développement dans les pays bénéficiaires, à cesser de conditionner l'aide, à harmoniser leurs méthodes, à alléger le fardeau administratif pesant sur les destinataires et à décentraliser. Ces engagements importants ont été réitérés dans la Déclaration de Rome sur l'harmonisation des pratiques des donateurs, adoptée par les dirigeants des organismes de développement multilatéraux et bilatéraux en février 2003.

De nouveaux modes d'allègement de la dette. Vingt-six pays bénéficient d'un allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), et huit ont atteint le point d'achèvement, ce qui signifie qu'une partie de leur dette a été annulée. Il faut toutefois redoubler d'efforts, non seulement pour multiplier le nombre de pays bénéficiaires, mais aussi pour ramener l'endettement à un niveau réellement supportable. L'Ouganda, par exemple, a récemment souffert de l'effondrement des cours du café et a vu ses recettes d'exportations s'amenuiser, ce qui a propulsé une fois de plus son endettement à un niveau insupportable.

Un accès aux marchés élargi, propice à une diversification et à une expansion des

échanges. La politique commerciale du monde riche reste largement discriminante vis-à-vis des exportations des pays en développement. Dans la zone OCDE, les droits de douane appliqués aux produits manufacturés en provenance des pays en développement sont plus de quatre fois supérieurs à ceux frappant les biens manufacturés des autres membres de l'OCDE. En outre, les subventions agricoles distribuées dans les économies riches reviennent à de la concurrence déloyale. Les planteurs de coton du Bénin, du Burkina Faso, du Mali, du Tchad et du Togo ont relevé leur productivité et affichent aujourd'hui des coûts de production inférieurs à ceux de leurs concurrents des pays riches. Et pourtant, ils ont bien de la peine à rivaliser avec ces derniers. Les subventions agricoles versées dans les pays riches représentent plus de 300 milliards de dollars par an, soit six fois le montant de l'aide publique au développement.

Un meilleur accès aux progrès technologiques mondiaux. Les percées technologiques des dernières décennies accroissent de manière spectaculaire le potentiel d'amélioration de la vie humaine que renferment ces innovations. Les pays riches disposent ainsi d'un large champ d'action pour mettre la puissance de la technologie au service des pauvres. Ils peuvent contribuer à inverser la tendance qui veut que les investissements dans les technologies négligent souvent les besoins des pauvres : 10 % seulement des dépenses de recherche et développement dans le domaine médical ciblent les maladies touchant 90 % des habitants de la planète les plus pauvres.

Les pays riches peuvent également veiller à ce que l'accord ADPIC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, adopté par l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), protège les intérêts des pays en développement. L'accord ADPIC ne protège en effet pas correctement les droits des communautés indigènes sur leurs savoirs traditionnels, qui sont parfois brevetés par d'autres. Il contient des dispositions sur les transferts de technologies, mais formulées en termes flous, si bien qu'aucun moyen d'application n'existe pour l'instant. La conférence ministérielle de Doha (Qatar) en 2001 a réaffirmé

que l'accord ADPIC ne doit pas empêcher les pays pauvres de procurer des médicaments essentiels à leur population. Les participants ont fixé la date butoir de décembre 2002 pour la conclusion d'un accord sur la manière dont les pays privés de capacités de fabrication suffisantes pourront accéder à ces médicaments. Or, ce délai est passé, et aucune résolution n'est encore en vue.

Suivre les avancées, et se fixer de nouveaux jalons. Les pays riches prennent de nombreux engagements, mais la plupart du temps sans se fixer de délai ni quantifier leurs ambitions. Si l'on veut que le monde en développement réalise les Objectifs 1 à 7 d'ici 2015, les pays riches doivent avancer dans des domaines critiques avant cette date, et s'imposer des dates butoirs, afin que l'on puisse mesurer leurs progrès. Ce rapport les invite à se fixer des jalons pour :

- Augmenter l'aide publique au développement afin de combler les besoins de financement (estimés à 50 milliards de dollars au moins).
- Élaborer des mesures concrètes de mise en œuvre de la Déclaration de Rome sur l'harmonisation des pratiques des donateurs.
- Supprimer les droits de douane et les quotas sur les produits agricoles, le textile et les vêtements exportés par les pays en développement.
- Lever les subventions sur les produits agricoles qui sont aussi exportés par les pays en développement.
- Créer et financer, à l'intention des PPTE, un fonds d'indemnisation en cas de chocs exogènes, et notamment d'effondrement des cours des matières premières.
- Accepter et financer un surcroît d'allègement de la dette des PPTE qui ont atteint le point d'achèvement, afin de rendre cet endettement supportable.
- Prévoir une protection et une rémunération des savoirs traditionnels dans l'accord ADPIC.
- S'entendre sur ce que les pays dépourvus de capacités manufacturières adéquates peuvent faire pour protéger la santé publique dans le cadre de l'accord ADPIC.

De même que la population peut veiller à ce que le gouvernement tienne ses engagements, les pays riches doivent superviser leurs propres progrès vers la réalisation de ces engagements.

La politique commerciale du monde riche reste largement discriminante vis-à-vis des exportations des pays en développement

Ils doivent rédiger des rapports d'avancement – contribuant à une stratégie mondiale de réduction de la pauvreté – qui fixent les priorités de leur action.

* * *

Les Objectifs du Millénaire pour le développement lancent au monde des défis de taille. À moins d'une amélioration spectaculaire, trop de pays ne seront pas au rendez-vous, ce qui aura des conséquences catastrophiques pour les plus pauvres et les plus vulnérables de leurs citoyens. Pourtant, la planète dispose d'une occasion sans précédent de tenir l'engagement d'éradiquer la pauvreté. Pour la première fois, il existe

un véritable consensus entre pays riches et pays pauvres sur le fait que la pauvreté constitue le problème numéro un de l'humanité. Et toute l'humanité doit s'unir pour le combattre. Comme l'explique ce rapport, nombre des solutions aux problèmes de la faim, de la maladie, de la pauvreté et du manque d'instruction sont bien connues. Il faut en revanche veiller à ce que les efforts entrepris bénéficient d'un financement suffisant et à ce que les services soient répartis plus équitablement et efficacement. Enfin, rien de tout cela ne sera possible sans que chaque pays, riche ou pauvre, assume ses responsabilités vis-à-vis des milliards d'êtres humains déshérités.

Responsabilités des pays riches

	Aide		Allègement de la dette			Échanges				
			Engagements bilatéraux pour le Fonds fiduciaire PPTTE (situation en novembre 2002, en millions de dollars)		Annulations de dettes bilatérales (1990–2002, en millions de dollars)	Moyenne des obstacles tarifaires et non tarifaires ^b (équivalents tarifaires, en %) ^c	Importations de marchandises			
	Aide publique au développement (APD) nette versée	Aide liée (% de l'aide totale versée) ^a	Des pays en développement				Des pays les moins avancés			
	Total (en millions de dollars)	En % du PNB 2001	Total	En % du total des importations	Total	En % du total des importations	Total	En % du total des importations		
Allemagne	4 990	0,27	15	226	4 996	21,4	7 488	15,2	218	0,4
Australie	873	0,25	41	14	72	13,4	2 274	37,5	11	0,2
Autriche	533	0,29	..	44	202	21,8	616	9,4	16	0,3
Belgique	867	0,37	10	45	544	22,1	2 275	12,7	254	1,4
Canada	1 533	0,22	68	114	1 207	12,7	3 558	16,1	35	0,2
Danemark	1 634	1,03	7	60	359	21,6	447	10,0	12	0,3
Espagne	1 737	0,30	31	44	980	21,3	3 373	21,8	136	0,9
États-Unis	11 429	0,11	..	40	8 062	9,7	54 798	46,4	982	0,8
Finlande	389	0,32	13	38	156	21,3	338	10,2	16	0,5
France	4 198	0,32	33	181	13 043	21,4	5 112	17,4	236	0,8
Grèce	202	0,17	83	11	..	22,5	670	23,8	18	0,6
Irlande	287	0,33	..	24	..	22,9	700	13,6	17	0,3
Italie	1 627	0,15	92	153	1 156	20,1	4 323	18,3	98	0,4
Japon	9 847	0,23	19	200	3 908	34,8	20 582	58,9	110	0,3
Luxembourg	141	0,82	..	318	28	2,6	1	0,1
Norvège	1 346	0,83	1	300	237	61,1	405	12,3	12	0,4
Nouvelle-Zélande	112	0,25	..	29	..	12,0	383	28,8	2	0,1
Pays-Bas	3 172	0,82	9	199	1 575	19,9	3 860	23,5	73	0,4
Portugal	268	0,25	42	27	460	20,5	556 ^c	13,9 ^c	29 ^c	0,7 ^c
Royaume-Uni	4 579	0,32	6	77	1 886	20,9	6 535	18,9	132	0,4
Suède	1 666	0,81	14	189	121	20,5	580	9,8	10	0,2
Suisse	908	0,34	4	127	311	37,1	694	8,3	9	0,1

Note: Ce tableau présente des données concernant les membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

a. Aide liée ou en partie liée, exprimée en pourcentage de l'aide totale, hors coopération technique. b. Indicateur global des obstacles commerciaux érigés vis-à-vis des pays en développement. Il mesure non seulement les obstacles monétaires (droits de douane), mais également ceux d'autre nature, tels que les quotas d'importation, ainsi que l'impact des subventions intérieures. c. Données relatives à l'année 2000.

Sources: Colonnes 1 et 2 : OCDE, Comité d'aide au développement, 2003c ; colonne 3 : calculs du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain d'après les données sur l'aide liée ou en partie liée fournies par l'OCDE, Comité d'aide au développement, 2003c ; colonne 4 : Geithner et Nankani, 2002 ; colonne 5 : calculs du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain d'après les données sur les annulations de dettes fournies par l'OCDE, Comité d'aide au développement, 2003c ; colonne 6 : Birdsall et Roodman, 2003 ; colonnes 7-10 : ONU, 2003a.

Quant les Objectifs sont une perspective lointaine : définition des pays prioritaires et absolument prioritaires

Pays prioritaires au regard de chacun des Objectifs

Le présent rapport identifie des pays dits « prioritaires » et « absolument prioritaires » pour chacun des Objectifs du Millénaire pour le développement (fiche technique 2.1). Il s'agit de repérer ceux (absolument prioritaires) dans lesquels une action urgente s'impose pour pouvoir atteindre l'Objectif concerné et ceux (prioritaires) dont la situation, sans être aussi dramatique, appelle néanmoins des améliorations significatives (note technique 2).

Dans les pays absolument prioritaires, une pauvreté humaine criante s'ajoute à une absence d'amélioration, voire à une régression (voir la matrice en bas à droite). Ces pays sont en situation de crise vis-à-vis de chacun des Objectifs, et c'est sur eux que doivent se concentrer l'attention et les ressources du monde entier.

Dans les pays prioritaires, la situation, sans être aussi dramatique, demeure grave. Ils correspondent à deux cas de figure. Certains partent d'un niveau moyen, mais ne parviennent pas à progresser, ou même reculent. Les autres parviennent à avancer malgré une situation d'extrême pauvreté humaine, mais trop lentement pour pouvoir atteindre les Objectifs.

Pays absolument prioritaires et prioritaires

	Pays absolument prioritaires	Pays prioritaires
<i>Afrique subsaharienne</i>	25	13
<i>Asie de l'Est et Pacifique</i>	0	4
<i>Asie du Sud</i>	1	1
<i>Pays arabes</i>	3	3
<i>Amérique latine et Caraïbes</i>	1	3
<i>Europe centrale et orientale et CEI</i>	1	4

Source: Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, d'après la fiche technique 2.1.

Priorités globales

On dénombre 31 pays absolument prioritaires d'une manière globale, c'est-à-dire pour la réalisation d'au moins trois Objectifs ou pour au moins la moitié des Objectifs pour lesquels des données sont disponibles sur au moins trois années. Si les statistiques n'existent que pour deux Objectifs, les pays rentrant dans cette catégorie sont ceux absolument prioritaires pour l'un et l'autre Objectif.

On compte 28 pays prioritaires d'une manière globale. Sans relever de la catégorie globale des pays absolument prioritaires, ceux-ci sont néanmoins absolument prioritaires ou prioritaires pour au moins trois Objectifs, absolument prioritaires pour deux Objectifs ou absolument prioritaires ou prioritaires pour au moins la moitié des Objectifs pour lesquels on possède des données sur trois années au minimum. Si les statistiques ne sont disponibles que pour deux Objectifs, les pays de cette catégorie sont prioritaires pour l'un des deux et absolument prioritaires pour l'autre.

Quelque 78 autres pays pour lesquels existent des données ne se classent ni dans l'une ni dans l'autre de ces catégories globales. Enfin, pour 32 pays, les statistiques sont insuffisantes pour permettre des évaluations fiables.

Classer les pays comme prioritaires, absolument prioritaires ou autres, est certes utile, mais cet exercice appelle une certaine circonspection. Ce classement révèle que les pays qui risquent le plus de ne pas atteindre les Objectifs se situent en Afrique subsaharienne et en Asie centrale. Cependant, les données correspondant à chacun des Objectifs sont souvent mesurées de manière peu précise, et certains classements se verront modifiés lorsque la qualité des statistiques se sera

améliorée. En outre, beaucoup de pays manquent d'un trop grand nombre de données sur certains Objectifs pour pouvoir être rangés avec certitude dans une catégorie globale. Ainsi, une partie des 32 pays qui figurent dans la catégorie autres se révéleraient probablement prioritaires ou absolument prioritaires si les données de départ les concernant étaient plus complètes (par exemple, Kirghizistan et Pakistan).

Par ailleurs, les critères de classement utilisés ici sont certes raisonnés, mais ne représentent qu'un choix parmi un ensemble de possibilités. Certains pays se situent à la limite de leur catégorie, et il suffirait d'une légère modification des critères pour les faire basculer dans une autre. Enfin, de nombreux pays qui ne sont ni absolument prioritaires ni prioritaires accusent néanmoins un retard au regard d'un ou plusieurs Objectifs, et réclament eux aussi une attention et une aide considérables de la part de la communauté internationale.

Niveau de pauvreté humaine (par rapport aux objectifs)





Le Pacte du Millénaire pour le développement

En septembre 2000, les dirigeants du monde, réunis sous les auspices des Nations Unies, ont adopté la Déclaration du Millénaire, par laquelle leurs pays s'engageaient à consentir des efforts plus importants au plan international dans le but de réduire la pauvreté, d'améliorer la santé et de promouvoir la paix, les droits de l'homme et la durabilité des ressources écologiques. Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui sont le fruit de cette déclaration, sont spécifiques et mesurables. L'un d'entre eux vise à réduire, d'ici 2015, l'extrême pauvreté qui accable toujours plus d'un milliard de personnes de par le monde. Ces Objectifs, et l'engagement pris par les pays riches et pauvres de les atteindre, ont été énoncés dans le Consensus de Monterrey qui s'est dégagé à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement, en mars 2002, et réaffirmés lors du Sommet mondial sur le développement durable en septembre 2002, et du lancement du cycle de Doha sur le commerce international.

Les dirigeants du monde entier, venus de pays riches ou pauvres, sont convenus de considérer que la conférence de Monterrey les engageait collectivement au service d'objectifs communs de développement. Cet engagement constitue le fondement du Pacte du Millénaire pour le développement que nous proposons ici. Ce pacte doit permettre à la communauté mondiale de coordonner ses efforts pour aider les pays pauvres à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il appelle toutes les parties prenantes à associer leurs efforts afin de permettre d'atteindre ces Objectifs, dans un système de responsabilité partagée. Les pays pauvres peuvent ainsi réclamer aux pays riches une augmentation de l'aide et un meilleur accès au marché. Les populations de ces pays pauvres sont en mesure de demander des comptes aux responsables politiques de leur pays concernant

la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté dans les délais impartis. Les donateurs, quant à eux, peuvent appeler à une meilleure gouvernance dans les pays pauvres, ainsi qu'à une plus grande responsabilité financière dans l'utilisation de l'aide fournie.

Pourtant, malgré les engagements admirables pris lors de l'Assemblée du Millénaire et des réunions internationales plus récentes, des dizaines de pays méritent une attention urgente (dans cet ensemble, le rapport en distingue deux catégories : les « prioritaires » et les « absolument prioritaires ») parce qu'ils s'éloignent dangereusement de la voie à suivre pour atteindre les Objectifs. Le présent Pacte n'en est que plus essentiel. Les forces du développement à l'œuvre dans le monde – expansion des marchés, progrès technologique, avancée de la démocratie – profitent à une grande partie de la planète. Mais elles laissent aussi à l'écart des centaines de millions de personnes parmi les plus pauvres. Or, le délai restant à courir pour la réalisation des Objectifs est de seulement douze ans. Et la bonne gouvernance ou l'efficacité des institutions politiques dans les pays les plus pauvres, quoique indispensables, ne suffiront pas. Les pays riches doivent, comme ils en ont fait la promesse, débloquer un financement beaucoup plus important et instaurer de meilleures règles de fonctionnement pour le système international, afin que les Objectifs du Millénaire pour le développement puissent être atteints dans les pays les plus pauvres.

Cette ambition passe d'abord par la reconnaissance de ce que chaque pays doit suivre sa propre stratégie de développement, en fonction de ses besoins particuliers. Il importe évidemment que ces stratégies nationales se fondent sur des données fiables, des compétences solides et un système de contrôle et d'évaluation digne de ce nom. A l'intérieur de ces limites, néanmoins, les pays pauvres ont besoin d'une marge de

manœuvre vis-à-vis des donateurs afin de définir une action publique appropriée aux données locales. Sans réelle appropriation par les pays concernés, les programmes nationaux ne seront pas adaptés à ces conditions locales, pas plus qu'ils ne seront durables politiquement. Ces programmes doivent également respecter les droits de l'homme, se conformer à l'État de droit et inciter à une mise en œuvre honnête et efficace. Une fois ces conditions remplies, les pays pauvres devraient pouvoir compter sur une aide bien plus conséquente de la part des pays riches, tant sur un plan financier que dans l'adoption de règles du jeu plus justes en matière de commerce, de finances, de science et de technologie.

DONNER LA PRIORITE AUX PAYS MARGINALISES

Le Pacte du Millénaire pour le développement doit en priorité se concentrer sur les pays qui rencontrent les plus grandes difficultés à atteindre les Objectifs, c'est-à-dire sur ceux où le niveau de développement humain est le plus faible et dont les progrès au cours des dix dernières années ont été les plus lents (chapitre 2). Pour ces pays, les réformes politiques et une aide au développement plus conséquente sont essentielles.

Au cours des années quatre-vingt et d'une bonne partie des années quatre-vingt-dix, beaucoup des efforts de développement consentis par les institutions financières internationales et les grands pays donateurs étaient inspirés par l'idée selon laquelle les forces du marché placeraient l'ensemble des pays pauvres sur la trajectoire d'une croissance économique capable de s'auto-entretenir. La mondialisation était considérée comme le nouveau moteur du progrès économique à l'échelle planétaire. On pensait que les pays pauvres seraient capables d'accéder à la croissance économique dès lors qu'ils adopteraient une bonne gouvernance économique, fondée sur un petit nombre de préceptes : stabilité macro-économique, libéralisation des marchés et privatisation des activités de production et de distribution des biens et services. Cette croissance, à son tour, était censée apporter une large amélioration dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'alimentation, du logement et de l'accès aux infrastructures de

base, telles que l'eau courante ou les installations sanitaires. Elle devait *in fine* permettre à ces pays de se libérer du joug de la pauvreté.

Même si cette vision optimiste s'est révélée largement inopérante pour des centaines de millions de pauvres, elle demeure largement pertinente pour une grande partie du monde. Malgré les protestations qui s'élèvent depuis quelques années contre la mondialisation, les forces du marché mondial contribuent à la croissance économique – et à la réduction de la pauvreté – en Chine, en Inde et dans des dizaines d'autres pays en développement. Des milliards d'êtres humains bénéficient de niveaux de vie plus élevés et vivent plus longtemps grâce aux forces du marché mondial et aux politiques nationales qui contribuent à les maîtriser.

Mais tout en profitant de façon systématique à certaines régions du monde, la mondialisation tient d'autres régions, ainsi que maintes catégories de population à l'intérieur des pays, à l'écart de ses bienfaits. Dans les années quatre-vingt-dix, la plupart des pays de l'Est et du Sud asiatiques ont enregistré une amélioration spectaculaire de leur niveau de vie. Cependant, des pans entiers de l'Afrique subsaharienne, une partie de l'Europe de l'Est et de la Communauté des États indépendants (CEI), et de nombreux pays d'Amérique latine et du Proche-Orient n'ont rien connu de tel. En outre, les épidémies, et en particulier le VIH/sida, touchent beaucoup plus ces pays laissés pour compte des bienfaits de la mondialisation et les enfoncent encore un peu plus – entraînant les pauvres dans le cercle vicieux de la misère et de la maladie.

Même des économies puissantes et en expansion – le Brésil, la Chine, l'Inde, le Mexique – renferment des régions extrêmement pauvres, peu touchées par la croissance nationale. Le progrès économique et social oublie souvent aussi des minorités ethniques et raciales, et même des majorités – en particulier les jeunes filles et les femmes, victimes d'une discrimination sexuelle qui restreint leur accès aux écoles, aux services publics, à l'emploi et à la propriété privée.

Ainsi, bien que la mondialisation (en s'appuyant sur la bonne gouvernance économique) permette d'améliorer le niveau de vie dans une grande partie du monde, des centaines de millions de personnes voient leur situation

Mais tout en profitant de façon systématique à certaines régions du monde, la mondialisation tient d'autres régions, ainsi que maintes catégories de population à l'intérieur des pays, à l'écart de ses bienfaits

économique se détériorer au lieu de progresser. Et plus d'un milliard d'êtres humains doivent, pour survivre, combattre jour après jour les fléaux de la faim et de la maladie.

Les raisons qui expliquent que le développement économique continue d'ignorer nombre des régions et des individus les plus pauvres sont nombreuses. L'une des plus courantes est la mauvaise gouvernance. Lorsque les gouvernants sont corrompus, incompetents, ou qu'ils n'ont aucun compte à rendre à leur population, les économies nationales se délitent. Lorsque les inégalités de revenus sont très élevées, les riches ont souvent la mainmise sur l'appareil politique, et se préoccupent peu des pauvres, empêchant ainsi une large répartition du développement. De même, si les États s'abstiennent d'investir correctement dans la santé et l'éducation de leur population, la croissance économique finira par s'enrayer, faute de main-d'œuvre qualifiée et en bonne santé. En l'absence d'une gouvernance saine en termes de politique économique, de droits de l'homme, de bon fonctionnement des institutions et de participation démocratique à la vie politique, aucun pays à faible développement humain ne peut espérer voir ses efforts de développement aboutir sur le long terme, ni bénéficier d'une aide accrue de la part des pays donateurs.

Bien des observateurs se contenteraient certes d'expliquer aux pauvres qu'ils doivent améliorer eux-mêmes leur situation, mais la plupart des pays pauvres se trouvent en fait confrontés à des problèmes structurels graves, qui échappent – et de loin – à leur contrôle. Ces problèmes tiennent souvent au système international des échanges, par exemple lorsque les pays riches bloquent les exportations agricoles des pays pauvres ou subventionnent lourdement leurs propres agriculteurs, avec pour effet de déprimer les cours mondiaux. Les pays pauvres sont également confrontés aux barrières commerciales des pays riches lorsqu'ils veulent exporter des textiles et des vêtements, des produits alimentaires transformés, des boissons ou d'autres produits sur lesquels ils pourraient détenir un avantage concurrentiel. En outre, nombre d'entre eux sont paralysés par une dette extérieure gigantesque, hérités des gouvernements précédents, dont les efforts d'allègement en cours sont trop faibles et trop tardifs.

La géographie fournit une autre explication majeure de l'échec du développement économique. De nombreux pays pauvres sont tout simplement trop petits et trop isolés géographiquement pour attirer les investisseurs, qu'ils soient nationaux ou étrangers. Le Mali, petit pays enclavé de 11 millions d'habitants vivant d'environ 240 dollars par an chacun (800 dollars après conversion à parité de pouvoir d'achat), présente un bien faible intérêt pour la plupart des investisseurs étrangers potentiels. Avec un PNB d'environ 2,6 milliards de dollars, l'économie de ce pays est comparable à celle d'une petite ville d'un pays riche, où vivraient, par exemple, 85 000 personnes disposant d'un revenu annuel moyen de 30 000 dollars. Confrontés à des coûts de transport très élevés, et éveillant un intérêt quasi nul auprès des entreprises internationales susceptibles de tourner leur production vers ces marchés intérieurs exigus, de tels pays sont laissés pour compte par la mondialisation.

Les pays pauvres et difficiles d'accès comme le Mali se rattachent généralement à l'économie mondiale en produisant un petit nombre de matières premières traditionnelles. Cependant, la lenteur de la croissance du marché mondial de ces produits, l'absence de progrès technologique dans ces activités et la tendance des cours mondiaux à la volatilité et à la baisse offrent un socle bien trop précaire pour induire le progrès économique. Cette forte dépendance structurelle vis-à-vis d'un petit nombre de matières premières d'exportation ne laisse aucune chance de succès à long terme. Cette situation affligeante est celle d'une grande partie de l'Afrique subsaharienne, de la région andine et de l'Asie centrale.

Ces difficultés structurelles sont exacerbées par une croissance démographique d'autant plus rapide que le développement humain est faible. Ces défis peuvent nuire gravement à l'accès aux terres cultivables et accélérer la dégradation de l'environnement (déforestation, dégradation des sols, épuisement des réserves halieutiques et diminution des réserves d'eau douce).

À ces barrières géographiques, cette dépendance vis-à-vis des matières premières et ces tensions démographiques viennent souvent s'ajouter le lourd fardeau de maladies telles que

le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme – ou d'autres contraintes de nature écologique. Les pays riches et les institutions économiques qu'ils contrôlent peuvent se concentrer sur la bonne gouvernance lorsqu'ils déterminent la répartition de leur aide. Mais trop souvent, ils font l'impasse sur les autres défis que doivent relever nombre des pays les plus pauvres, notamment parce qu'eux-mêmes n'ont jamais été assaillis par des maladies tropicales endémiques telles que le paludisme. Trop de décideurs de ces pays riches, ne comprenant pas les forces structurelles à l'œuvre en profondeur, restent persuadés que le tiers monde ne fait pas assez d'efforts pour se développer.

DES SEUILS CRITIQUES POUR ÉCHAPPER AUX PIÈGES DE LA PAUVRETÉ

Ces obstacles structurels laissent les pays qui s'y heurtent s'enliser dans les pièges de la pauvreté. Néanmoins, même dans des conditions aussi précaires, il reste des raisons d'espérer. Les maladies, l'isolement géographique, la fragilité des écosystèmes, la sur-dépendance vis-à-vis des matières premières d'exportation et la rapidité de la croissance démographique appellent des solutions pratiques et éprouvées. Ces solutions supposent notamment des changements de politique de la part des pays riches et des investissements beaucoup plus importants dans l'infrastructure, la lutte contre les maladies et la durabilité des ressources écologiques de la part des pays pauvres. Ceux-ci doivent, pour leur part, être épaulés par une aide financière plus forte des pays donateurs. C'est de cette double nécessité que procède le Pacte du Millénaire pour le développement : sans lui, les pays pauvres resteront pris dans la nasse de la pauvreté, et leur croissance économique demeurera faible ou négative.

Une croissance économique contribue à vaincre la pauvreté de deux manières. Tout d'abord, elle augmente directement le revenu moyen des ménages. Lorsque les familles qui vivent en dessous du seuil de pauvreté profitent de l'augmentation *moyenne* du revenu national, l'incidence de l'extrême pauvreté monétaire (c'est-à-dire la part de la population ayant moins d'un dollar par jour pour vivre)

baisse mécaniquement. Dans l'histoire économique, la croissance a ainsi souvent permis aux populations démunies de s'élever au-dessus du seuil de pauvreté.

Pourtant, ces bienfaits ne sont pas automatiques. Ils peuvent être réduits à néant si les inégalités de revenus augmentent et si les pauvres ne sont pas invités au partage des fruits de la croissance. Ce phénomène a été observé dans de nombreux pays ces dernières années. Ainsi le Pacte privilégie-t-il les actions qui permettent aux populations pauvres de bénéficier de la croissance globale, en mettant l'accent sur l'élargissement de l'accès aux biens essentiels. Il s'agit notamment de garantir la sécurité des baux agricoles, de faciliter la création de petites entreprises, de favoriser les exportations de produits nécessitant une forte main-d'œuvre et d'élargir l'accès aux micro-crédits. Notons le : c'est lorsque les inégalités de revenus initiales sont faibles que la croissance économique réduit le plus la pauvreté monétaire.

Cette croissance agit aussi de manière indirecte : elle diminue la pauvreté non monétaire en augmentant les revenus de l'État, ce qui permet d'accroître les investissements publics dans l'éducation, l'infrastructure de base, la lutte contre les maladies et la santé (en particulier concernant les soins maternels et pédiatriques). Outre qu'ils atténuent la pauvreté non monétaire, ces investissements accélèrent la croissance économique en relevant la qualification et la productivité de la main-d'œuvre – et ainsi les revenus marchands des pauvres.

La croissance économique n'est certes pas une panacée contre la pauvreté non monétaire, mais elle contribue puissamment à lutter contre ce fléau, dès lors que l'action publique fait en sorte que les populations pauvres bénéficient de ses retombées. Certains pays pauvres ont réalisé des progrès spectaculaires dans l'éducation et la santé en élevant ces aspects au rang de priorités. Néanmoins, seule la croissance peut pérenniser ces progrès, car tôt ou tard, dans une économie en stagnation, le déficit budgétaire finit par éclipser les autres considérations. En bref : les investissements publics au service des populations pauvres stimulent la croissance économique, qui de son côté confère un caractère durable à ces investissements.

C'est de cette double nécessité que procède le Pacte du Millénaire pour le développement : sans lui, les pays pauvres resteront pris dans la nasse de la pauvreté, et leur croissance économique demeurera faible ou négative

Les investissements publics au service des populations pauvres stimulent la croissance économique, qui de son côté confère un caractère durable à ces investissements

L'égalité des sexes joue un rôle central dans chacun de ces domaines. La relation très forte qui unit, d'une part, la productivité et, d'autre part, la santé des mères et des filles – y compris les soins gynécologiques et obstétriques – et l'éducation des filles est trop souvent entravée par une maîtrise insuffisante des femmes sur le cours de leur existence. Les filles qui ont reçu une instruction scolaire se marient plus tard que les autres ; elles ont moins d'enfants, qui eux-mêmes seront plus instruits et en meilleure santé. Et leurs revenus sont plus élevés sur le marché du travail. Si l'on empêche les filles d'aller à l'école ou si les femmes instruites n'ont pas la possibilité de tirer pleinement profit de leurs capacités sur le marché du travail, ces avantages potentiels sont gaspillés. Si les investissements publics dans les infrastructures de base, telles que l'eau potable, ne tiennent pas compte des besoins des femmes, celles-ci peuvent alors être condamnées à passer plusieurs heures par jour à aller puiser de l'eau, alors qu'elles pourraient participer de façon plus productive à la vie de la société. Lorsque les femmes n'ont pas leur mot à dire dans les décisions du ménage, les synergies entre la productivité, la santé et l'éducation sont réduites à la portion congrue. L'égalité sociologique entre les sexes est donc plus qu'une forme de justice sociale : c'est une condition du développement.

Pour les pays embourbés dans les pièges de la pauvreté, la croissance ne viendra pas d'elle-même et les investissements intérieurs en faveur du développement humain seront inopérants. Pour sortir de ces ornières, ces pays ont besoin d'un financement beaucoup plus conséquent de la part des donateurs, afin de pouvoir investir bien davantage dans la santé, l'éducation, l'agriculture, l'eau et l'hygiène publique, et d'autres infrastructures de base, et cela, avant même toute croissance économique. Ces investissements sont essentiels pour jeter les fondations d'une croissance économique durable.

Le message est simple : pour échapper aux pièges de la pauvreté, les pays doivent atteindre certains seuils critiques – en matière de santé, de compétences, d'instruction, d'infrastructure et de gouvernance. C'est ce qui leur permettra de réussir leur décollage vers une croissance économique soutenue. Or, des dizaines de pays

pauvres sont actuellement en dessous de ces seuils, souvent sans que leur responsabilité soit en cause et pour des raisons qui échappent totalement à leur contrôle. C'est ici que le Pacte du Millénaire pour le développement entre pays riches et pauvres doit intervenir. Si un pays définit une politique appropriée et s'engage à appliquer celle-ci en usant de bonne gouvernance, alors la communauté mondiale – au travers des organisations internationales, des donateurs bilatéraux, des agents économiques privés et des organisations de la société civile – doit l'aider à atteindre ces seuils critiques par une aide accrue.

DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'ACTION POUR ÉCHAPPER AUX PIÈGES DE LA PAUVRETÉ

Se libérer des pièges de la pauvreté requiert une approche diversifiée, allant au-delà des habituelles recommandations de bon sens en matière de bonne gouvernance économique et politique. Six catégories d'action sont essentielles pour les pays qui se trouvent dans la nasse de la pauvreté :

- Investir dans le développement humain – alimentation, santé (y compris les soins gynécologiques et obstétriques), éducation, eau et infrastructures sanitaires – afin de favoriser l'émergence d'une main-d'œuvre productive, capable de participer activement à l'économie mondiale.
- Aider les petits agriculteurs à accroître leur productivité et à sortir de l'agriculture de subsistance et de la disette – tout particulièrement dans les pays à population majoritairement rurale.
- Se doter d'infrastructures – électricité, routes, ports et communications – afin d'attirer des investissements dans les secteurs non traditionnels.
- Élaborer des politiques de développement industriel qui renforcent les activités du secteur privé non traditionnel, en mettant l'accent sur les petites et moyennes entreprises. Ces politiques peuvent englober la création de zones franches d'exportation, des incitations fiscales et d'autres initiatives destinées à encourager l'investissement et les dépenses publiques en recherche-développement.
- Accorder une large place aux droits de l'homme et à la justice sociale afin de promouvoir le bien-être de tous et de garantir que les

membres des catégories sociales pauvres et marginalisées – y compris les femmes et les filles – aient la liberté et les moyens de se faire entendre afin de peser sur les décisions qui affectent leur existence.

- Faire prévaloir la durabilité des ressources écologiques et améliorer l'urbanisme. Tous les pays, et *a fortiori* les plus pauvres d'entre eux, ont besoin de protéger la biodiversité et les écosystèmes nécessaires à la vie (propreté de l'air et de l'eau, nutriments du sol, forêts, zones de pêche et autres écosystèmes indispensables). Ils doivent également faire en sorte que leurs villes soient correctement gérées, pour permettre à leurs habitants de disposer d'une source de revenu et d'un environnement sûr.

La première catégorie d'action – investir dans le développement humain – nécessite des contributions bien plus conséquentes de la part des donateurs et cela, avant même que la croissance économique ne s'installe. De fait, sachant que l'amélioration de la santé et de l'instruction comptent à la fois au nombre des objectifs du développement humain et des conditions d'une croissance soutenue, investir dans ces domaines est nécessaire au décollage ultérieur des activités privées. Les investissements publics, rendus possibles par les contributions supplémentaires des donateurs, peuvent permettre des avancées considérables dans la santé, la démographie, l'alimentation, l'éducation, l'eau et l'hygiène publique. Les technologies requises sont bien connues et leur efficacité n'est plus à démontrer. D'importants progrès peuvent donc – et devraient – être réalisés en matière de santé et d'instruction, bien avant que le revenu par habitant n'augmente de manière substantielle.

La deuxième catégorie d'action pour échapper aux pièges de la pauvreté passe par une augmentation de la productivité des petits agriculteurs pauvres. C'est possible par l'introduction de techniques améliorées, notamment par l'emploi de meilleures semences, par des méthodes de travail du sol et de rotation des cultures plus appropriées, par une gestion plus efficace des nutriments et de la lutte contre les nuisibles. La productivité peut également bénéficier d'un perfectionnement des infrastructures rurales telles que les systèmes d'irrigation, les installations de stockage, les moyens de

transport et les routes reliant les villages aux marchés plus importants. Pour augmenter la productivité à long terme, il est possible de réformer le système de propriété foncière afin de protéger les exploitants et de les encourager à investir dans des travaux d'amendement des sols. Ces mesures nécessitent des partenariats entre le public et le privé, afin de favoriser le développement rural, notamment par certains investissements indispensables dans l'agronomie et la technologie.

La troisième catégorie d'action nécessite d'atteindre un seuil approprié concernant l'infrastructure, de manière à faciliter la diversification économique. Cette entreprise sera plus simple à réaliser dans certains endroits, tels que les villes portuaires situées en bordure de mer, que dans les pays enclavés ou montagneux confrontés à des coûts de transport élevés. Là encore, les contributions des donateurs seront déterminantes pour permettre aux pays pauvres d'atteindre le seuil au-delà duquel ils pourront décoller. Sans aide extérieure, ces pays resteront pris au piège : trop pauvres pour investir dans l'infrastructure mais manquant trop cruellement d'infrastructures pour devenir concurrentiels dans les nouveaux secteurs d'exportation.

La quatrième catégorie d'action concerne l'utilisation d'instruments spécifiques aux politiques de développement industriel – et notamment la promotion des sciences et des technologies – afin de créer un environnement sain et propice aux investissements dans les activités économiques non traditionnelles. De nombreuses réussites en matière de développement, celles des tigres est-asiatiques, en particulier, sont passées par le développement d'activités non traditionnelles via des exonérations fiscales temporaires, la création de zones franches d'exportation, de zones économiques spéciales, de parcs scientifiques, des aides fiscales à l'investissement, un financement ciblé sur la recherche-développement et des aides publiques accordées sous forme d'infrastructures et de terrains. En l'absence de telles incitations, les petits pays pauvres ont beaucoup de difficultés à prendre pied dans les secteurs nouveaux de l'économie mondiale. Aussi sont-ils peu nombreux à y parvenir. Pour stimuler l'emploi et la formation de revenu dans les micro-entreprises

Les stratégies nationales élaborées en vue des Objectifs du Millénaire pour le développement doivent comporter un engagement en faveur du droit des femmes à l'instruction, aux soins gynécologiques et obstétricaux, à la propriété, à la sécurité des baux pour les logements et la terre, et à la participation à la population active

et les PME, il est ici possible d'instaurer des incitations spéciales à une échelle beaucoup plus réduite, au travers d'établissements de micro-crédit. Comme pour les terres, la sécurité d'occupation pour le logement des populations urbaines défavorisées peut par ailleurs déboucher sur une augmentation des investissements productifs de ces agents économiques.

La cinquième catégorie d'action consiste à promouvoir les droits de l'homme et à permettre l'accès des personnes démunies à une plus grande maîtrise de leur condition par le biais de la gouvernance démocratique. En effet, dans des dizaines de pays, les pauvres, les minorités ethniques, les femmes et les autres groupes défavorisés n'ont toujours pas accès aux services publics et aux débouchés du secteur privé – et ne bénéficieront donc pas du décollage de la croissance, lorsque celui-ci se produira. C'est pourquoi les institutions politiques doivent permettre aux pauvres de prendre part aux décisions qui déterminent le cours de leur existence et les protéger de l'arbitraire des autorités publiques ou d'autres forces échappant à tout contrôle.

Les stratégies nationales élaborées en vue des Objectifs du Millénaire pour le développement doivent comporter un engagement en faveur du droit des femmes à l'instruction, aux soins gynécologiques et obstétricaux, à la propriété, à la sécurité des baux pour les logements et la terre, et à la participation à la population active. Elles doivent également se pencher sur d'autres formes de discrimination – raciale, ethnique ou géographique – susceptibles de marginaliser les personnes défavorisées à l'intérieur des pays. C'est en approfondissant la démocratie par une réforme des structures de gouvernance – décentralisation, par exemple – que l'on pourra renforcer le poids des personnes défavorisées dans la prise de décision.

La sixième catégorie d'action préconise une meilleure gestion de l'environnement et de la ville, en particulier afin de protéger les personnes défavorisées. Ce n'est pas un hasard si de nombreux sites géographiques parmi les plus pauvres du monde souffrent d'une très forte variabilité climatique vis-à-vis de laquelle ils sont particulièrement vulnérables. Ces situations nécessitent une gestion écologique avi-

sée. On les rencontre, entre autres, dans les régions tropicales et subtropicales dépendant des fluctuations de pluviométrie et de température causées par le phénomène climatique El Niño. Ces zones sont également en proie aux effets des changements climatiques à long terme. En outre, la croissance rapide de la population et une activité économique oublieuse de l'environnement font peser des contraintes sur les écosystèmes de nombreux pays à faible revenu et faible développement humain. Ces tensions se traduisent par une dégradation des habitats, liée à la déforestation et à la multiplication des routes, des villes et des terres arables, ainsi que par l'appauvrissement de ressources déjà rares, telles que les nappes sous-terraines d'eau douce et les zones de pêche proches des côtes. Dans cet ordre d'idées, il importe également de maîtriser une urbanisation aujourd'hui débridée afin de protéger la santé publique et l'accès aux équipements de base tels que le terrain, le logement, les transports, l'eau potable, les installations sanitaires et les autres infrastructures. Ces efforts nécessitent une politique d'urbanisme réfléchie et des investissements publics considérables.

En un mot, pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, les pays les plus pauvres doivent échapper aux pièges de la pauvreté. Cela suppose qu'ils atteignent des seuils minimaux dans les domaines de la santé, de l'éducation, des infrastructures et de la gouvernance. Ils ont également besoin de politiques agricoles favorables à la productivité, et de programmes de développement industriel sur lesquels asseoir une croissance économique à long terme, conduite par le secteur privé. Enfin, ces actions publiques doivent être mises en œuvre dans le respect de la justice sociale et des droits de l'homme, et assurer la pérennité de l'environnement. Une contribution accrue des donateurs est essentielle pour permettre aux pays les plus pauvres d'atteindre ces seuils minimaux, ces financements devant s'accompagner d'une meilleure gouvernance et d'une meilleure utilisation des ressources. Après environ une génération, la croissance économique soutenue de ces pays leur permettra alors de se substituer aux donateurs pour financer leurs services publics et leur infrastructure de base.

METTRE EN ŒUVRE LE PACTE DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le Pacte du Millénaire pour le développement se fonde sur le partage des responsabilités entre les principales parties prenantes. Il nécessite de nombreux efforts conjoints et complémentaires de la part des pays riches et des pays pauvres comme de celle des organisations internationales, des collectivités locales, des acteurs privés et des organisations de la société civile. Certaines opérations se dérouleront au niveau des gouvernements nationaux et d'autres à l'échelon international – par exemple sous la forme d'accords internationaux visant à modifier les règles du jeu en matière d'échanges, de financement, ainsi que de développement et de gestion de la science et de la technologie.

*PAYS À FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN :
FAIRE DISPARAITRE LA PAUVRETÉ ET SUBVENIR
AUX BESOINS ÉLÉMENTAIRES*

Ce sont incontestablement les pays à faible développement humain – et plus particulièrement ceux qui sont prisonniers des pièges de la pauvreté – dont les besoins sont les plus urgents. Ces pays doivent élaborer des stratégies cohérentes pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, en se fondant sur les six catégories d'action décrites plus haut.

Dans le cadre de ces stratégies globales de développement, le Consensus de Monterrey, que nous avons déjà mentionné, met l'accent sur la nécessité de politiques pilotées par les pays eux-mêmes pour réduire la pauvreté. Plus de vingt pays pauvres ont élaboré à cet effet des documents énonçant leur stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Ces textes dessinent un cadre pour le financement, la mise en œuvre et le suivi de ces stratégies. Ils exposent les politiques macro-économiques, structurelles et sociales à adopter, ainsi que les programmes destinés à favoriser la croissance, à lutter contre la pauvreté et à gagner du terrain dans des domaines tels que l'éducation et la santé, tout en chiffrant leurs besoins en financements extérieurs. Les DSRP sont établis par les gouvernements nationaux, mais procèdent de processus participatifs ouverts à la société civile et aux partenaires

extérieurs, parmi lesquels la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI).

Loin d'être parfaits, les DSRP ont néanmoins le mérite de positionner la lutte contre la pauvreté près du centre des stratégies de développement. Ils fournissent également un cadre pour la coordination entre les donateurs en fonction des priorités nationales. Néanmoins, ils ne soutiennent pas encore suffisamment les Objectifs du Millénaire pour le développement. Ils s'y réfèrent certes de plus en plus, mais ils devraient aussi s'en servir comme point de départ pour évaluer plus systématiquement les pratiques d'un pays, et pour indiquer l'ampleur de ses besoins d'aide. On conseille souvent aux autorités nationales d'être « réalistes » dans l'élaboration de leur DSRP. En pratique, cette injonction revient à dire qu'ils doivent se contenter des niveaux actuels de contribution des donateurs, et admettre comme des données intangibles les diverses restrictions affectant la croissance (par exemple les difficultés d'accès aux marchés étrangers). Comment, alors, identifier les ressources qui seraient nécessaires pour atteindre les Objectifs ?

Ainsi, les lignes directrices établies par le FMI et la Banque mondiale pour l'élaboration des DSRP – ce que l'on appelle le *recueil de références* – préconisent une méthode pour fixer des objectifs lorsqu'on se trouve confronté à des obstacles budgétaires et techniques. À aucun endroit, ces directives ne soulignent que ces obstacles peuvent et doivent être réduits (par exemple par une contribution accrue des donateurs) afin de permettre aux pays d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Prenons le cas du DSRP du Malawi, qui n'est pas assez ambitieux pour prétendre atteindre les Objectifs. Voici ce qu'écrivent les services du FMI et de la Banque mondiale dans une évaluation conjointe de ce document : « Alors que la plupart des indicateurs cadrent avec les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les cibles du DSRP sont moins ambitieuses. La formulations de visées à plus long terme, directement reliés aux Objectifs pour 2015, nécessite des travaux plus poussés. En effet, l'extrapolation des chiffres ambitionnés par le DSRP pour 2005 laisse à penser que le Malawi ne parviendra pas à

*Le Pacte du Millénaire
pour le développement se
fonde sur le partage des
responsabilités entre les
principales parties
prenantes*

atteindre les OMD en 2015. Les services d'évaluation estiment que les objectifs de ce DSRP sont plus réalistes, et qu'ils reflètent la situation socioéconomique actuelle du Malawi. » (pp. 3-4, 23 août 2002, disponible en anglais sur le site <http://www.imf.org>).

Cette évaluation conjointe réalisée par le FMI et la Banque mondiale risque ainsi de compromettre les Objectifs et les engagements pris lors de la conférence de Monterrey. Comme de nombreux autres pays dans des situations comparables, le Malawi a besoin d'une aide beaucoup plus importante de la part des donateurs. Plutôt que de suggérer à ces pays de viser moins haut, il serait préférable de les aider à atteindre les Objectifs, et le FMI ainsi que la Banque mondiale devraient contribuer à la mobilisation de l'aide supplémentaire requise. Le Pacte du Millénaire pour le développement offre le cadre nécessaire à la mise en œuvre de ce type d'aide internationale.

Toute stratégie nationale de développement, et donc tout DSRP, devrait poser deux questions. Tout d'abord, quelles sont les actions nationales (y compris la mobilisation et la réaffectation de ressources internes, et la concentration des efforts sur les réformes susceptibles d'accroître l'efficacité et l'équité) nécessaires pour atteindre les Objectifs ? Ensuite, quelles mesures internationales (y compris l'augmentation des contributions des donateurs, un accès accru aux marchés, un allègement plus rapide de la dette et l'augmentation des transferts de technologie) sont requises ?

Le présent Pacte invite chaque pays en développement à aligner sa stratégie de développement (y compris son DSRP, le cas échéant) sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, au regard de ses priorités nationales et de ses besoins. Toute stratégie nationale devrait définir avec précision quelles tâches peuvent être prises en charge directement par le pays concerné – et quelles sont celles qui nécessitent un soutien extérieur plus poussé : allègement plus important de la dette, augmentation des contributions des donateurs et meilleur accès aux marchés étrangers, par exemple. Les stratégies nationales devraient également estimer les besoins budgétaires à moyen terme de tous les secteurs prioritaires :

santé, éducation, infrastructures et politique de l'environnement. Elles devraient en outre spécifier quelles parties du budget peuvent être couvertes par les ressources intérieures et lesquelles doivent être financées par une augmentation de l'aide au développement.

Ce processus mettra en lumière le fossé qui sépare l'aide publique au développement actuellement accordée et les niveaux requis pour atteindre les Objectifs. Les pays pauvres et leurs partenaires de développement pourront alors travailler ensemble et de bonne foi pour veiller à ce que les stratégies nationales s'appuient sur des actions raisonnées et des financements adaptés.

*PAYS À DÉVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN :
S'ATTAQUER AUX POCHEs DE GRANDE
PAUVRETÉ*

La plupart des pays à développement humain moyen devraient être à même de financer la majorité, voire la totalité de leurs besoins de développement par leurs propres moyens ou à partir de ressources fournies par l'étranger, aux conditions du marché (y compris les fonds privés et les prêts publics provenant des banques multilatérales de développement et des agences bilatérales). Nombre de ces pays sont bien partis pour atteindre la quasi-totalité des Objectifs du Millénaire pour le développement. Plusieurs d'entre eux renferment néanmoins encore des poches de grande pauvreté. Ils ont donc encore besoin de certaines formes décisives d'aide de la part des pays riches, et en particulier, d'un meilleur accès aux marchés pour leurs exportations et de règles du jeu plus justes en matière de finance et de transferts de technologie. Il leur faut également atténuer les inégalités structurelles intérieures, en axant l'action publique sur les groupes les plus vulnérables ou les plus marginalisés, que ce soit en raison de leur sexe, de leur appartenance ethnique, de leur religion ou de leur situation géographique.

Les pays de cette catégorie peuvent également aider ceux classés comme absolument prioritaires et prioritaires à définir des visées et à déterminer les ressources nécessaires pour atteindre les Objectifs. Les pays à développement humain moyen sont aussi divers que peuvent l'être le Brésil, la Malaisie, Maurice ou le

Mexique. Ils sont porteurs d'enseignements majeurs pour ceux qui sont encore prisonniers de la pauvreté. En effet, ils ont été (et demeurent parfois) aux prises avec de nombreux enjeux similaires : écologie, santé et bien d'autres encore. De nombreux pays à revenus intermédiaires ont ainsi commencé, il y a peu, à proposer des conseils en matière de développement, et même des aides financières. Cette tendance réconfortante devrait être vivement encouragée.

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES : PLACER LES OBJECTIFS AU CENTRE DES STRATÉGIES NATIONALES

Les institutions financières internationales devraient placer les Objectifs du Millénaire pour le développement au centre de leurs efforts d'analyse, de conseil et de financement auprès de chaque pays en développement. Par exemple, pour chaque DSRP, des évaluations conjointes du FMI et de la Banque mondiale devraient indiquer si la stratégie proposée est de nature à permettre d'atteindre les Objectifs et, dans le cas contraire, définir les modifications nécessaires pour remédier à cet état de fait. Les DSRP offrirait alors à ces institutions l'occasion de réfléchir non seulement aux réformes de politique intérieure à mettre en œuvre pour renforcer les institutions, améliorer la gouvernance économique et mieux soutenir l'action publique, mais aussi aux initiatives incombant à la communauté internationale : augmentation des contributions des donateurs (avec notamment un allègement plus conséquent de la dette), meilleur accès aux marchés étrangers pour les exportations du pays, développement des transferts de technologie et initiatives connexes, entreprises en partenariat avec le pays concerné.

Le FMI et la Banque mondiale devraient travailler avec les pays pour définir des cadres macro-économiques compatibles avec la réalisation des Objectifs, ce qui passe aussi par un financement extérieur adéquat. Ils peuvent aider les autorités nationales, non seulement à mobiliser les ressources supplémentaires nécessaires en matière d'aide publique au développement, mais aussi à gérer ces apports sur le plan macro-économique. Dans certains pays,

en effet, une forte augmentation de l'aide publique au développement pourra entraîner une appréciation du taux de change réel. Le résultat net sera néanmoins positif si cette hausse s'inscrit dans un contexte général approprié à moyen terme, et si les contributions des donateurs sont investies dans le capital humain ou l'infrastructure physique, et répondent à d'autres besoins de développement. Le FMI et la Banque mondiale devraient donc aider les pays – et leurs donateurs – à utiliser au mieux le surcroît d'aide publique au développement ainsi accordé dans l'optique des Objectifs.

Les banques régionales de développement ont également un rôle central à jouer en vue de placer les Objectifs au cœur de leurs stratégies nationales et de rationaliser leurs opérations de prêt et leurs efforts de coopération technique. Elles occupent une position unique pour ce qui est de financer les biens publics régionaux et d'encourager l'intégration et la coopération régionales. La Banque interaméricaine de développement a commencé d'évoluer dans ce sens, mais elle-même – et ses consœurs sur les autres continents – doivent aller bien plus loin.

LES DONATEURS BILATÉRAUX : RÉVISER LES APPROCHES ET DÉFINIR DE NOUVELLES CIBLES

L'aide bilatérale au développement doit adopter de nouvelles approches. La question décisive ne doit plus être : « Quels progrès peuvent être réalisés pour atteindre ces Objectifs dans les limites de l'aide bilatérale actuelle ? », mais plutôt : « Quels niveaux et quels types de contributions sont nécessaires pour atteindre ces Objectifs, et les pays destinataires en feront-ils un usage efficace ? »

Les donateurs bilatéraux savent qu'il leur faut améliorer la façon dont ils apportent l'aide publique au développement – *a fortiori* si les volumes d'aide augmentent. Ces améliorations devraient se fonder sur les principes suivants :

- C'est aux pays destinataires de concevoir et de piloter leur stratégie visant à atteindre les Objectifs.
- L'aide devrait être axée sur les résultats, et définie par l'expertise des propositions nationales et d'une surveillance, d'une évaluation et d'une vérification attentives des programmes.

Les institutions financières internationales devraient placer les Objectifs du Millénaire pour le développement au centre de leurs efforts d'analyse, de conseil et de financement auprès de chaque pays en développement

La plupart des donateurs étant, en principe, convenus d'aligner leurs programmes sur les documents de stratégie de réduction de la pauvreté, il importe d'autant plus que ces documents mettent l'accent sur le soutien nécessaire pour atteindre les Objectifs

- Les donateurs bilatéraux devraient coordonner leur soutien aux stratégies nationales, par exemple au travers d'approches sectorielles se concentrant sur les budgets plutôt que sur le financement de projets.
- Les donateurs bilatéraux devraient enfin gommer la distinction, inappropriée, entre l'aide aux investissements et celle destinée à financer les dépenses courantes. L'un comme l'autre de ces postes comptables nécessitent un large soutien.

La plupart des donateurs étant, en principe, convenus d'aligner leurs programmes sur les DSRP, il importe d'autant plus que ces documents mettent l'accent sur le soutien nécessaire pour atteindre les Objectifs : ressources supplémentaires accordées par les donateurs, allègement de la dette, accès accru aux marchés et à la technologie, etc.

Tous les pays riches devraient définir des objectifs dans le cadre de leurs engagements – souvent réitérés – à améliorer l'aide, les conditions d'échanges et les allègements de la dette en faveur des pays pauvres. Ils devraient également être encouragés à élaborer leurs propres évaluations et stratégies en matière de réduction de la pauvreté dans le monde et à fixer des objectifs audacieux en accord avec ces engagements.

*LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES :
APPORTER EXPERTISE ET SAVOIR-FAIRE*

Les organismes des Nations Unies ont un rôle vital à jouer pour aider les pays concernés à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier par leur savoir-faire dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de développement. Les Nations Unies disposent de compétences approfondies dans tous les domaines traités par les Objectifs, notamment l'éducation, la santé, la planification du développement, le développement technologique, l'État de droit, l'agriculture et bien d'autres. Chacune des principales agences des Nations Unies devrait élaborer une stratégie pour aider les pays à faible revenu et à faible développement humain – en particulier ceux classés comme prioritaires – à mettre en œuvre leurs stratégies nationales.

Le système des Nations Unies a également un rôle à jouer à l'échelle mondiale. Il a entrepris de se mobiliser afin :

- de suivre les progrès accomplis dans le monde entier,
- de dresser l'inventaire et surveiller l'avancement des progrès sur le plan national,
- d'identifier les principaux obstacles à l'atteinte des Objectifs, ainsi que les moyens de les surmonter,
- d'obtenir la participation de larges pans de la société, partout sur la planète, par l'intermédiaire de la Campagne de promotion des Objectifs du Millénaire pour le développement.

LES ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONALES : ENCOURAGER L'INTÉGRATION ET LA COOPÉRATION RÉGIONALES

Pour les pays pauvres aux marchés exigus – parce que leur population est peu nombreuse ou parce que des obstacles géographiques empêchent leur accès aux marchés mondiaux – l'intégration régionale doit être une priorité. La coopération régionale, y compris les investissements communs dans les infrastructures essentielles, peut accroître les possibilités d'échanges commerciaux entre économies de petite envergure et offrir ainsi une assise déterminante à une croissance économique soutenue. Cette intégration est particulièrement nécessaire en Afrique, où de nombreux pays possèdent des populations peu nombreuses ou isolées. À la tête des initiatives pour la coopération intergouvernementale en Afrique, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et l'Union africaine ont un rôle important à jouer en vue d'encourager l'intégration économique et les partenariats politiques.

*LE CYCLE DE DOHA ET AUTRES
NÉGOCIATIONS COMMERCIALES
INTERNATIONALES : OUVRIR LES MARCHÉS
ET RÉDUIRE LES SUBVENTIONS*

Même si les politiques nationales sont appropriées et si les donateurs augmentent leurs financements, les Objectifs du Millénaire ne seront pas forcément atteints si les exportations non traditionnelles des pays pauvres continuent d'être bloquées ou de perdre leur valeur sur le marché international, sous l'effet du protectionnisme des pays riches. Ces pays pauvres

ont aussi besoin d'un soutien international bien plus important concernant les transferts de technologies.

Le Consensus de Monterrey et le Plan d'action de Johannesburg (établi à l'issue du Sommet mondial sur le développement durable, en 2002) réitèrent les engagements pris par les pays riches lors du Sommet du Millénaire en vue de faciliter les échanges. Les pays riches ont annoncé solennellement qu'ils aideraient les pays pauvres à atteindre les Objectifs – en particulier les pays les moins avancés, les petits États insulaires et les pays en développement enclavés – en leur accordant un accès sans restriction à leurs marchés. Cependant, même si le cycle de Doha (nom générique des prochaines négociations commerciales internationales) a été qualifié de « cycle du développement », les premières tentatives pour placer ce développement au cœur des débats n'ont encore débouché que sur des impasses ou des sentiments de frustration.

LA SOCIÉTÉ CIVILE : UN RÔLE ACCRU DANS L'ACTION PUBLIQUE ET DANS LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

L'une des avancées significatives de ces dix dernières années est l'influence grandissante des organisations et des réseaux de la société civile aux échelons local, national et mondial dans la mise en œuvre de changements politiques. Cela a été le cas, par exemple, avec l'allègement de la dette. Organisations non gouvernementales (ONG), organisations communautaires, associations professionnelles et autres groupes relevant de la société civile sont régulièrement appelés à l'aide pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté. Une place leur est également réservée dans le cadre des efforts du Fond mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Ces approches nouvelles reflètent les trois rôles de la société civile : participants à la conception de stratégies, fournisseurs de services au travers des organisations communautaires et des ONG nationales et observateurs vigilants, veillant à la concrétisation des engagements pris par les autorités nationales. Cependant, dans de nombreux pays, ces rôles ne s'enracinent qu'avec lenteur, les pouvoirs publics continuant de dominer

la prise de décision et l'application des mesures adoptées. En insistant sur la transparence des processus visant à élaborer les stratégies nationales liées aux Objectifs, les institutions bilatérales et multilatérales peuvent aider la société civile à prendre davantage part aux décisions à la mise en œuvre de ces dernières.

ENTREPRISE PRIVÉE : PARTICIPER AUX PLANS D'ACTION MONDIAUX

Le secteur privé joue un rôle essentiel dans la croissance tirée par les forces du marché, en particulier en ce qui concerne la création d'emploi et l'augmentation des revenus. Outre leur nécessaire soutien à la lutte contre la corruption, les entreprises privées devraient soutenir les Objectifs du Millénaire pour le développement de diverses manières : mécénat, transferts de technologie, augmentation des investissements étrangers dans les pays en marge du système international et tarification différenciée des biens et services à destination des pays à faible revenu et faible développement humain.

Ces agents économiques peuvent être extrêmement efficaces lorsqu'ils agissent dans le cadre de plans d'action mondiaux, comme c'est le cas des laboratoires pharmaceutiques, qui se montrent de plus en plus disposés à baisser le prix des médicaments essentiels contre le sida dès lors que ce sont les Nations Unies qui le leur demandent. Une coopération de même type devrait s'instaurer dans d'autres domaines cruciaux, parmi lesquels l'agriculture, la gestion de l'environnement et les technologies de l'information et des communications. Les entreprises doivent en outre faire preuve d'un comportement éthique : respecter les droits de l'homme, se tenir à l'écart de la corruption et se conformer aux interdictions élémentaires, comme celles du travail forcé, du travail des enfants et de la destruction de l'environnement.

LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE : RÉPONDRE AUX BESOINS DES POPULATIONS PAUVRES

Dans de nombreux domaines scientifiques, il est urgent de découvrir de nouvelles techniques : vaccins ou nouveaux médicaments contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, par

Même si le cycle de Doha a été qualifié de « cycle du développement », les premières tentatives pour placer ce développement au cœur des débats n'ont encore débouché que sur des impasses ou des sentiments de frustration

Dans de nombreux domaines scientifiques, il est urgent de découvrir de nouvelles techniques : vaccins ou nouveaux médicaments contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, par exemple

exemple. Parce que la majorité des efforts scientifiques internationaux font l'impasse sur les besoins des populations pauvres, il est crucial que la communauté scientifique internationale, et à sa tête les laboratoires nationaux, les agences nationales pour le financement de la science et les fondations privées, travaille en collaboration avec les équipes scientifiques des pays pauvres pour identifier les objectifs prioritaires de recherche-développement et augmenter fortement les financements dans ce domaine.

Aussi le Pacte du Millénaire pour le développement recommande-t-il la création de plusieurs forums internationaux consacrés à l'innovation technologique. Certains de ces scénarios existent déjà, mais il faut leur accorder davantage de moyens – et en créer d'autres. Ils contribueront à fixer des priorités pour permettre à la recherche-développement de répondre aux besoins technologiques des pays pauvres. Ils réuniront les organismes de recherche et les académies scientifiques internationales, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, des représentants de chaque pays ainsi que les meilleures universités et les entreprises de pointe dans des domaines aussi essentiels que la santé, l'agriculture, les infrastructures, les technologies de l'information et des communications, les systèmes énergétiques, la gestion de l'environnement et les politiques d'atténuation et d'adaptation vis-à-vis des variations climatiques à court et long terme.

Après avoir identifié les priorités scientifiques et s'être accordés sur les moyens de financer la recherche et le développement nécessaires, y compris au travers de partenariats entre le public et le privé, ces forums soumettront à la communauté des donateurs des plans destinés à promouvoir le progrès technologique dans chacun de ces domaines.

UN SYSTEME MONDIAL POUR MIEUX ÉTALONNER LES PERFORMANCES ET ÉVALUER LES PROGRES RÉALISÉS

Parce qu'ils s'accompagnent de cibles bien définies, chiffrées et assorties de délais, les Objectifs du Millénaire pour le développement apportent une base solide à l'étalonnage des performances et à l'appréciation des progrès réalisés. Cepen-

dant, un suivi et une évaluation de qualité supposent que la communauté internationale investisse bien davantage dans les enquêtes et la collecte des données. Pour de trop nombreux objectifs et dans de trop nombreux pays, les données disponibles sont insuffisantes pour permettre des examens quantitatifs convenables. Parce que les engagements conjoints sont au centre de tout programme national, les actions des pays pauvres et des pays riches qui sont leurs partenaires nécessitent un suivi beaucoup plus attentif que par le passé.

Des initiatives nouvelles devraient être encouragées afin de tenir le compte des performances des pays riches et des pays pauvres au regard de leurs engagements en vertu du présent Pacte. Ainsi, l'importance et la qualité des apports des donateurs doivent être contrôlées avec soin, pour s'assurer que ceux-ci cadrent avec la réalisation des Objectifs. Les négociations de Doha devraient être surveillées de près pour s'assurer qu'il s'agisse bel et bien d'un « cycle du développement ». La lutte contre la corruption doit également se voir accorder une attention particulière, et cet aspect aussi peut et doit faire l'objet d'un meilleur suivi. La forte augmentation nécessaire de la contribution des donateurs doit avoir pour contrepartie une plus grande transparence et l'obligation de mieux rendre compte de leur utilisation.

CONCLUSION

Le monde a opéré une avancée considérable dans sa connaissance et sa pratique des politiques de développement. Le Pacte du Millénaire pour le développement a pour but de réunir cette connaissance et cette pratique au sein d'un cadre cohérent qui reconnaisse le besoin d'une approche diversifiée en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, sur la foi des promesses de partenariat formulées à l'occasion des récentes déclarations internationales. Ce pacte offre un cadre au sein duquel les pays les plus pauvres pourront élaborer et piloter des plans nationaux faisant appel à une aide extérieure soutenue afin d'échapper aux pièges de la pauvreté et d'améliorer le bien-être de leurs citoyens les plus pauvres. Dans son principe, il vise à forger un processus de développement

tourné vers les Objectifs et au sein duquel toutes les principales parties prenantes auront des responsabilités et des obligations clairement définies envers les autres intervenants.

Échapper aux pièges de la pauvreté nécessite que les pays concernés atteignent certains seuils critiques, dans la santé, l'éducation, l'alimentation, les infrastructures et la gouvernance, de sorte que leur économie puisse prendre son envol vers une croissance et un développement économiques soutenus. Des dizaines de pays pauvres sont en-deçà de ces seuils, souvent sans que leur responsabilité soit en cause et pour des raisons qui échappent totalement à leur contrôle. C'est ici que le Pacte du Millénaire pour le développement entre pays et acteurs riches et pauvres peut jouer son plus grand rôle. Si un pays définit une politique appropriée et s'engage à appliquer celle-ci en usant de bonne gouvernance,

alors la communauté mondiale – au travers des organisations internationales, des donateurs bilatéraux, des agents économiques privés et des organisations de la société civile – doit l'aider à atteindre ces seuils critiques par une assistance accrue.

Par l'adoption de ce Pacte du Millénaire pour le développement, tous les pays sont invités à réaffirmer leurs engagements envers les Objectifs du Millénaire pour le développement et à confirmer qu'ils sont prêts à accepter les responsabilités qui en découlent. Les donateurs bilatéraux, les institutions financières internationales, les organismes spécialisés des Nations Unies, les acteurs du secteur privé et les organisations de la société civile doivent aller de l'avant en prenant des engagements et des mesures énergiques et spécifiques pour permettre d'atteindre ces Objectifs.

Calendrier prévisionnel : quand les Objectifs seront-ils atteints si les progrès ne sont pas accélérés ?

	Pauvreté	Faim	Enseignement primaire	Égalité sociologique entre les sexes	Mortalité des enfants de moins de 5 ans	Accès à l'eau potable	Accès aux infrastructures sanitaires
DÉJÀ ATTEINT	Pays arabes ^a Asie de l'Est et Pacifique	Europe centrale et orientale et CEI	Amérique latine et Caraïbes ^a Europe centrale et orientale et CEI ^a Asie de l'Est et Pacifique ^a	Amérique latine et Caraïbes		Europe centrale et orientale et CEI ^a	
2000	Monde Asie du Sud	Asie de l'Est et Pacifique			Amérique latine et Caraïbes	Asie du Sud Monde Amérique latine et Caraïbes	
2015					Asie de l'Est et Pacifique	Asie de l'Est et Pacifique	Asie du Sud Monde Amérique latine et Caraïbes Asie de l'Est et Pacifique
2020		Amérique latine et Caraïbes		Asie de l'Est et Pacifique			
2025		Monde	Asie du Sud	Pays arabes Asie du Sud	Asie du Sud Pays arabes Monde	Afrique subsaharienne	
2050			Pays arabes Monde				
2100		Asie du Sud Afrique subsaharienne			Afrique subsaharienne		
2200					Afrique subsaharienne Europe centrale et orientale et CEI		
RECU	Amérique latine et Caraïbes Afrique subsaharienne Europe centrale et orientale et CEI	Pays arabes					Afrique subsaharienne

a. Objectif considéré comme atteint dans cette région puisque, pour l'objectif concerné, celle-ci enregistre une faible pauvreté humaine (inférieure à 10 %) pour l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles (voir Note technique 2).

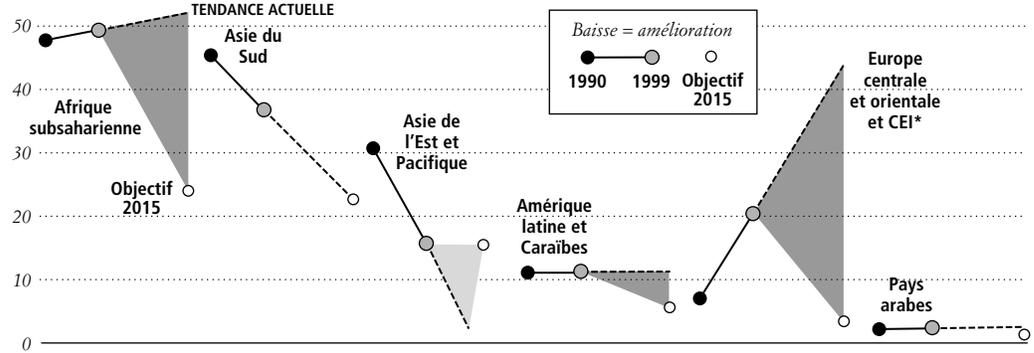
Source: Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, d'après la fiche technique 2.1.

Où en est-on par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le développement ?

Synthèse régionale de la situation au regard des Objectifs du Millénaire pour le développement

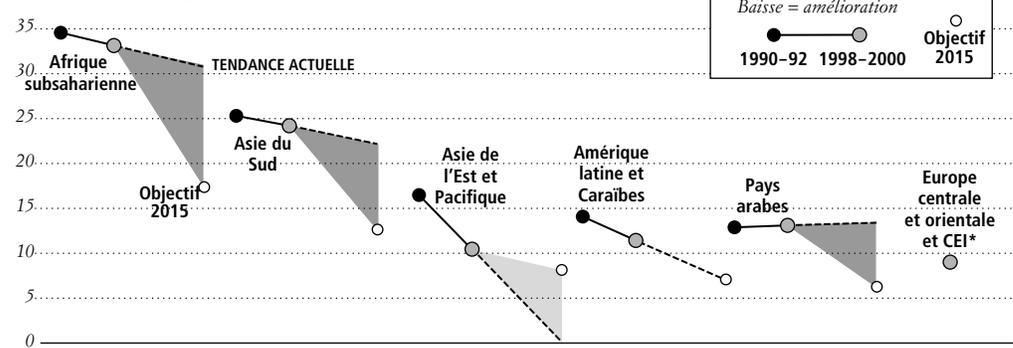
Pauvreté

Pourcentage de la population ayant moins d'un dollar par jour pour vivre



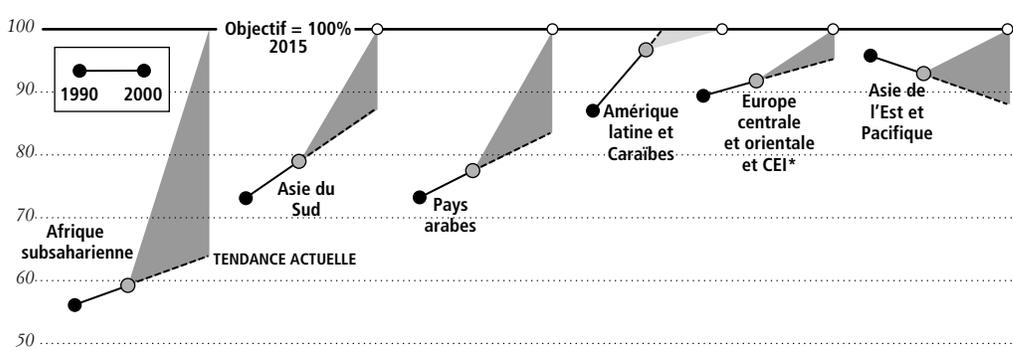
Faim

Pourcentage de la population souffrant de malnutrition



Enseignement primaire

Taux net de scolarisation dans le primaire (en pourcentage)

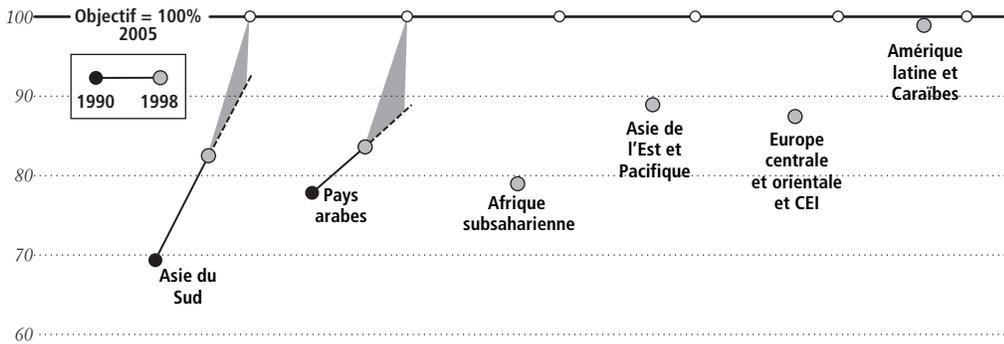


* renvoi au pourcentage de la population ayant moins de 2 dollars par jour pour vivre.

Synthèse régionale de la situation au regard des Objectifs du Millénaire pour le développement

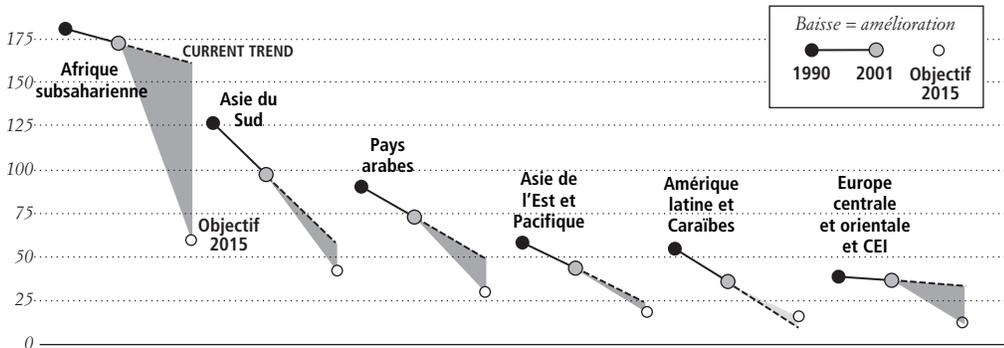
Égalité sociologique entre les sexes

Pourcentage de filles inscrites dans le primaire et le secondaire par rapport aux garçons



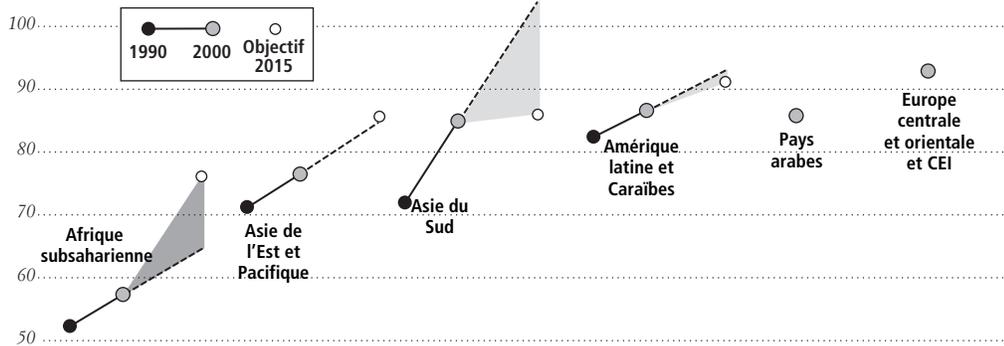
Mortalité des enfants

Taux de mortalité des moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes



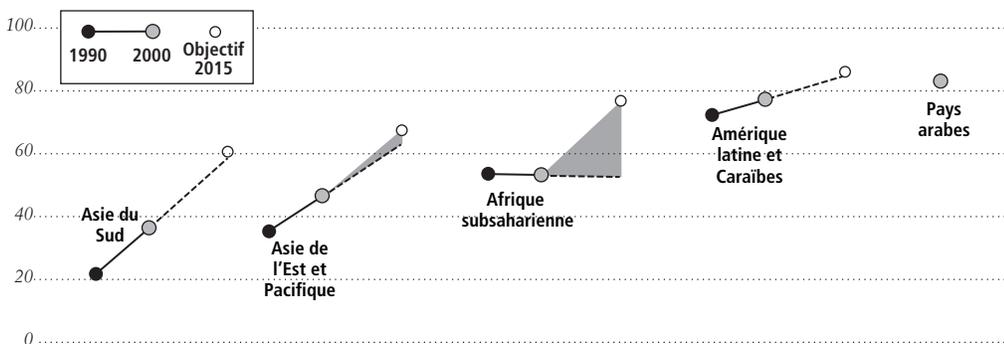
Accès à l'eau potable

Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable



Accès aux infrastructures sanitaires

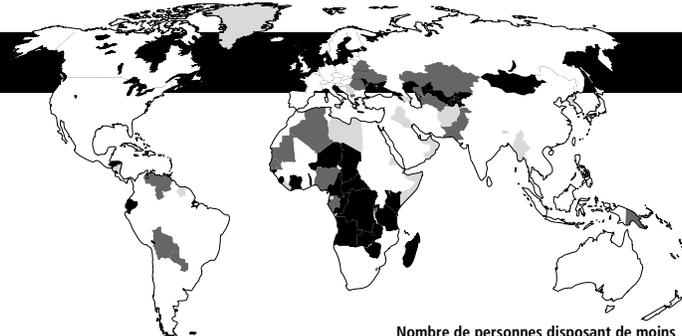
Pourcentage de la population ayant accès à des infrastructures sanitaires correctes



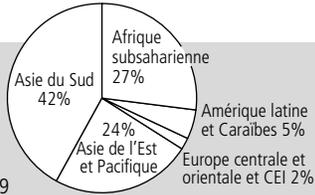
Pauvreté monétaire

PIB par habitant (en milliers de PPA)

Pays dans lesquels le revenu par habitant était inférieur ou égal à 10 000 dollars en 1990

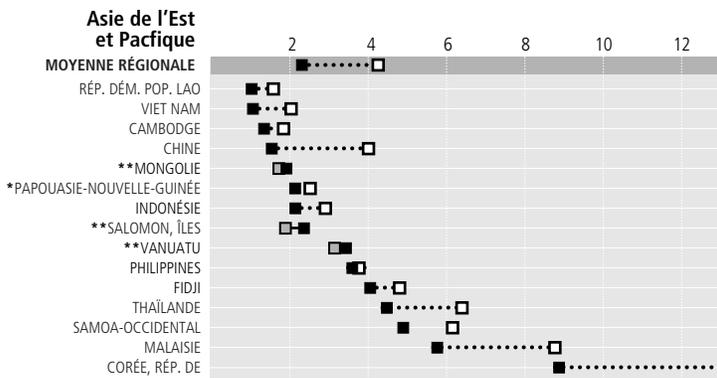
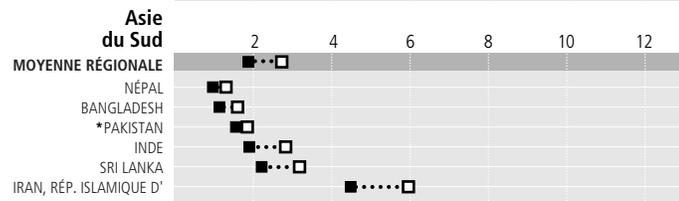


Répartition régionale des personnes disposant de moins d'un dollar par jour (en PPA)



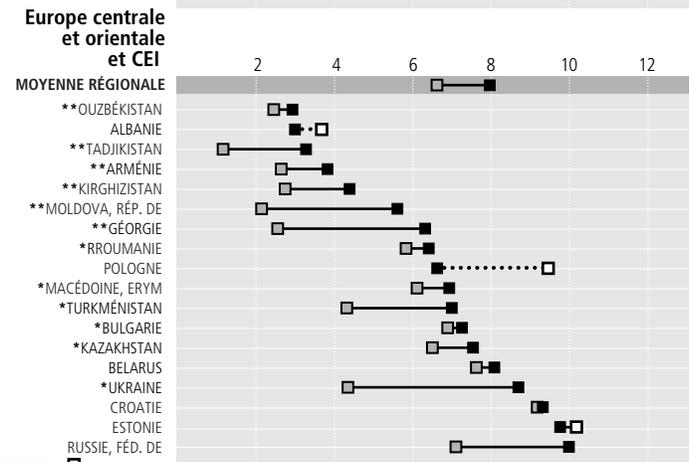
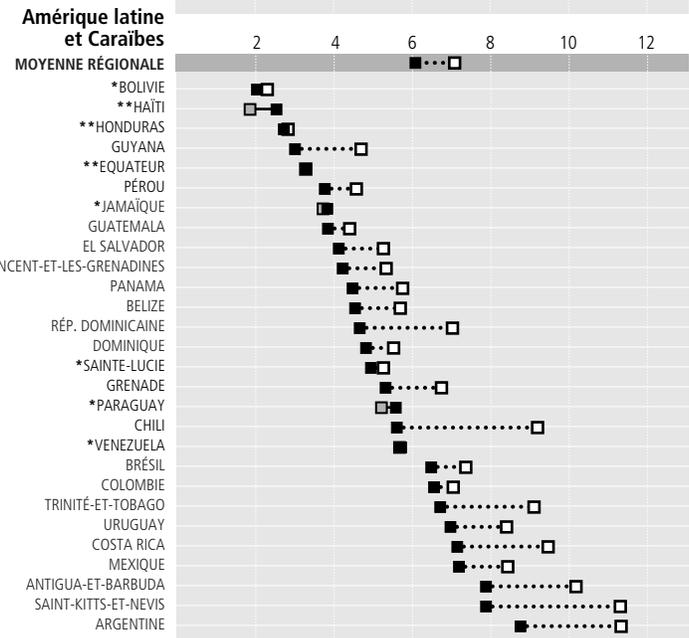
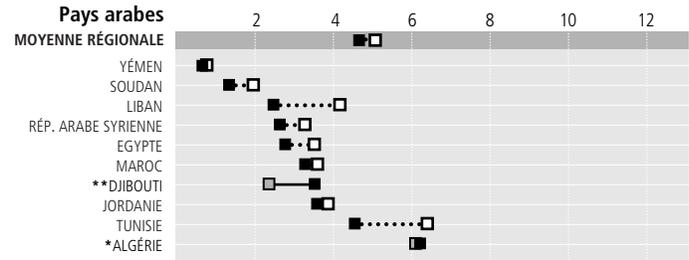
Total mondial : 1 169 millions en 1999

CLASSEMENT DES PAYS EN 1990



■ Priorité absolue (pays cités avec **)
 ■ Priorité (pays cités avec *)
 □ Données manquantes

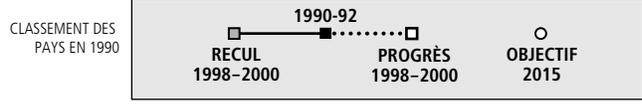
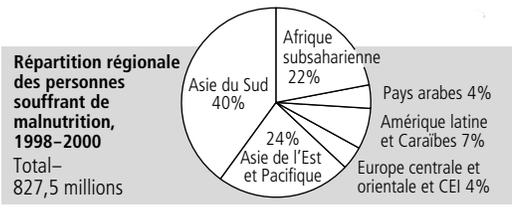
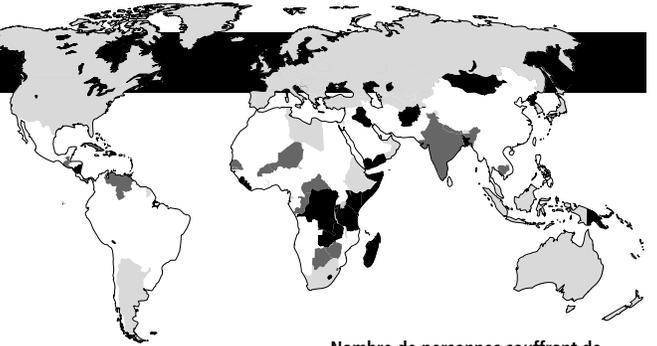
Nombre de personnes disposant de moins d'un dollar par jour pour vivre, 1999 (millions)	
Afrique subsaharienne	315
Asie du Sud	488
Asie de l'Est et Pacifique	279
Pays arabes	6
Amérique latine et Caraïbes	57
Europe centrale et orientale et CEI [†]	97



[†] renvoie au pourcentage de la population ayant moins de 2 dollars par jour pour vivre

Faim

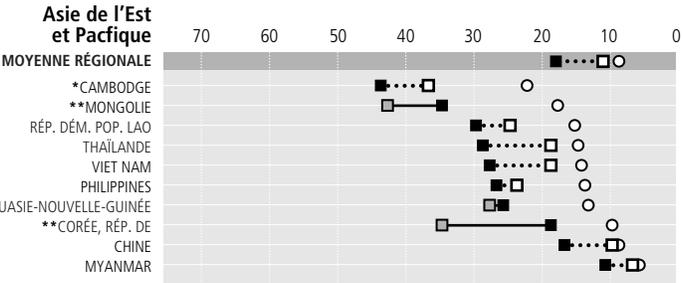
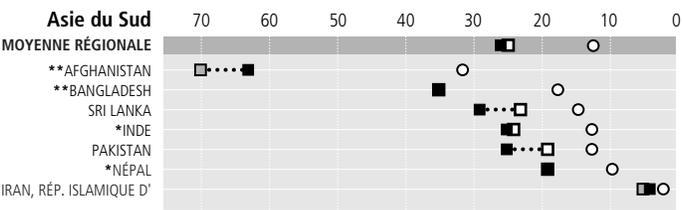
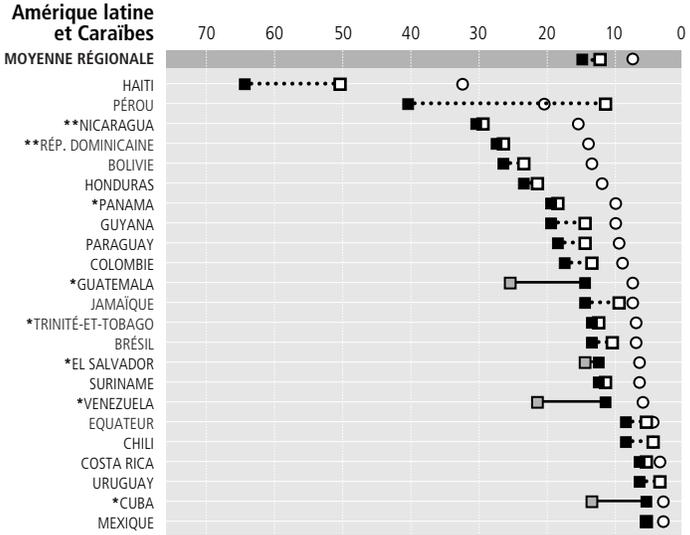
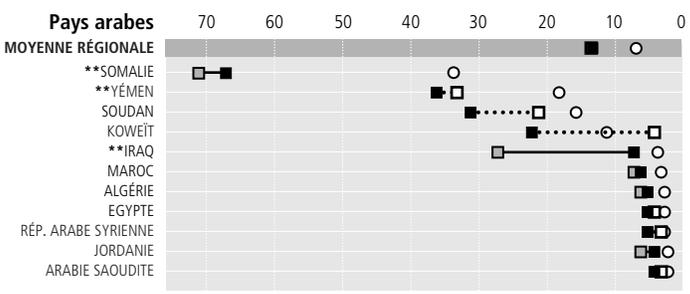
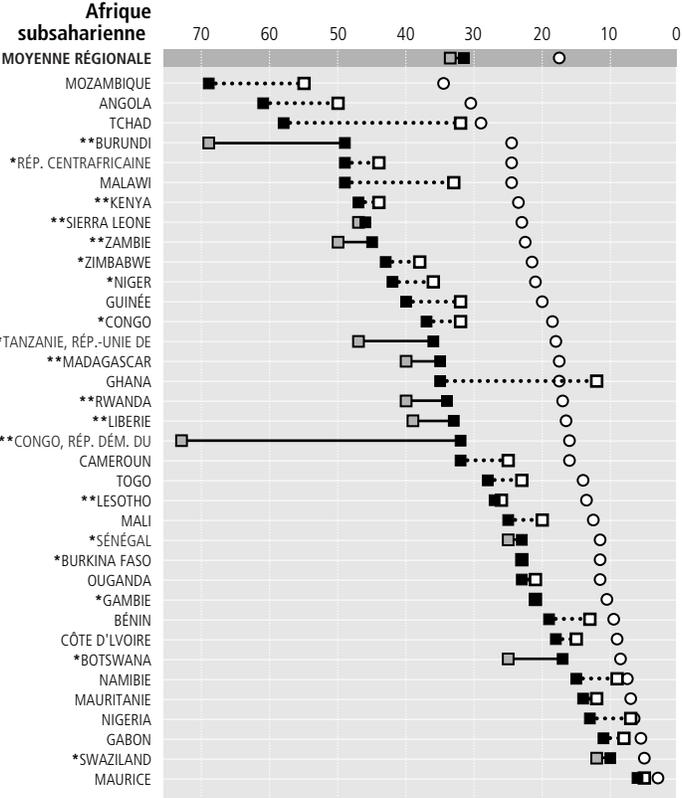
Pourcentage de la population souffrant de malnutrition



Nombre de personnes souffrant de malnutrition 1998-2000 (millions)

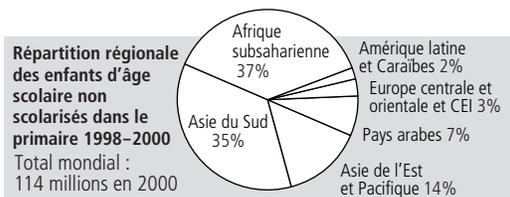
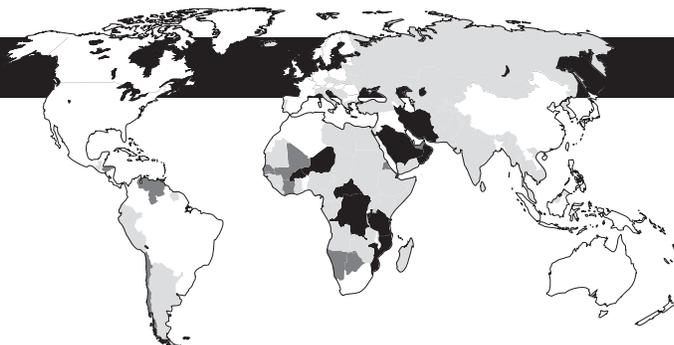
Afrique subsaharienne	183,3
Asie du Sud	333,6
Asie de l'Est et Pacifique	193,3
Pays arabes	32,2
Amérique latine et Caraïbes	54,9
Europe centrale et orientale et CEI	30,2

- Priorité absolue (pays cités avec **)
- Priorité (pays cités avec *)
- Données manquantes

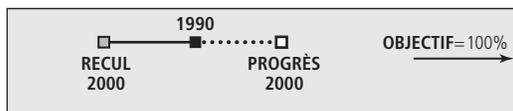


Enseignement primaire

Taux net de scolarisation dans le primaire (%)



CLASSEMENT DES PAYS EN 1990



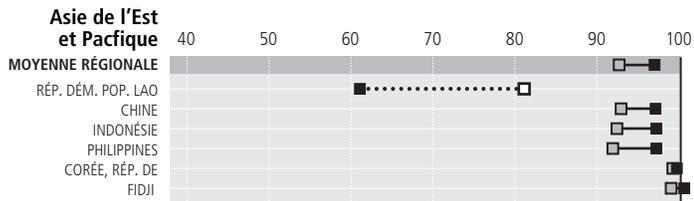
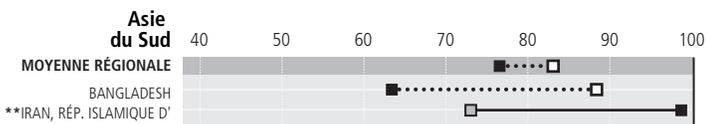
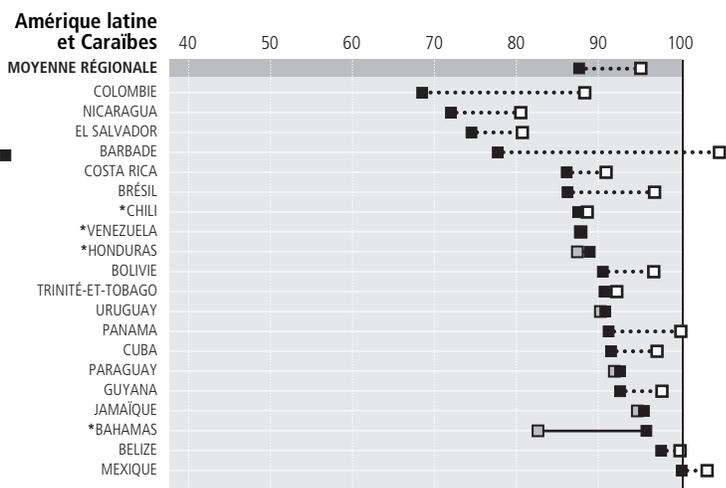
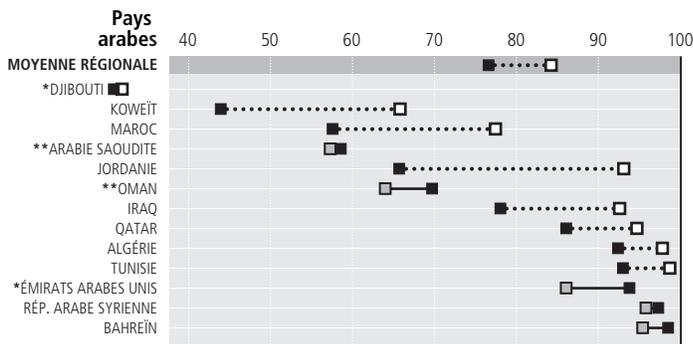
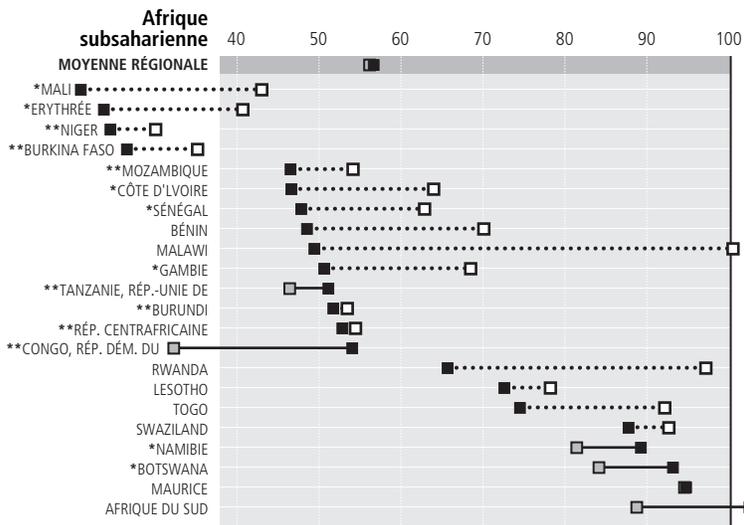
■ **Priorité absolue**
(pays cités avec **)

■ **Priorité**
(pays cités avec *)

□ **Données manquantes**

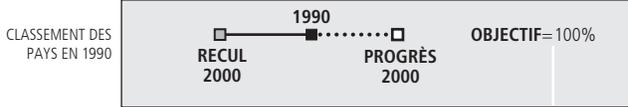
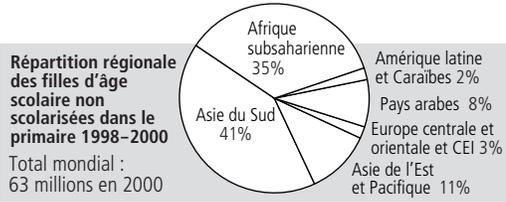
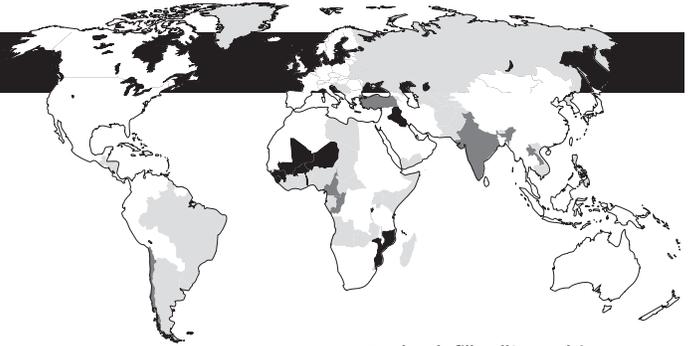
Nombre net d'enfants scolarisés dans le primaire, 2000 (millions)

Afrique subsaharienne	42,5
Asie du Sud	39,9
Asie de l'Est et Pacifique	15,4
Pays arabes	8,1
Amérique latine et Caraïbes	2,2
Europe centrale et orientale et CEI	3,6



Égalité sociologique entre les sexes

Pourcentage de filles inscrites dans le primaire par rapport aux garçons



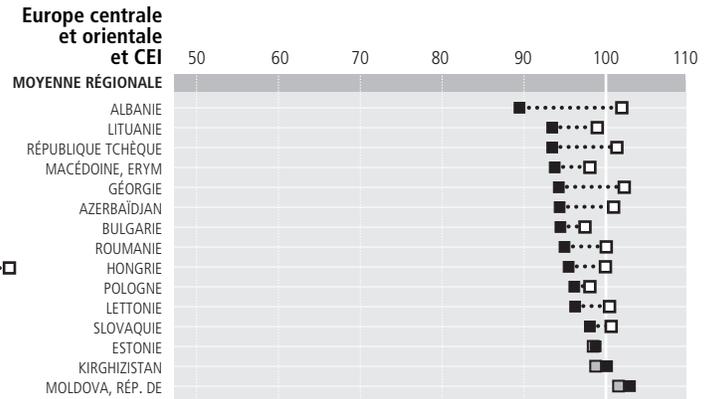
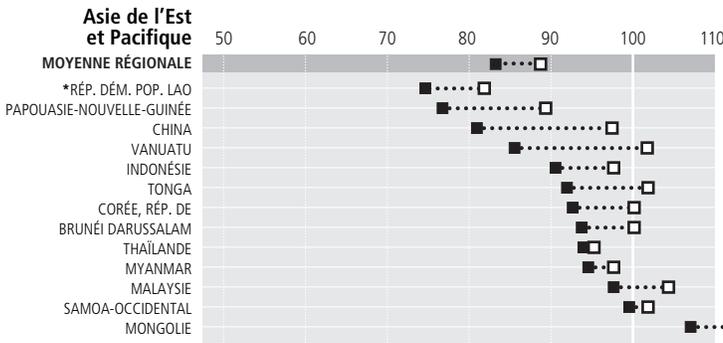
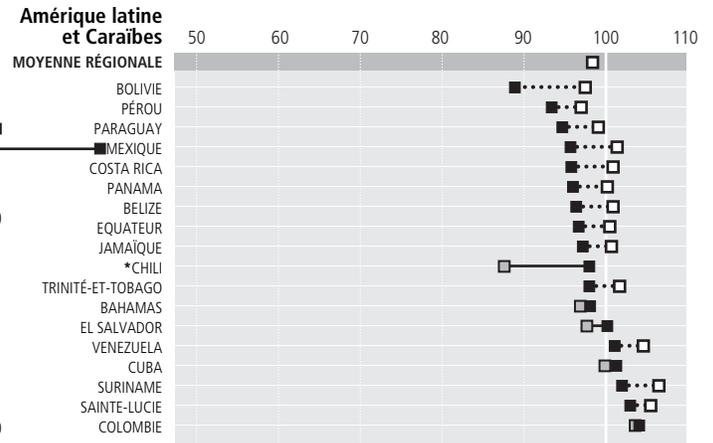
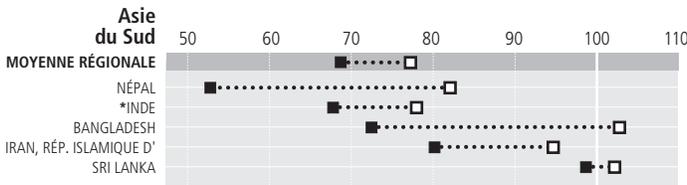
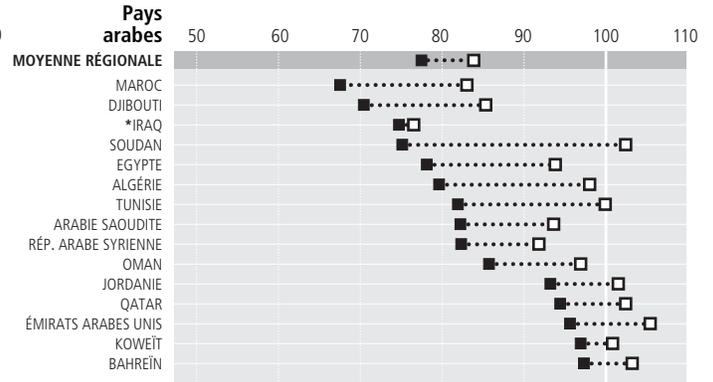
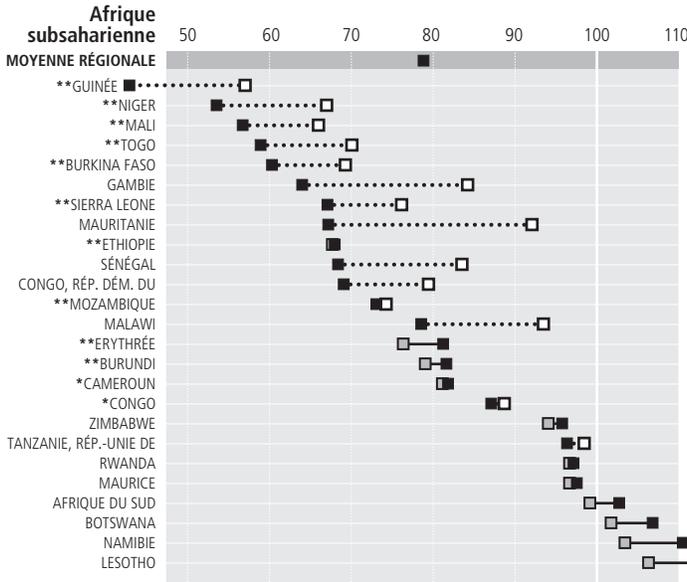
■ Priorité absolue (pays cités avec **)

■ Priorité (pays cités avec *)

□ Données manquantes

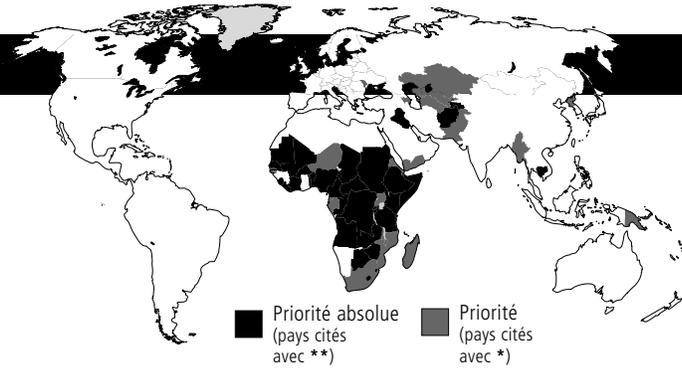
Nombre de filles d'âge scolaire non scolarisées dans le primaire, 2000 (millions)

Afrique subsaharienne	22,1
Asie du Sud	26,1
Asie de l'Est et Pacifique	6,9
Pays arabes	4,8
Amérique latine et Caraïbes	1,2
Europe centrale et orientale et CEI	1,9



Mortalité des enfants

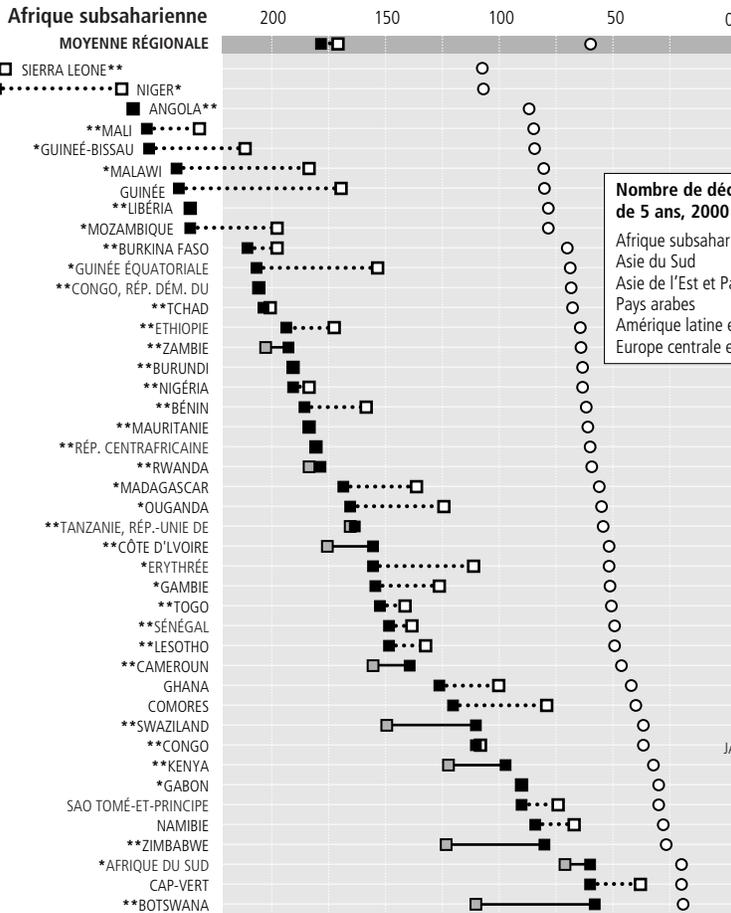
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)



■ Priorité absolue (pays cités avec **)
 ■ Priorité (pays cités avec *)

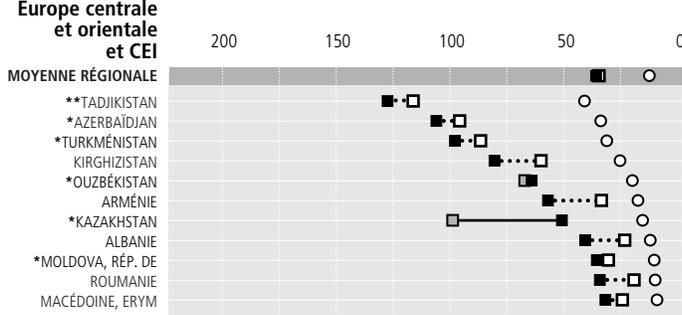
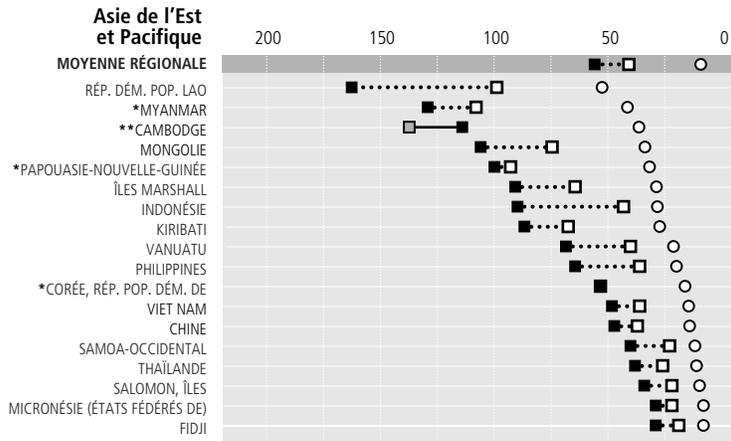
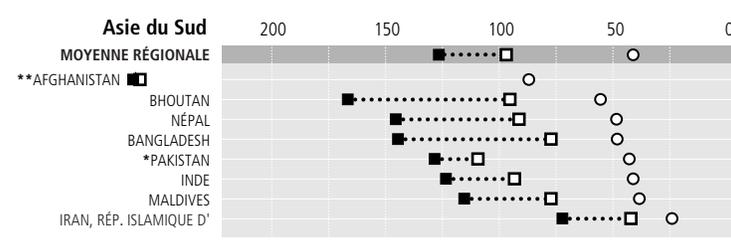
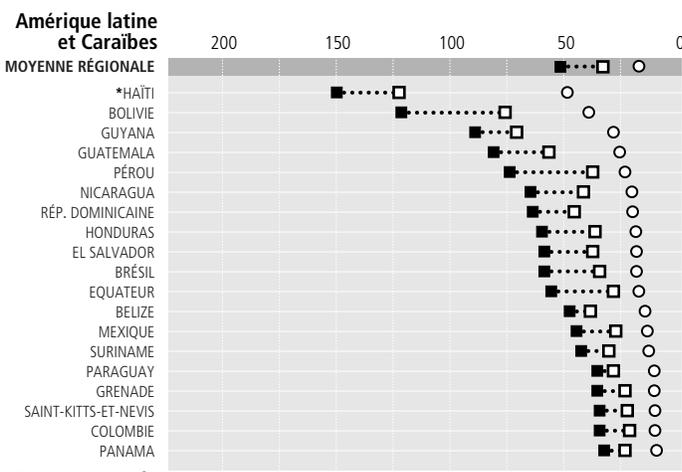
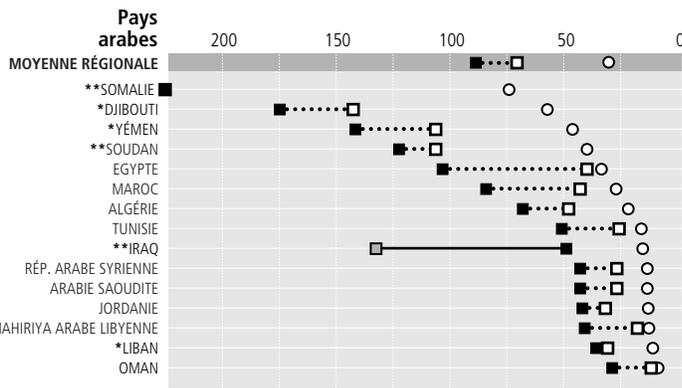
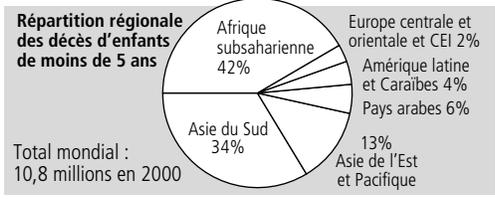
CLASSEMENT DES PAYS EN 1990

1990
 ■ REÇUL 2001 □ PROGRÈS 2001 ○ OBJECTIF 2015



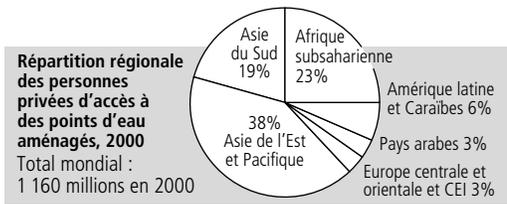
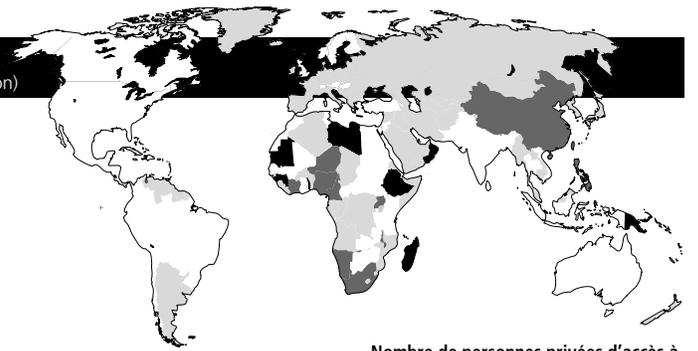
Nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans, 2000 (millions)

Afrique subsaharienne	4,5
Asie du Sud	3,6
Asie de l'Est et Pacifique	1,4
Pays arabes	0,6
Amérique latine et Caraïbes	0,4
Europe centrale et orientale et CEI	0,2



Accès à l'eau potable

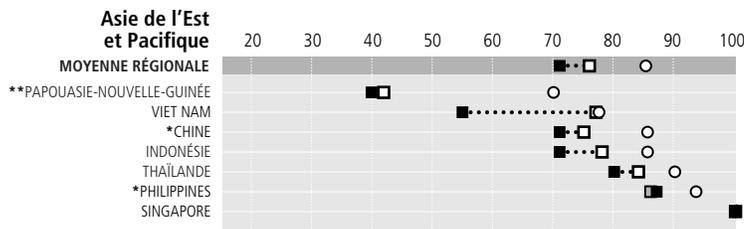
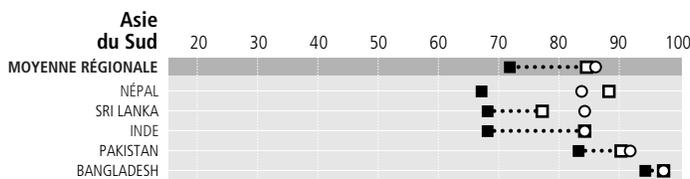
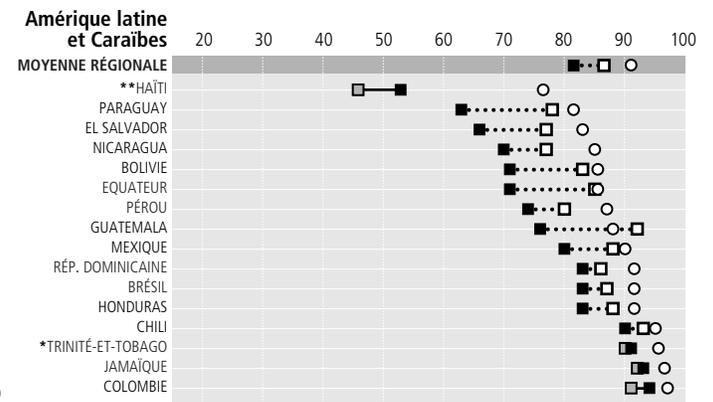
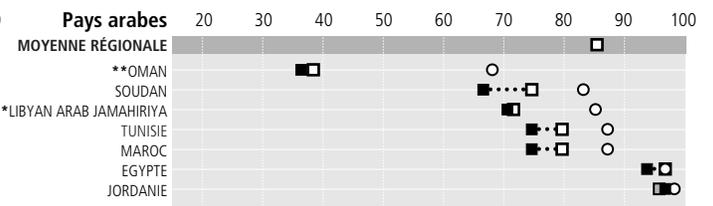
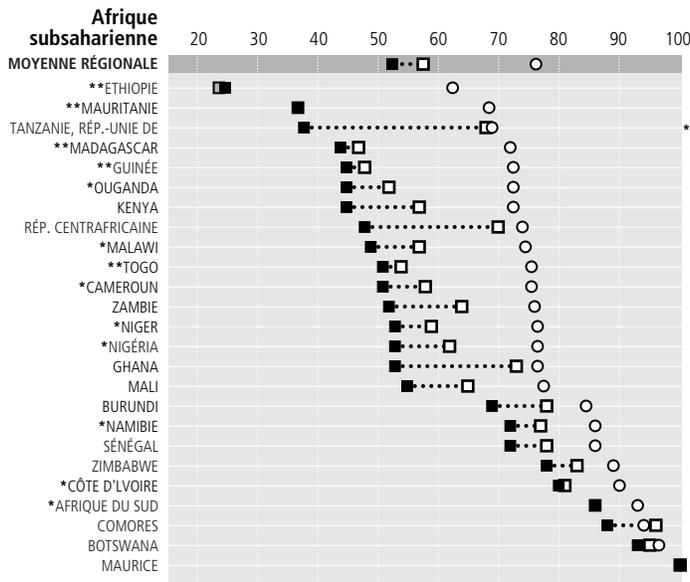
Personnes ayant accès à des points d'eau aménagés (en pourcentage de la population)



- Priorité absolue (pays cités avec **)
- Priorité (pays cités avec *)
- Données manquantes

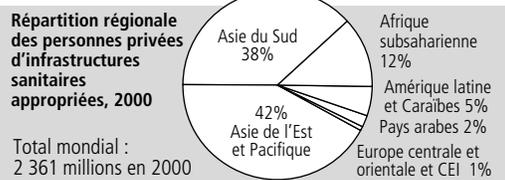
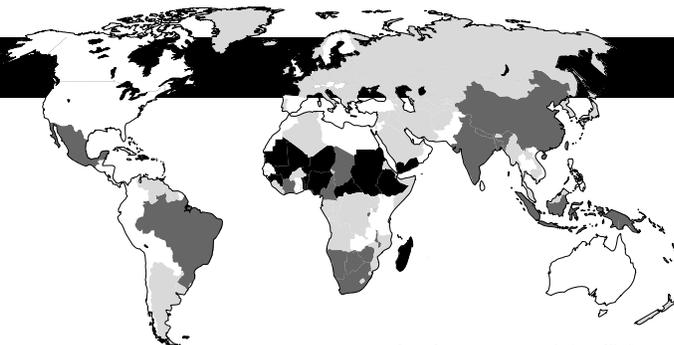
Nombre de personnes privées d'accès à des points d'eau aménagés, 2000 (millions)

Afrique subsaharienne	264,5
Asie du Sud	215,8
Asie de l'Est et Pacifique	440,3
Pays arabes	39,6
Amérique latine et Caraïbes	69,4
Europe centrale et orientale et CEI	29,6

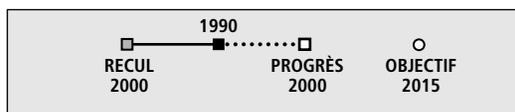


Accès aux infrastructures sanitaires

Personnes ayant accès à des installations sanitaires appropriées (en pourcentage de la population)

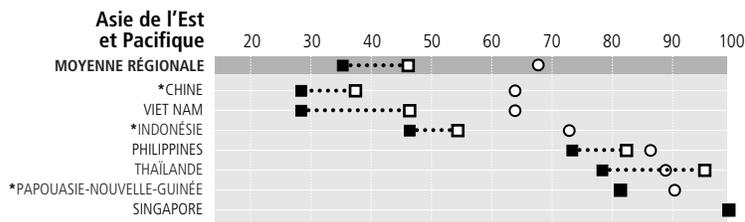
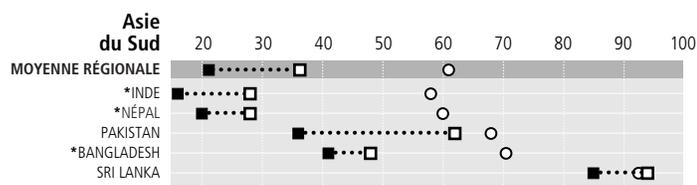
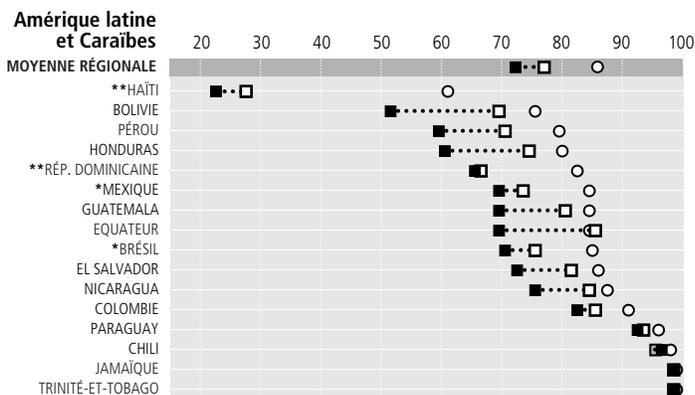
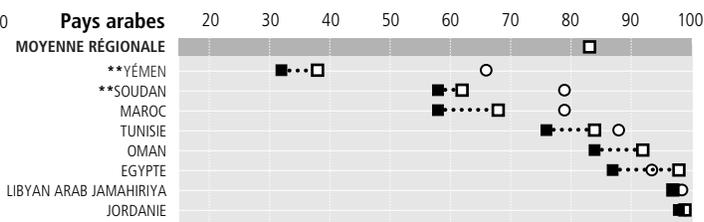
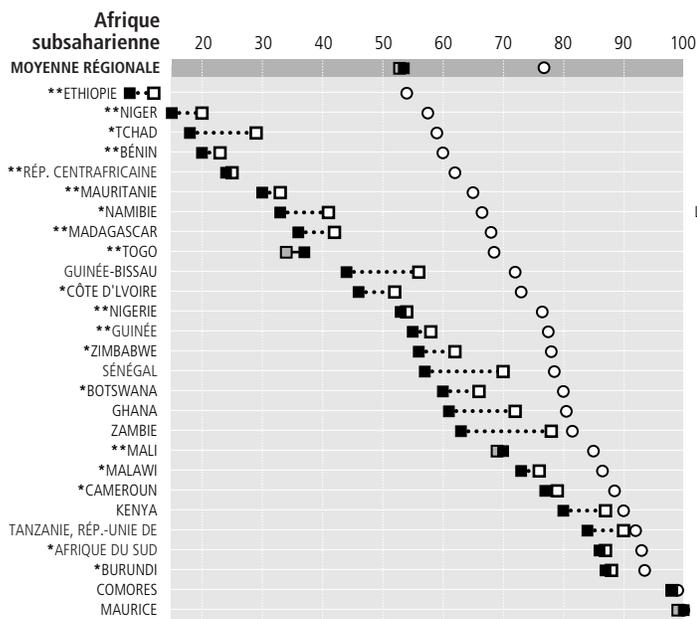


CLASSEMENT DES PAYS EN 1990



Nombre de personnes privées d'infrastructures sanitaires appropriées, 2000 (millions)

Afrique subsaharienne	281,9
Asie du Sud	907,1
Asie de l'Est et Pacifique	995,3
Pays arabes	44,8
Amérique latine et Caraïbes	108,8
Europe centrale et orientale et CEI	16,5



Sources : **Revenu** : Calculs du Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* d'après des données sur le PIB aux prix du marché (en dollars constants de 1995), ainsi que sur la population et le PIB par habitant (en PPA) provenant de Banque mondiale, 2003i ; Banque mondiale, 2002f. **Faïm** : tableau 1 des OMD ; UNESCO, 2002a. **Enseignement primaire** : tableau 1 des OMD ; UNESCO 2002a. **Égalité sociologique entre les sexes** : Banque mondiale, 2003i ; données synthétiques calculées par la Banque mondiale pour le compte du Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* ; UNESCO, 2002a. **Mortalité des enfants** : Banque mondiale, 2003i ; UNICEF, 2003b. **Accès à l'eau potable** : ONU, 2003c ; données synthétiques calculées par la Banque mondiale pour le compte du Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* ; Calculs du Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* d'après ONU, 2003c, 2003h. **Accès aux infrastructures sanitaires** : ONU, 2003c ; données synthétiques calculées par la Banque mondiale pour le compte du Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* ; Calculs du Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* d'après ONU, 2003c, 2003h.